



HAL
open science

Le travail agricole par travailleur :durée annuelle en élevage laitier et procin

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze

► To cite this version:

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze. Le travail agricole par travailleur :durée annuelle en élevage laitier et procin. Cahiers d'économie et sociologie rurales, 1989, 150 p. hal-02721216

HAL Id: hal-02721216

<https://hal.inrae.fr/hal-02721216>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

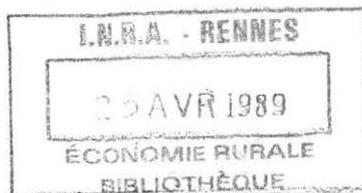
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

I.N.R.A.

Station d'Economie et Sociologie Rurales
65,rue de Saint-Brieuc 35042 RENNES CEDEX



Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jégouzo, Bernard Roze

LE TRAVAIL AGRICOLE PAR TRAVAILLEUR
durée annuelle en élevage laitier et porcin

mars 1989

DOCUMENTATION ÉCONOMIE RURALE RENNES



* 0 2 4 0 0 4 *

Pour commander le présent document, s'adresser à :

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Station d'Economie et Sociologie Rurales

65, Rue de Saint-Brieuc
35042 RENNES CEDEX

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
I.N.R.A., Régie Centre de Rennes.

Prix de l'exemplaire : 120 F (prix TTC, port compris).

ISBN 2-7380-0140-8

RESUME

Le premier objectif de cette recherche s'inscrit dans l'économie de la production agricole : il s'agit de tester une méthode en vue d'établir les conditions d'amélioration de la mesure, sous l'angle du temps annuel (l'intensité n'étant pas considérée et la qualité n'étant qu'abordée), du travail par travailleur agricole (1ère partie). Celui-ci - et donc l'input travail par exploitation - est en effet mal évalué actuellement, surtout pour les actifs familiaux, catégorie à laquelle on se réfère essentiellement (l'estimation du travail salarié faisant l'objet d'une annexe particulière).

Le préalable était de cerner la notion économique de travail-facteur de production en le considérant aussi comme l'un des emplois du temps. Le travail professionnel engagé dans la production marchande est distingué du travail domestique consacré à la production du même nom. Les divers aspects du travail professionnel agricole (TPA) fourni par les familiaux non salariés sont explicités et discutés. Ce travail étant le fait de travailleurs variés (à temps complet, partiel ...), le classement de ceux-ci appelle aussi une clarification.

L'inventaire et l'évaluation des méthodes mises en oeuvre en France et dans quelques pays étrangers (Belgique, Etats-Unis, Pays-Bas, R.F.A., Suisse) pour mesurer le temps annuel de TPA, opposent l'enregistrement permanent tout au long de l'année à l'estimation rétrospective ponctuelle en fin d'année. Le dispositif original d'enregistrement permanent que nous avons mis au point a été voulu à la fois rigoureux et suffisamment allégé pour être accepté par nombre d'agriculteurs ; il repose en partie sur la technique des budgets-temps. Notre méthode n'a été appliquée qu'à un échantillon d'une centaine d'exploitations laitières et/ou porcines du Finistère, toutes adhérentes à un Centre de Gestion donc de taille économique plutôt grande ; mais l'intention était d'aborder, à partir de là, des problèmes généraux concernant le travail en agriculture. Les conditions de réalisation de ces enregistrements effectués en 1985-1986 sont exposées en détail au chapitre 2 ; les causes d'erreurs sont nombreuses.

Pourtant la qualité des évaluations faites - les premières disponibles en France pour un effectif de 126 exploitants et 100 exploitantes - a été jugée suffisante pour contribuer à tester une hypothèse que nous avançons il y a quelques années sur la persistance de longues durées annuelles de travail en élevage ; et sur la base des constats effectués à cet égard dans le Finistère, nous avons proposé un schéma général d'interprétation du comportement des agriculteurs en matière d'affectation du temps (2ème partie).

Les exploitants, qui sont tous des agriculteurs à titre exclusif, consacrent, en moyenne, 3 460 heures à leur activité agricole ; presque toujours longues, car situées pour la plupart entre 3 000 et 4 000 heures, les durées annuelles le sont inégalement, avec en particulier des niveaux moindres dans les GAEC. Des comparaisons avec des enquêtes étrangères montrent que les temps mesurés dans le Finistère, pour un échantillon petit et particulier, ne sont pas exceptionnellement élevés, même s'ils sont supérieurs aux durées atteintes dans d'autres orientations de production. Si la durée annuelle de travail est le double, en moyenne, de celle d'un salarié non agricole à temps complet - les niveaux hors agriculture par non salarié n'étant pas, eux, connus - cet écart considérable ne traduit pas nécessairement de plus mauvaises conditions de travail. Quant au mi-temps agricole des agricultrices

exploitantes - à qui incombe l'essentiel des tâches domestiques - évalué en heures il apparaît proche, en moyenne, d'un temps plein salarié. En particulier parce que les exploitantes et les exploitants n'ont que peu de jours sans TPA dans l'année, au sein du budget-temps c'est le temps libre ou de loisir qui est comparativement le plus restreint.

Pourquoi les chefs d'exploitations laitières et/ou porcines ont-ils une année de TPA aussi longue ? Est-ce parce que les productions concernées sont particulièrement intensives en travail humain ? De manière générale, comme n'importe quel chef d'entreprise cherchant à augmenter son revenu, un exploitant agricole a intérêt à utiliser en grande quantité un facteur de production peu coûteux. Or tel est le cas du travail fourni par l'agriculteur et l'agricultrice car celui-ci a un coût marginal nul dans la mesure, en particulier, où il n'existe pas d'opportunité d'emploi non agricole. Si travailler davantage dans l'exploitation n'entraîne aucun coût économique et si, de plus, la concurrence des autres affectations du temps reste modérée - mais elle est importante pour les femmes - alors l'agriculteur est prêt à consacrer une large part de son temps à l'activité agricole, alors même qu'une durée élevée de TPA ne garantit pas, par elle-même, l'obtention d'un revenu meilleur ; corrélativement il est peu incité à simplifier ses méthodes de production pour réduire ses horaires.

Il s'avère qu'en 1985-1986 ce n'est que dans une minorité d'exploitations finistériennes que les longues années de travail des exploitants sont associées à des revenus agricoles "importants" par actif familial (appelés tels en fonction de nos conventions). La politique des temps longs de TPA n'atteint son objectif que sous des conditions restrictives dont celles liées au niveau des prix.

On a trouvé en dehors de l'échantillon finistérien des cas d'unités laitières où il y a à la fois un temps annuel moindre de TPA par exploitation, par exploitant, par exploitante et des revenus par actif élevés. Ces performances - hors phase d'installation - obligent à s'interroger sur le degré de nécessité technique et économique des longues années de TPA des enquêtés. La simplification des méthodes ne serait-elle pas envisageable, même si la réduction des coefficients techniques de travail est plus malaisée que dans les exploitations à dominante végétale ?

Une autre question est celle du passage d'un raisonnement en termes seulement de quantité de travail et de capital matériel à des compléments en termes de capital humain, notion il est vrai difficile à définir et mesurer.

*

Cette recherche fait partie du programme mobilisateur "Technologie-Emploi-Travail" que le Ministère de la Recherche a mis en place en 1984. Elle a été réalisée avec la collaboration du Centre d'Economie Rurale du Finistère ; nous avons bénéficié en particulier du concours de Pierre Moysan. Que soient particulièrement remerciés les agriculteurs et agricultrices qui ont accepté de consacrer une part de leur temps à notre enquête. Un premier compte rendu de résultats a fait l'objet de remarques critiques de la part d'A. Lacroix et A. Mollard (INRA-Grenoble).

INTRODUCTION

Cette recherche concerne essentiellement le travail non salarié sans que soient précisées à chaque moment toutes les différences avec le travail salarié ; mais une annexe est consacrée à l'estimation du temps annuel de travail par travailleur salarié. D'autre part, même si les travailleurs agricoles familiaux sont parfois des salariés, nous ferons comme s'il était possible d'assimiler non salariés et familiaux.

I. DEUX OBJECTIFS

L'un s'inscrit dans l'économie de la production et de l'exploitation agricole, le travail étant un facteur de production, l'autre ajoute l'optique du bien-être et du ménage, le travail étant un emploi du temps.

1. Un premier but, d'ordre méthodologique : contribuer à une meilleure mesure du temps annuel de travail par travailleur agricole

Les analyses micro et macroéconomiques consacrées à la production agricole, à la productivité, aux revenus requièrent la connaissance des quantités de travail fournies par exploitation donc par travailleur. Or celles-ci sont actuellement mal évaluées, surtout pour les actifs familiaux. Le nombre de travailleurs participant aux travaux de l'exploitation est connu avec une marge d'erreur qui ne semble pas très grande mais leur nombre annuel d'heures consacrées à l'activité agricole n'est mesuré que très grossièrement (1). Ceci apparaît davantage depuis que nous avons procédé à un examen détaillé des évaluations faites dans le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) français et comparé cette source à d'autres (Brangeon, Jégouzo, 1986).

Sauf dans la méthode d'Ernst (1987, p. 56), l'input travail par actif - et de là par exploitation - est apprécié en nombre d'unités-travailleurs annuelles (UTA). L'UTA "équivalait au travail d'une personne occupée à temps complet sur l'exploitation pendant une année", le temps complet étant jugé atteint à partir d'un seuil de nombre d'heures (2). Chaque actif est affecté d'un coefficient UTA qui est le rapport

(1) Pour l'intensité du travail voir infra.

(2) Ce seuil n'est pas le même dans les diverses enquêtes officielles. Il est de 2 200 heures dans le RICA.

entre sa durée annuelle de travail et le seuil de temps plein. Ce coefficient est par convention plafonné à 1, un actif comptant ainsi au plus pour une UTA. L'estimation de l'input travail faite sur ces bases souffre d'une double insuffisance : elle n'est que partielle puisque les heures qui dépassent le seuil ne sont pas prises en compte ; elle est approximative dans le calcul des coefficients individuels d'UTA.

Alors que les estimations sont rendues complexes, tout au moins pour les actifs familiaux, par l'irrégularité des travaux et la variabilité des temps journaliers et hebdomadaires - le nombre d'informations que suppose une évaluation assez précise est très grand, beaucoup plus grand que ce que nécessite, par exemple, la mesure du revenu agricole - on n'utilise pour les réaliser que des méthodes sommaires comme on va le voir. Pour avoir des résultats rigoureux, il serait souhaitable de procéder à des enregistrements journaliers. Mais peu d'agriculteurs sont disposés à faire des relevés aussi fréquents de leurs occupations. L'opération est jugée fastidieuse sans que son intérêt soit perçu. Dès lors, toutes les parties concernées, les producteurs de statistiques comme les utilisateurs, s'accommodent d'une telle situation. Les analyses sont conduites avec les données disponibles même si celles-ci expriment mal la réalité. En politique publique, on s'intéresse surtout aux évolutions : elles ont l'apparence d'être mieux cernées que les niveaux.

Pour contribuer à une meilleure mesure, nous avons voulu élaborer et tester une méthode particulière d'enregistrement qui, tout en restant rigoureuse, soit suffisamment allégée pour être acceptée par un assez grand nombre de travailleurs agricoles. Elle a été appliquée à un échantillon d'exploitations laitières et porcines, les résultats attendus devant en même temps servir à tester une hypothèse sur la durée annuelle de travail des éleveurs.

2. Un second objectif : reprendre une analyse des longues durées annuelles qui semblent persister dans le secteur de l'élevage

Sans attendre que des évaluations rigoureuses aient été faites, nous avons cru pouvoir avancer l'hypothèse (Jégouzo, 1981) (1) que de nombreux éleveurs (2) - le cas des agricultrices étant à traiter distinctement - ont des années de travail qui restent longues. Il y aurait persistance de temps élevés alors qu'en milieu salarié non agricole la durée du travail a baissé nettement après 1960 (3), ainsi que chez les salariés agricoles, et peut-être aussi chez les indépendants non agricoles (4). A cet égard, c'est le temps annuel qui est le plus

(1) Le thème avait déjà été abordé lors d'une enquête faite en Ille-et-Vilaine en 1979 (Brangeon, Jégouzo, Poupa et Roze, 1980).

(2) Il faudrait sous-distinguer entre catégories d'éleveurs selon les catégories d'animaux élevés.

(3) La durée annuelle moyenne passant de 2 071 heures en 1961 à 1 676 h en 1983. Source : Fontaine, 1984, p. 240. Déduction est faite des jours fériés, des congés payés et de l'absentéisme. Les temps de pause sont inclus, les temps de trajet domicile-lieu de travail exclus.

(4) Les temps déclarés pour une semaine lors des enquêtes Emploi de l'INSEE ayant diminué et les fréquences et durées des vacances ayant augmenté.

significatif car il intègre le nombre de jours travaillés (1) ; l'écart quand il existe va sans doute croissant quand on passe des durées hebdomadaires aux mensuelles et annuelles.

On sait qu'à très long terme les conditions de travail des salariés se caractérisent par une réduction des horaires accompagnée d'un accroissement des revenus (2) (3) : il s'agit là de formes de progrès social permises par le développement économique. Comment interpréter la persistance des longues années de travail dans le secteur de l'élevage si celle-ci se confirme, car elle paraît un phénomène singulier ? La théorie de l'allocation optimale du temps se limite à l'analyse du comportement des travailleurs salariés. Au sein de l'exploitation agricole familiale, le travail fourni par l'agriculteur et les membres de sa famille s'insère dans une combinaison de facteurs ; la fonction de production peut ainsi constituer un point de départ de la recherche de l'explication de l'offre de travail à l'exploitation par les actifs familiaux. Mais l'agriculteur détermine aussi l'emploi de son temps en fonction de ses objectifs de consommateur.

II. LES MOYENS DE LA RECHERCHE

1. Une référence à une notion économique de travail

La notion de travail facteur de production ; l'un des emplois du temps

"On a écrit des centaines de pages sur la signification des mots travail, loisir, production et consommation. L'élimination de ces quatre mots serait sans doute une solution constructive, mais elle n'est guère probable" (Walker, 1978, p. 157). Ayant à choisir, nous avons opté pour la conception du travail qui est utilisée dans la théorie néo-classique de la production. L'une des formulations est la suivante : "En tant que facteur de production, le travail se définit ... par les services de moyens de production humains qui sont utilisés dans le processus de production, services qui reçoivent une rémunération..." (4) (Smithson in Greenwald, 1984, p. 578). Sur cette base, comment s'établit la distinction entre travail et non travail, entre travail marchand et travail domestique ? Répondre à cette question contribue à situer le travail au sens de telle théorie économique dans l'ensemble des emplois du temps.

(1) "La durée annuelle devrait être la durée la meilleure pour des comparaisons entre différents secteurs ou pays différents. Elle seule permet de tenir compte de tous les éléments intervenant dans la durée du travail ..." in Conseil de l'Europe, La durée du travail, étude comparative, évolution et perspectives, Strasbourg, 1983, 68 p., p. 29.

(2) Peut-être aussi d'une augmentation de l'intensité du travail, tout au moins dans certains métiers.

(3) Les courbes des salariés agricoles ayant tendance à rejoindre, après un important retard, celles des salariés non agricoles.

(4) La suite concerne le travail le plus habituel, celui qui est rémunéré par un salaire.

Le travail se compose des activités qui ont une utilité indirecte. Il s'oppose à cet égard aux soins personnels et aux loisirs. Mais certains emplois du temps exercent plusieurs fonctions ; même si ceci est difficile à cerner, on ne peut faire dans l'interprétation comme s'il n'existait pas de "productions liées". D'autre part, le rattachement de certaines occupations (par exemple, le déplacement entre le domicile et le lieu de travail) à l'activité productive dépend de l'objet de l'analyse. Le temps de trajet est exclu en économie de la production ; il peut être inclus dans une analyse du bien-être s'il représente une contrainte. Mais cette opposition ne saurait faire oublier le lien qui existe entre les deux optiques, l'offreur de travail étant supposé se comporter en consommateur arbitrant entre travail et loisir.

Quant au travail marchand, il se limite à l'activité socialement organisée qui donne lieu à rémunération (1), ce qui l'oppose au travail domestique. Ce dernier a été peu étudié jusqu'à présent par les économistes ; dans une recherche récente, il a été défini comme "une activité non rémunérée, exercée par un membre du ménage pour le ménage et résultant en la création d'un bien ou d'un service nécessaire au déroulement de la vie quotidienne et pour lequel il existe un substitut marchand (service disponible sur le marché ou tierce personne rémunérée) dans les normes sociales actuelles" (Fouquet, Chadeau, 1981, p. 22) (2).

S'agissant du travail marchand, il est un service (flux) fourni par la main-d'oeuvre (stock) ou "force de travail". Une confusion est possible quand on oppose, comme on le fait couramment en théorie de la production, travail, capital et terre. Comme le relève M. Blaug (1982, p. 165), les facteurs de production devraient s'intituler "heures-hommes", "heures-machines" et "acres par an".

Au travail humain (identifié couramment au travail sans autre précision) on oppose le travail mécanique. Une conception plus élargie est celle des comptabilités en temps de travail qui se proposent d'évaluer le travail incorporé par un produit i comme "la somme de trois éléments : le travail direct mis en oeuvre dans la branche i ; le travail indirect mis en oeuvre dans les autres branches pour produire les biens intermédiaires consommés dans la branche i ; le travail associé au capital fixe que "consomme" la branche i et qui peut être mis en oeuvre dans toutes les branches qui participent à la production des biens d'équipements" (3).

Même quand on ne considère que le seul travail humain direct, l'heure est-elle une unité de mesure acceptable ? Les "heures-hommes" peuvent être prestées selon des intensités différentes (4), selon des qualifications variables. L'intensité ne sera pas ici étudiée. La notion fait l'objet de nombreuses discussions de même que son évaluation (Lacroix, 1983). Par exemple un temps élevé de pause peut signifier selon les cas (selon la nature des travaux et le contexte de leur réalisation) soit que le travail est poreux, soit qu'il est intense, soit qu'il est alternativement l'un ou l'autre (question évoquée par Volkoff et Molinié, 1979, p. 113).

(1) Pour un résumé de l'histoire de la notion de travail productif dans la pensée économique, voir Cotta (A.), 1987. - L'homme au travail, Paris, Fayard, pp. 58-62.

(2) En économie rurale on trouve souvent l'expression "travail familial" : elle désigne le travail professionnel fourni, ou susceptible de l'être, par les travailleurs familiaux.

(3) In Recherches Economiques et Sociales, note sur les comptabilités en travail, juillet 1979, pp. 361-369, p. 361.

(4) Pour certains travaux, on peut "prendre tout son temps". Si la flânerie s'insère dans la séquence de travail professionnel, on retrouve la question des productions liées d'utilité directe et indirecte.

La qualification sera abordée en se référant au concept de capital humain. La définition précitée se poursuit en effet en précisant : "On pourrait ... mieux cerner le travail en le considérant comme le flux de services engendré par un stock donné de capital humain".

Pour l'application de la notion générale de travail à l'activité agricole, et en particulier à l'activité non salariée, quelques distinctions doivent être introduites et une nomenclature adoptée (annexe 1).

Contenu donné au travail professionnel agricole, en particulier au travail agricole non salarié

- Distinguer entre production pour l'exploitation et production pour le ménage

Au sein du travail agricole, on isole ce qui a un caractère professionnel pour maintenir la séparation entre travail marchand et travail domestique. Dans un système d'agriculture familiale, certains des travaux réalisés en exploitation ont, en effet, pour objet la satisfaction directe des besoins de la famille. Les agriculteurs ont tendance à inclure spontanément ces tâches dans leur travail professionnel. Ils ont plus généralement une conception très large de leur travail, toute activité productrice de biens - que ceux-ci soient d'usage ou d'échange - étant implicitement considérée par eux comme professionnelle. Ils rejoignent, il est vrai, une pratique courante en économie qui consiste à inclure l'autoconsommation alimentaire dans la production finale.

La notion retenue de "travail professionnel agricole" (ou TPA) n'est pas d'application simple puisque certaines activités ont un caractère mixte constituant à la fois un travail professionnel et un travail domestique.

- Prendre en compte le travail de direction et le travail d'exécution

Ayant à déterminer quoi produire et comment produire, comment acheter et vendre, le chef d'exploitation exerce une fonction de chef d'entreprise. Ce travail de direction est plus ou moins assumé aussi par les agricultrices et les autres actifs familiaux. Quand il existe des salariés, une part d'initiative et de décision peut leur être déléguée.

Le travail de gestion peut se subdiviser en opérations techniques, commerciales, économiques et financières, sans oublier le temps passé éventuellement à gérer le temps (1). Les grandes décisions seraient à isoler, celles qui expriment les stratégies de l'exploitation et qui engagent le plus l'avenir. Travailler c'est ainsi entreprendre. Nombre d'économistes présentent "l'esprit d'entreprise" comme un quatrième facteur primaire de production, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une notion difficile à définir et à quantifier (2).

(1) Deux enquêtes ont été faites en Grande-Bretagne, dans un petit nombre d'exploitations, en vue d'évaluer le temps passé dans les diverses activités de gestion et de "management" :

- l'une en 1968 ; cf. Ansell (D. J.), Giles (A. K.), 1969. - The farmer and his time, University of Reading, Department of Agricultural Economics, miscellaneous study, n° 46, july, 16 p. + annexe.

- l'autre en 1984-1985 ; cf. Norman (L.), 1986. - Managing farms, what farmers and managers actually do, Hampshire Branch of the Centre of Management in Agriculture and Hampshire College of Agriculture, 106 p.

(2) E. T. Penrose consacre un chapitre de son ouvrage sur les "Facteurs, conditions et mécanismes de la croissance de l'entreprise" (traduction française 1963 par les éd. Hommes et Techniques, Neuilly-sur-Seine, 223 p.) à préciser "la qualité des services rendus par l'entrepreneur", pp. 37-46.

Entreprendre c'est innover, risquer ; cette activité est particulièrement déterminante en période de changements des techniques, des marchés, des politiques publiques. L'instauration des quotas laitiers a conduit nombre d'agriculteurs à réorganiser ne serait-ce que partiellement leur système de production. Beaucoup s'interrogent sur les transformations futures de leurs conditions de production. Le travail mental lié à toutes ces tâches de direction peut être complémentaire de tous les autres emplois du temps, ce qui rend sa saisie très incertaine.

- Inclure les activités para-agricoles

Le travail fourni dans les exploitations peut être envisagé de manière étroite en ne prenant en compte que les activités de production de biens agricoles au sens strict et la commercialisation en gros de ces produits ; il en est ainsi dans les enquêtes de structures de la statistique agricole (1). Dans une optique plus large de secteur, celle ici retenue, on inclut les activités dites "para-agricoles" qui sont effectuées au sein des exploitations avec les facteurs de production de celles-ci et/ou sont orientées vers la transformation ou la commercialisation d'un produit ou d'un service (cf. nomenclature). Nous adoptons ainsi (avec toutefois une liste plus longue des opérations retenues) la notion de travail agricole qui est utilisée dans le RICA : "tous les travaux d'organisation, de surveillance, d'exécution, à caractère manuel ou intellectuel, effectués pour assurer le fonctionnement proprement dit de l'exploitation, ainsi que ceux directement liés à l'activité de l'exploitation". On remarquera que l'activité prise en compte est orientée vers la production de biens et services vendus sur le marché mais aussi de facteurs de production utilisés dans l'exploitation : autofournitures, autoinvestissements en capital matériel, en capital humain (formation et information professionnelles).

- Distinguer entre temps de travail et temps de présence sur le lieu de production

Les pauses, attentes, arrêts, interruptions, évitables ou inévitables, posent des problèmes d'imputation et d'interprétation. En agriculture familiale, la question présente deux particularités. D'une part, comme les actifs familiaux non salariés n'ont généralement pas une activité qui s'insère dans des limites horaires préétablies, les notions de pauses appliquées au travail salarié ne sont pas transposables (2). Certaines conventions explicites doivent être prises (cf. nomenclature).

D'autre part, durant les jours et horaires habituels de travail, mais aussi en dehors de ceux-ci, le travailleur familial doit rester disponible dans l'attente de soins à donner aux animaux ou aux végétaux. Il y aurait là un temps de présence ou de permanence qui s'ajou-

(1) avant le recensement agricole de 1988-1989 car celui-ci introduit un changement.

(2) Dans la nomenclature INSEE des emplois du temps, la durée du travail professionnel comprend une rubrique pauses institutionnelles et une rubrique interruptions forcées. Notons qu'en milieu salarié non agricole il arrive qu'il y ait travail durant les pauses officielles (Volkoff, Molinié, 1979, p. 114). Mais à l'inverse, les interruptions volontaires (cf. Meilhaud J., Temps de présence et temps de travail, L'usine nouvelle, janvier 1983 ; repris dans Problèmes Economiques, n° 1810, février 1983, pp. 29-32) ne sont pas généralement calculées, même si l'absentéisme est parfois sanctionné par une diminution de salaire.

terait aux temps d'intervention (1). Il ne sera pas inclus dans nos évaluations de TPA dès lors qu'une autre affectation principale lui est associée (activité domestique, repos ou temps physiologique) (2).

Une version plus large que la nôtre est celle qui a été souvent adoptée par les spécialistes de la gestion des exploitations agricoles pour tenir compte des pointes saisonnières de travail. J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin et J. C. Tirel écrivent ainsi dans leur ouvrage "Nouvelle gestion des exploitations agricoles" publié en 1963 : "Si ces pointes de travail sont importantes, le chef d'exploitation surtout s'il ne peut embaucher de la main-d'oeuvre temporaire, est obligé d'aligner ses disponibilités en main-d'oeuvre permanente sur les besoins de pointes de travail ; on est alors obligé de rémunérer toute l'année une main-d'oeuvre qui ne fournit que quelques mois de travail ...". Cette conception a été reprise et systématisée par C. Reboul (1984) (3) : "Les effectifs de main-d'oeuvre d'une exploitation sont fonction des périodes de pointe. Ils doivent être évalués d'après le temps de mobilisation des travailleurs et non d'après leur temps de travail" réellement effectué, le temps de mobilisation étant "le temps de présence nécessaire à la production". Celui-ci se détermine ainsi en fonction des périodes de pointe : si la présence à temps complet est nécessaire lors de la (des) période (s) de pointe, elle l'est aussi lors de toutes les autres périodes. Car "s'il y a sous-emploi périodique entre deux périodes de pointe, ou pendant les jours indisponibles en raison des conditions météorologiques à l'intérieur même d'une période de pointe, il s'agit d'un sous-emploi inévitable" (4). Ceci se produit alors même que l'exploitation peut utiliser diverses solutions pour faire face à un besoin de travail temporairement plus grand : emploi de travailleurs saisonniers, salariés ou familiaux (5), travail en coopération, recours à l'entreprise de travaux, mécanisation accrue.

Pourquoi n'a-t-on pas retenu une conception aussi large du travail agricole au lieu de se limiter à celui réellement effectué ? Son application se heurte à la difficulté d'établir une limite objective au "temps de présence nécessaire à la production". En outre, en production animale dominante, secteur ici étudié, les pointes de travail sont d'une moindre ampleur qu'en production végétale spécialisée de grande dimension ; et il est plus facile d'y faire face par les moyens

(1) Plusieurs disponibilités pourraient se cumuler. A. Barthez souligne ainsi, à propos des femmes en général, "la permanence de la disponibilité pour le travail domestique" (in *Vie de famille et travail*, Revue Française des Affaires Sociales, oct.-déc. 1983, pp. 71-96, p. 79).

(2) Pour la manière dont l'INSEE classe les périodes d'astreinte et de permanence dans le complément à l'enquête Emploi de 1988, voir Seibel, 1988, p. 31.

(3) Plus généralement, la saisonnalité est pour les économistes ruraux un caractère essentiel du travail agricole. Une implication est que "quel que soit le taux global d'utilisation d'un travailleur ou d'une machine supplémentaire sur l'ensemble de l'année, la décision d'acquiescer cette facilité dépendra de sa productivité au cours de la période la plus contraignante" ; source : Boussard (J. M.), 1987. - L'économie de l'agriculture, Paris, Economica, 310 p., p. 45.

(4) On retrouve ici en partie la question des pauses et interruptions forcées.

(5) Pour une analyse de l'optimum d'emploi d'une main-d'oeuvre salariée temporaire dans la récolte manuelle de fruits ou de légumes, quand les travailleurs sont des immigrés clandestins payés aux pièces, et que le travail est à réaliser en une période très courte, voir Berlan (J. P.), 1983. - L'agriculture méditerranéenne de la France, dynamisme et contradictions, Economie Rurale (153), janvier-février, pp. 42-49.

précités. La diminution du nombre d'actifs permanents par exploitation laisse penser que les agriculteurs ont trouvé des alternatives moins coûteuses à une organisation du travail fondée sur un sous-emploi périodique d'un ou plusieurs travailleurs.

Au total, la notion de TPA qui a été choisie est tantôt plus large et tantôt plus restreinte que d'autres. D'autre part, si des découpages sont faits à l'intérieur de l'emploi du temps, il n'existe pas toujours une séparation stricte, une délimitation sûre du travail professionnel et des autres occupations, en raison des tâches simultanées, des travaux mixtes, des pauses, des "productions liées". Quand plusieurs activités se font en même temps, ou bien on procède à une imputation, ou bien on ne retient que l'occupation principale. Pour une part - qui reste minoritaire - l'appréhension du temps de TPA est finalement marquée d'incertitude.

Le travail professionnel de quels travailleurs ?

Les travailleurs, ou les "actifs", qui prennent part, au cours d'une période donnée, aux travaux d'une exploitation forment un ensemble hétérogène de personnes dénommées "travailleurs agricoles". Au sein de cette "main-d'oeuvre", une triple distinction semble souhaitable en fonction du statut (non salarié, salarié), du degré de permanence de l'activité (actifs permanents ou temporaires), du taux d'emploi (temps complet, temps partiel). On a ainsi une typologie à six groupes, trois de non salariés et autant de salariés : permanents à temps complet, permanents à temps partiel, occasionnels.

Il faut prendre des conventions pour dire ce qu'est la permanence de l'activité, ce qu'est le temps complet, pour distinguer au sein des actifs à temps partiel les travailleurs à horaires réduits (permanents à temps partiel) et les travailleurs temporaires, saisonniers ou occasionnels. En général, on considère comme travaillant à temps complet, ou temps plein, la personne qui fournit une quantité normée de travail, la norme pouvant être légale, conventionnelle ou spécifique à l'entreprise. Pour les salariés, le Bureau International du Travail propose de retenir la notion suivante de temps partiel : "Il s'agit d'un travail effectué de façon régulière et volontaire pendant une durée sensiblement plus courte que la durée normale" ; mais les divers pays et organismes statistiques n'ont pas encore arrêté un seuil horaire uniforme (1).

La classification des travailleurs agricoles est à pousser plus loin en distinguant parmi les non salariés les exploitants (les coexploitants leur étant ou non rattachés) (2), les exploitantes (3) (avec

(1) En France, le Code du Travail considère comme salariés à temps partiel ceux dont la durée de travail mensuelle est inférieure d'au moins un cinquième à celle qui résulte de l'application, sur cette même période, de la durée légale du travail ou de la durée fixée conventionnellement par la branche ou l'entreprise. Dans les enquêtes statistiques, les choix retenus par l'INSEE, le Ministère du Travail, le Ministère de l'Agriculture ne sont pas les mêmes.

(2) Le terme exploitant ne doit pas nécessairement être pris au sens précis utilisé dans le RICA communautaire, ou de celui de chef d'exploitation de la statistique agricole, qui est fondé sur un critère de gestion de l'exploitation, susceptible d'être difficile à mettre en oeuvre. De manière plus générale, pour les raffinements supplémentaires relatifs aux divers types de travailleurs, se reporter aux diverses enquêtes statistiques.

(3) Cette catégorie n'existe pas en statistique officielle. Elle comprend ce qui dans cette dernière correspond aux chefs d'exploitation féminins et aux conjoints féminins de chefs d'exploitation.

ou sans les coexploitantes), les aides familiaux et aides familiales, en subdivisant ces derniers selon le degré de parenté avec le chef d'exploitation. Il faut par ailleurs ajouter les stagiaires. Quant aux salariés de prestataires de services à l'exploitation, on les retiendra ou non parmi les travailleurs agricoles selon que ces prestataires font ou non partie de la branche ou du secteur agricole.

Un autre classement en cas de professions multiples est celui qui répartit les travailleurs selon leur métier principal. En ce sens tous ceux qui participent aux travaux d'une exploitation ne sont pas des actifs (ives) agricoles ("agriculteurs" ou "salariés agricoles" de la nomenclature INSEE). Le TPA peut être une fraction très variable du travail professionnel d'un actif (de 1 % à 100 %).

Reste la question de l'inégal capital humain possédé par les divers travailleurs. En gestion des exploitations agricoles, une tradition courante a été d'affecter des coefficients de capacité en référence à un travailleur adulte et valide. Cette pratique se maintient dans divers réseaux comptables ; elle peut contribuer à réduire l'hétérogénéité des heures qui composent l'input - travail.

2. L'enquête

Un échantillon d'une centaine d'exploitations laitières et porcines du Finistère

- Critères de choix

Les exploitations étudiées remplissent deux conditions : elles sont, à titre principal ou exclusif, des unités laitières et/ou porcines, catégories parmi les plus intensives en travail et que l'on sait dominantes dans l'Ouest ; elles ont une comptabilité, afin de pouvoir mettre en rapport le travail avec la production les autres facteurs de production et le revenu. L'enquête a été ainsi faite auprès d'adhérents d'un Centre de Gestion : celui du Finistère, qui acceptait de collaborer à l'étude. L'échantillon a donc été extrait d'une population particulière composée d'exploitations moyennes ou grandes.

Le projet était d'étudier une centaine de cas. Pas plus, l'opération étant d'abord méthodologique et le coût unitaire élevé. Pas moins, pour avoir dans l'expérience une variété de situations (nombre variable de travailleurs par exploitation, forme individuelle ou GAEC, avec ou sans salarié (s), diverses tailles économiques) et de réactions (quel est le taux d'acceptation, comment se comportent les jeunes, les plus âgés ...), et permettre un minimum d'analyse des longues durées de travail annuel. L'ensemble ou la quasi-totalité des enregistrements demandés ont été finalement réalisés dans 111 exploitations.

- Tirage au sort et volontariat

400 exploitations ont été tirées au sort au sein d'une population de 1 833 avec comptabilité, classées selon leur localisation (24 cantons étant retenus), leur production principale et la classe d'âge de l'exploitant. 120 ont accepté de participer à l'opération. Cette proportion de volontaires ne paraît pas élevée compte tenu de l'indemnisation prévue (1). Le volontariat est-il source de biais ? Volontaires

(1) Ceci est à rapprocher des difficultés de constitution de l'échantillon de base du RICA.

et non-volontaires ne peuvent être comparés que sur deux critères : la forme individuelle ou associative des exploitations, la classe d'âge des agriculteurs quand l'exploitation est individuelle. Bien que l'intérêt porté aux conditions de travail semble plus fréquent dans les GAEC, le taux d'acceptation est du même ordre dans ces exploitations et dans les individuelles ; il est vrai que les premières sont surtout des associations père-fils. Chez les exploitants individuels, la proportion de volontaires est moitié moindre dans les générations les plus âgées (nées de 1921 à 1930). Au total, l'échantillon ne peut prétendre représenter qu'une partie des exploitations adhérentes au Centre de Gestion du Finistère : s'il y a eu tirage au sort et stratification, l'effectif total est faible et ceux qui se sont portés volontaires peuvent différer à plusieurs points de vue de ceux qui ont refusé. Les chiffres publiés sont des résultats non extrapolés.

Malgré les défauts de cet échantillon, on a souhaité traiter de problèmes généraux que pose le travail non salarié en agriculture, tout au moins dans le secteur de l'élevage.

Trois sources de données

Notre dispositif de mesure du travail a été testé sur la base d'enregistrements qui ont eu lieu pour la plupart de début mars 1985 à février 1986. Le nombre d'abandons au cours des douze mois d'enquête a été faible ; le degré de participation effective devra ensuite être précisé.

A cette pièce centrale de l'enquête s'ajoutent d'une part un questionnaire dit de structure qui informe sur les personnes, les familles, les exploitations, d'autre part des documents comptables. La consultation de ceux-ci a été refusée dans huit cas.

Quelques caractéristiques des exploitations et exploitants étudiés (1):

- Les 111 unités se répartissent en 94 individuelles et 17 GAEC.
- En fonction des produits principaux, 41 exploitations sont classées laitières, 32 porcines et 38 laitières et porcines.
- Le produit d'exploitation se situe le plus souvent au-delà de 500 000 F, le minimum étant d'environ 300 000 F et le maximum 4 millions. La plupart relèvent donc de la strate agricole des 50 équivalents-hectares de blé ou plus par exploitation. Dans le groupe lait + porc (inexistant dans la nomenclature habituelle des orientations technico-économiques), chacune de ces deux productions tient une place relativement importante : le nombre moyen de vaches laitières est de 41 ; trois fois sur quatre le produit d'exploitation se situe dans la classe 750 000 F ou plus.
- Les situations personnelles des exploitants et coexploitants sont diversifiées car tous les groupes d'âge sont représentés (entre 22 et 65 ans) ainsi que toutes les étapes de la carrière (d'1 an d'ancien neté dans la fonction à 36 ans).
- Tous les chefs d'exploitation sont des agriculteurs à titre exclusif ; le champ d'observation relève ainsi de "l'agriculture professionnelle" (2).

(1) Pour des compléments cf. l'annexe 2.

(2) Fin 1985, il y avait dans le Finistère 18 090 exploitations ayant un chef agriculteur à titre exclusif ou principal. Près de 7 000 d'entre elles atteignaient ou dépassaient le seuil des 50 équivalents hectares de blé. Source : Statistique Agricole, dépouillement particulier de l'enquête Structures de 1985.

- Il s'agit, enfin, d'agriculture familiale. Seulement onze exploitations ont de la main-d'oeuvre salariée permanente. Nous verrons que l'essentiel du travail agricole est assuré par les chefs d'exploitation et leurs conjoints.

Le contexte économique agricole de la situation finistérienne observée en 1985-1986

Les années d'enquête ne font sans doute déjà plus partie de cette période qui, commencée vers 1950, a été marquée par des accroissements considérables des quantités produites. De 1950 à 1980, en francs constants, la production agricole finale bretonne - fondée essentiellement sur l'élevage laitier, porcine et avicole (1) - a été multipliée par 3,8.

Cette expansion des quantités offertes qui a été plus forte en Bretagne que dans la plupart des autres régions, a résulté d'une augmentation très importante du capital par travailleur et par hectare et a correspondu à un développement de productions hors-sol (engraissement des porcs, aviculture). Le nombre d'exploitations ayant été divisé par deux environ entre 1955 et 1985 et celui des travailleurs agricoles par trois entre 1954 et 1982 (2), la production par exploitation et la productivité apparente du travail ont eu des taux de croissance très élevés. Cette évolution a été stimulée, on le sait, par la Politique Agricole Commune (PAC) et par l'existence jusqu'en 1983 - 1984 de taux d'intérêt réels négatifs. Le département du Finistère comme l'ensemble de la Bretagne sont ainsi devenus l'une des grandes régions d'élevage de l'Europe.

Mais les difficultés que connaît l'agriculture française dans son ensemble à partir de 1974 atteignent aussi l'agriculture bretonne et finistérienne où les revenus moyens par travailleur restent inférieurs à la moyenne nationale. Après 1980, la crise des débouchés s'aggrave, et une nouvelle PAC vise à limiter les quantités produites. Ici sont d'abord concernées la production laitière et la production de viande qui lui est liée. Les exploitations avicoles et porcines subissent aussi des crises provoquées par la concurrence étrangère (3) (4).

A partir de 1985, les agriculteurs se trouvent davantage confrontés à la nécessité de rendre compatible un surcroît de production par travailleur avec un nouvel état des marchés des divers biens produits. Le problème devient celui de la conquête de nouvelles parts de marché.

(1) Dans le total national, la part de la Bretagne est d'environ 20 % pour le lait, 46 % pour le porc, 28 % pour les volailles, 31 % pour les oeufs (données de 1985-1986, les comptes de l'agriculture).

(2) proportions approximativement identiques pour le Finistère, la Bretagne, la France entière.

(3) Pour un éclairage des conditions de cette concurrence, voir Courgeon (J.), Mahé (L. P.), 1986. - Distorsions de concurrence dues à la PAC, protection effective sur le porc et l'aviculture en RFA, France, Pays-Bas, Danemark, Economie Rurale (173), mai-juin, pp. 37-47.

(4) De 1981 à 1986, la moyenne du Résultat Brut d'Exploitation par exploitation a augmenté en valeur réelle de 0,4 % par an dans la France entière alors qu'elle a diminué de - 0,1 % en Bretagne (- 2,8 % par an dans le Finistère, + 0,3 % en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, + 2,4 % dans les Côtes du Nord).

1ère partie :

**LA METHODOLOGIE DE LA MESURE DU TEMPS ANNUEL DE TRAVAIL
PROFESSIONNEL AGRICOLE**

Si les mesures disponibles de la durée annuelle du travail professionnel sont le plus généralement de peu de valeur pour les non salariés de l'agriculture - pour les estimations relatives aux salariés agricoles, voir l'annexe 10 - c'est que les difficultés d'évaluation sont grandes. Ceci est déjà apparu lors de l'examen du contenu à donner au TPA. Ajoutons quelques remarques.

A la différence de la majorité des salariés, les actifs agricoles familiaux n'ont généralement pas d'horaires préétablis ou fixes. Le temps de travail est irrégulier selon à la fois les jours, les semaines et les saisons. De nombreux relevés sont donc requis pour établir des moyennes et l'on ne peut se contenter de mesurer des durées journalières ou hebdomadaires pour des périodes inférieures à l'année.

Le temps journalier n'est ni continu ni à faible nombre d'interruptions. Souvent, surtout pour les femmes, il y a plusieurs heures de début et de fin d'activité professionnelle, ce qui complique le calcul du travail journalier.

Enfin, le nombre de relevés nécessaires se trouve accru par le fait qu'il existe un grand nombre d'exploitations, qu'elles offrent une grande diversité de conditions de travail, en raison notamment des différences dans la nature des productions et dans les techniques utilisées ; et parce qu'il peut exister des écarts importants dans les quantités de travail fournies par les actifs d'une même exploitation.

Une estimation rigoureuse du temps annuel paraît ainsi appeler un repérage quotidien des travaux de chacun et de leur durée. Ceci requiert un effort important de la part de chaque travailleur. Aussi est-il rarement accepté et a-t-on recherché d'autres moyens d'estimation. Après avoir décrit notre dispositif que l'on a voulu adapté à la saisie d'une activité sujette à irrégularité (chapitre 1), nous présenterons les conditions de sa mise en oeuvre (chapitre 2).

Chapitre 1. LE DISPOSITIF DE MESURE QUI A ETE EXPERIMENTE

Un moyen de le caractériser est de le situer par rapport aux diverses méthodes d'estimation utilisées jusqu'à présent et appliquées à des notions de TPA plus ou moins proches de celle que nous avons choisie.

Section 1. Les divers modes d'évaluation des temps annuels de travail par travailleur

Ils se différencient selon trois principaux critères : le nombre de périodes distinguées au sein de l'année qui fait l'objet d'estimations ; la quantité d'informations à fournir pour chacune de ces périodes, le minimum étant la réponse à une question pour toute l'année, le maximum un budget-temps à remplir chaque jour ; enfin, l'importance du délai qui s'écoule entre la survenance du travail à considérer et l'enregistrement ou l'estimation, les erreurs de mémoire augmentant en moyenne avec la longueur de ce délai.

Les diverses approches peuvent être regroupées en deux grandes catégories selon qu'elles utilisent l'enregistrement permanent ou qu'elles procèdent par estimation ponctuelle en fin d'année. Les secondes, plus sommaires, sont les plus couramment utilisées.

1. L'enregistrement permanent tout au long de l'année

Il consiste à inscrire sur un formulaire le temps passé à travailler (et éventuellement celui consacré à d'autres activités) au cours de chaque journée. Les modalités sont les suivantes : l'enquêté est préparé à enregistrer, il reçoit des consignes ; il y a auto-enregistrement, suivi ou non d'un contrôle d'enquêteur. Selon le nombre de données à enregistrer, on peut distinguer le relevé minimal, le budget de travail et le budget-temps.

Le relevé minimal journalier

Un seul chiffre est inscrit, celui du temps de TPA, les heures de travail étant relevées au jour le jour. Ainsi en est-il en Belgique dans le réseau comptable de l'Institut Economique Agricole (cf. annexe 3) ; par contre, dans le RICA hollandais le relevé est hebdomadaire et porte sur le total du travail de la semaine. En France, certains Etablissements Départementaux de l'Elevage ont fait tenir dans des exploitations de référence des "calendriers de travail" avec relevé minimal chaque jour ; l'expérience réalisée en Mayenne est présentée en annexe 3.

Le temps journalier est une somme de temps de plusieurs séquences ; ces temps élémentaires sont-ils suffisamment connus pour que la marge d'erreur du total reste modérée ? Les consignes quant aux arrondis peuvent être plus ou moins strictes.

Les budgets de travail

La méthode consiste à enregistrer non seulement le nombre journalier d'heures de travail agricole professionnel mais le temps consacré à chaque type de travaux. La décomposition est plus ou moins fine selon le nombre de postes de la nomenclature utilisée. Un détour est ainsi pratiqué avant d'arriver au total journalier. Mais l'évaluation par poste peut supposer des agrégations de temps de tâches fractionnées situées à divers moments de la journée. S'il n'existe pas de relevés intermédiaires, l'approximation sur les sous-totaux et le total peut être assez grande.

Les spécialistes de l'économie et de la gestion des exploitations agricoles utilisent depuis longtemps les budgets de travail (Reboul, 1959). Les données ainsi réunies servent à établir des temps de travaux utilisables dans des modèles de combinaison optimale des facteurs, sans que cet optimum intègre l'allocation du temps. L'objectif n'est donc pas alors de calculer le temps annuel de travail par travailleur. Mais celui-ci peut se déduire des informations collectées dès lors que les travaux sont répartis par travailleur.

Remplir 365 budgets journaliers est ressenti comme une tâche lourde par les agriculteurs. Aussi, jusqu'à présent, peu d'entre eux ont-ils accepté de le faire. La plus grande opération de ce type a été conduite par l'Institut de Gestion et d'Economie Rurale (IGER) en 1968 et 1969, pour près de 500 exploitations (1), toutes adhérentes à un Centre de Gestion (référence citée de 1980). Selon l'habitude la plus courante, la publication des résultats n'a pas été accompagnée d'une analyse critique des conditions de collecte des données et du comportement des enquêtés. Au vu de quelques documents remplis, et selon des renseignements qui nous ont été donnés, il apparaît qu'un certain nombre de fois : les enregistrements ont été effectués avec retard, surtout lors des périodes de grands travaux ; les approximations sont grandes, les temps étant notés en nombres entiers d'heures ; des temps sont répétés à l'identique, ce qui peut constituer une extrapolation de l'estimation de certaines journées (2).

(1) Selon le compte rendu, p. 3.

(2) Un temps annuel par travailleur permanent à temps complet (au moins 1 700 heures) a été calculé sans que soient distingués non salariés et salariés, exploitants et aides familiaux, masculins et féminins.

Les budgets-temps

Un budget-temps récapitule sur un document ad hoc toutes les activités successives d'une journée de 24 heures en les décrivant dans leur nature et leur moment de début et de fin, selon une échelle horaire qui est plus ou moins détaillée (de 5' en 5' ou de 1/4 heure en 1/4 heure). Généralement l'objectif est l'étude des conditions de vie et pas seulement la mesure des temps de travaux et de travail professionnel.

La différence avec le budget de travail est double. Sont recensées toutes les occupations des 24 heures, exhaustivité utile pour la saisie du TPA car les limites du travail professionnel sont incertaines (cf. supra). D'autre part, les horaires sont notés, ce qui évite ou limite l'évaluation directe des durées par l'enquête, source possible d'erreur ou d'approximation. La connaissance de la chronologie a aussi un intérêt pour elle-même, en permettant par exemple de saisir le travail de nuit. Au total, l'inventaire de toutes les occupations des 24 heures selon un déroulement chronologique se trouve en amont d'une approche comme celle du budget de travail.

Si la méthode des budgets-temps paraît celle qui peut fournir les estimations les plus précises des durées d'activité professionnelle, encore faut-il s'interroger sur la qualité des enregistrements réellement effectués. Une lère cause d'erreur est le manque de sincérité (y compris le mensonge par omission) quant à la nature et/ou la durée. C'est que l'enquête a un caractère personnel. De plus, la personne peut avoir intérêt à tricher ; par exemple, en surévaluant son temps de travail professionnel ou, pour d'autres raisons, en le sous-évaluant. Seconde cause : le manque d'attention et/ou de mémoire. Le nombre des activités humaines possibles est élevé, la décomposition pourrait être poussée très loin ; surtout quand l'échelle horaire va de 5 minutes en 5 minutes. L'auto-enregistrement demandé est une activité supplémentaire qui exige beaucoup d'attention : "Cette attention est un phénomène individuel par lequel la personne interrogée se montre plus ou moins capable de séparer les événements les uns des autres. Elle est aussi un phénomène social, dans la mesure où le découpage dépend de la manière dont on parle de sa journée" (INSEE, 1966, p. 117). Il y a beaucoup de raisons pour que l'attention soit faible. Tels auteurs soulignent le manque d'utilité pratique de la connaissance des activités hors travail ; dans ce cas, "les individus ne peuvent être tenus pour de bons observateurs de leurs propres comportements" (1). Les oublis peuvent être d'autant plus nombreux que l'enquête n'a pas l'habitude de consulter sa montre et n'a pas d'horaires précis ; que les activités à distinguer sont nombreuses (cas des agricultrices) et que l'on passe sans coupure marquée de l'une à l'autre (même lieu, même tenue ...). Le nombre, la nature et la durée des activités négligées ou non repérées ne sont pas connues des enquêteurs. Ces lacunes ont une incidence directe sur la durée de celles des activités qui sont enregistrées et peuvent biaiser les comparaisons.

S'agissant de la nature des activités notées, leur description est plus ou moins riche ; par exemple, l'objet d'une discussion avec un contrôleur laitier ne sera pas précisé. Un autre grand problème est celui de la saisie des activités simultanées (Guilbert et al., 1965) ; exemple : un travailleur peut-il être en mesure de cerner son apprentissage sur le tas ?

(1) critique faite aux budgets-temps par Briand (J. P.), Chapoulie (J. M.), Les classes sociales, principes d'analyse et données empiriques, Paris, Hatier, 1980, 128 p. ; p. 112.

On relèvera enfin la réticence à écrire, parfois par manque d'habitude, la difficulté à faire une description adéquate faute de trouver les mots qui conviennent. Finalement, l'enquêté note dans son formulaire ce qu'il veut, comme il veut ou il peut. D'ailleurs la dernière grande enquête emploi du temps réalisée aux Etats-Unis, celle de 1975, ne s'est pas faite par auto-enregistrement mais par interview du lendemain.

Exigeante pour les enquêtés, la tenue de budget-temps selon le mode indiqué a été rarement réalisée chaque jour pendant une année. Deux exemples presque complets sont celui de l'enregistrement des 365 jours réalisé aux Pays-Bas, en 1979 et 1980-81, dans 43 exploitations laitières, à l'occasion d'une analyse très fine de la répartition du temps consacré aux diverses occupations agricoles (Halman, 1985) et celui d'une enquête faite en Autriche en 1976 auprès de 200 exploitations de full-time ou de part-time (Wernisch, 1978). Deux expériences conduites en RFA l'une en 1959-1960 dans l'ensemble du pays (n = 755 ; van Deenen et al. 1964), l'autre en 1980-1981 en Basse-Saxe représentent des combinaisons des méthodes budget de travail et budget-temps (Schulz-Borck, Günther, 1985) (1).

Au lieu d'avoir un grand nombre de carnets pour un petit nombre d'individus, on peut s'en tenir au carnet unique pour un grand nombre d'enquêtés, le remplissage des carnets étant réparti sur un grand nombre de jours ou de semaines. Le résultat est alors non pas des temps annuels individuels mais un temps journalier ou hebdomadaire moyen de travail professionnel. C'est une solution utilisée, mais pour des périodes inférieures à l'année, dans les enquêtes statistiques. Ainsi a procédé l'INED en 1958 pour étudier le travail des femmes mariées à la campagne ; les enregistrements n'eurent lieu qu'en mars et novembre (Girard, Bastide, 1959). Ainsi procède l'INSEE dans ses enquêtes d'emploi du temps, dont la dernière, celle de 1985-1986, inclut le milieu agricole (Grimler, Roy, 1987) (2).

Un moyen terme a été adopté en Suisse lors d'une étude réalisée en 1974 auprès de 578 exploitations-témoins (Steinmann, Matasci-Brüngger, 1978) ; cf. annexe 4. Au cours d'une année entière, chaque travailleur a rempli un budget-temps une fois tous les 15 jours, les dates étant fixées de façon à couvrir l'ensemble des jours, dimanches compris. Cette fois aussi, seuls des temps annuels moyens sont calculés.

Liste des expériences d'enregistrement permanent
avec budget-temps

| . avec relevés journaliers | . sans relevés journaliers |
|---|--|
| R.F.A., 1959-1960 Autriche, 1978 | Suisse, 1974, 1 jour chaque quinzaine |
| Basse-Saxe, 1980-1981, pour une partie de l'échantillon Pays-Bas, 1979 et 1980-1981 | Basse-Saxe 1980-1981, 1 jour chaque semaine pour une partie de l'échantillon |

(1) Cf. notre article à paraître sur la comparaison de notre expérience finistérienne avec l'enquête faite en 1980-1981 en Basse-Saxe.

(2) Les enregistrements sont interrompus lors de deux principales périodes de congés (seconde quinzaine de décembre et première quinzaine d'août), ce qui empêche d'avoir des temps de travail comparables, sur une année entière, selon les professions, la durée des congés étant moindre chez les non salariés (cf. infra).

2. L'enquête rétrospective ponctuelle en fin d'année

L'agriculteur est interrogé rétrospectivement et une seule fois sur le temps passé à travailler au cours de l'année écoulée. L'hypothèse est faite qu'il peut répondre sans beaucoup se tromper alors même qu'il n'y a pas eu de relevés durant la période considérée (cas général), qu'il a une bonne mémoire, qu'il a une connaissance suffisante de ses durées d'activité journalière, hebdomadaire, mensuelle pour aboutir à un temps annuel. Une autre limite tient à ce que le concept de travail agricole est trop complexe dans ses différentes acceptions pour que le répondant puisse s'en imprégner immédiatement ; il risque fort d'utiliser une notion subjective.

En France, la statistique agricole procède toujours par estimation ponctuelle pour saisir "le temps de travail sur l'exploitation". Ainsi en est-il dans les recensements agricoles, les enquêtes de structures, le Réseau d'Information Comptable agricole (RICA). Chaque fois, une seule question, ou un petit nombre, se trouve inséré dans un questionnaire à thèmes multiples. L'évaluation faite pour chaque personne travaillant sur l'exploitation est simplifiée car on cherche surtout à distinguer temps complet et temps partiel. La référence à la durée annuelle est nécessaire, mais on se contente de quelques classes de temps (1). Dans le RICA, la question se veut plus précise puisqu'il y a un nombre annuel d'heures à noter (Brangeon, Jégouzo, 1986). Toutes ces données collectées par la statistique agricole servent surtout à calculer des effectifs de "personnes années travail" (PAT) ou "unités de travail annuel" (UTA) par exploitation.

D'autres exemples d'estimation ponctuelle mais cette fois pour seulement une semaine de travail - et qui ne sont pas propres à l'agriculture - sont ceux de l'enquête Emploi de l'INSEE - qu'Ernst (1987) extrapole, selon certaines modalités, à l'ensemble de l'année, pour les salariés d'une part (cf. annexe 10), les non salariés de l'autre - ou de l'enquête CEE sur les forces de travail.

Dans les pays étrangers, l'estimation ponctuelle semble la plus couramment utilisée aussi (Fasterding, 1982) (2) (3); pour la situation aux Etats-Unis, voir l'annexe 5. Au Danemark, la solution retenue semble la même qu'en France, aussi bien dans les enquêtes de structure que dans le réseau comptable. En RFA, lors de l'enquête annuelle d'avril sur la main-d'oeuvre agricole, l'exploitant et les membres de sa famille ont à déclarer leur activité "au cours de 4 semaines de référence consécutives qui tombent totalement ou partiellement au cours du mois d'avril" (4). Il leur est demandé d'indiquer le nombre de semaines de travail et le temps hebdomadaire moyen à la fois pour leur activité

(1) Cinq classes sont actuellement utilisées :

1. moins de 1/4 temps = moins de 10 h par semaine (en moyenne)
2. 1/4 à moins de la moitié = de 10 h à < 20 h "
3. 1/2 à moins de 3/4 = de 20 h à < 30 h "
4. 3/4 à moins de 1 temps complet = 30 h à < 39 h "
5. temps complet = 39 h et plus.

(2) pour les exceptions que nous connaissons, cf. supra l'enregistrement permanent.

(3) Les conventions retenues dans les évaluations ponctuelles peuvent varier d'un pays à l'autre. Ainsi, en Belgique, par temps annuel normal de travail on entend 300 jours de 8 heures.

(4) "... On s'en tient en RFA à la période de référence de 4 semaines en avril pour deux raisons dont la principale est la mémoire des personnes interrogées qui entrave un recensement fiable de l'effectif et de l'emploi au cours d'une période relativement longue" (Fasterding, 1982, p. 84).

dans l'exploitation, leurs occupations domestiques et leurs activités lucratives hors de l'exploitation, ceci afin d'éviter une surestimation de la durée du travail agricole. L'estimation des temps annuels est faite par extrapolation, le risque d'erreur lors du classement dans les catégories de pourcentage du "temps de travail annuel d'une personne salariée occupée à temps complet" n'étant pas jugé moins élevé que si l'enquête porte directement sur le nombre de semaines de travail et le nombre hebdomadaire moyen d'heures.

Faire une enquête spécifique, augmenter le nombre de questions, passer plus de temps à reconstituer l'année de travail, tel est un moyen d'améliorer l'estimation rétrospective ponctuelle, comme l'ont fait A. Lacroix et A. Mollard (Jean et al., 1988). Quelle est alors la qualité des résultats obtenus compte tenu des défaillances de mémoire des interrogés ?

En résumé, les méthodes d'évaluation du temps annuel de travail en milieu agricole tantôt s'avèrent trop exigeantes pour les agriculteurs, tantôt sont peu ou pas du tout rigoureuses. L'idéal serait d'avoir beaucoup de journées d'observation et beaucoup d'informations pour chaque journée mais trop peu de cas sont possibles à étudier ainsi même si de telles expériences ont pu être faites en Autriche, aux Pays-Bas, en RFA. Ou bien on maintient un nombre élevé de jours de relevés et on diminue le nombre journalier d'informations (méthode du relevé minimal). Ou bien on réduit le nombre de jours et on recueille beaucoup de données chaque jour (procédure de l'INSEE dans ses enquêtes emploi du temps).

On a voulu expérimenter une méthode fondée sur le principe de l'enregistrement tout en renonçant à l'exhaustivité complète des relevés quotidiens, et qui bien qu'allégée permette une mesure de temps annuels individuels, résultat jugé nécessaire pour l'interprétation. Il fallait dès lors arrêter un dispositif qui prenne en compte d'une autre manière l'irrégularité des temps, qui concilie deux exigences : ne pas descendre en dessous d'un nombre minimal de jours avec relevés pour tenir compte des variations dans les temps travaillés, ne pas dépasser un maximum pour ne pas lasser l'enquêté, le conduire à mal répondre ou à refuser de le faire ; le risque étant que le maximum effectivement toléré soit inférieur au minimum requis.

Section 2. L'agencement de notre dispositif

1. Organisation générale

- L'année est découpée en 24 demi-mois, ceux du calendrier civil. Chaque demi-mois, les enquêtés effectuent des relevés.
- Ceux-ci sont chaque fois collectés et vérifiés par un enquêteur. Cette procédure a contre elle d'avoir un coût élevé mais elle semble indispensable pour réduire les erreurs. Un allègement serait possible dans l'hypothèse où les agriculteurs manifestant plus d'intérêt pour la connaissance rigoureuse de leur temps annuel de travail se montreraient plus disposés à accomplir les tâches exigeantes qui leur sont demandées.
- On distingue deux groupes d'actifs : les familiaux permanents (travaillant chaque jour dans l'exploitation pendant au moins une heure, durant toute l'année) et les autres. On s'intéresse essentiellement aux premiers qui sont supposés fournir l'essentiel du travail presté dans l'exploitation.

- Pour chaque actif familial permanent, il y a deux types de relevés et de documents et quatre catégories de jours, au sein de chaque demi-mois (cf. annexe 6).

2. Quatre catégories de jours et deux types de relevés, pour la main-d'oeuvre familiale permanente

Catégorie n° 1 : les dimanches et jours fériés. Pour chacun d'entre eux, le temps de TPA donne lieu à un relevé simplifié sur un formulaire appelé "feuille de semaine". Le temps d'activité agricole du matin, de l'après-midi, de la soirée, éventuellement de la nuit, (c'est-à-dire, par convention, entre 23 heures et 5 heures) est figuré par un trait vertical, ou plusieurs, sur une échelle horaire (au quart d'heure près). Le temps égal à zéro ou de moins d'1 heure (= "jour sans travail") est noté explicitement. Le résultat recherché est une connaissance exhaustive de la quantité de TPA fournie au cours des 62 ou 63 dimanches et jours fériés d'une année.

Catégorie n° 2 : les jours de semaine (non fériés) dont le temps de TPA est nettement plus long ou plus court que d'habitude (ou égal à zéro). Ils donnent lieu aussi à relevé simplifié en feuille de semaine. La détermination de ces jours relève de l'initiative de l'enquêté ; mais la marge de variation devant servir de point de repère lui est indiquée.

Catégorie n° 3 : les jours de semaine (non fériés) dont le temps de TPA n'est pas exceptionnel, au cours desquels il y a - comme dans les enquêtes Emploi du Temps de l'INSEE - auto-enregistrement complet des activités des 24 heures en carnet de budget-temps. Le nombre de ces jours dits J est de 3 par mois (1 ou 2 chaque demi-mois), 36 par an. Leur choix, effectué sur proposition de l'enquêteur, arrêté en accord avec l'enquêté, relève de la méthode des quotas. Il se fait de manière que tous les jours de la semaine soient représentés sur l'ensemble de l'année.

Catégorie n° 4 : les autres jours de semaine (non fériés) qui sont sans relevé, sans enregistrement. Leur temps journalier de TPA est supposé égal à celui du/des J du demi-mois.

On fait alors l'hypothèse que les jours non exceptionnels constituent comme une courbe épaisse groupant une majorité de jours de durée pas trop différente ; le degré d'épaisseur dépend du degré d'irrégularité. Celui-ci est, en moyenne, plus élevé en valeur relative pour les exploitantes. Les jours J peuvent se localiser en zone basse, médiane ou haute de la courbe ; du fait de leur effectif annuel, n'y a-t-il pas un nombre assez élevé de chances pour qu'ils ne soient pas systématiquement en zone basse ou en zone haute ? L'extrapolation se pratique par quinzaine mais la représentativité n'est recherchée que sur l'ensemble de l'année, avec le jeu des compensations entre quinzaines sous-évaluées et quinzaines surévaluées.

Ainsi, s'agissant des actifs familiaux permanents, le dispositif qui combine sondage et exhaustivité cerne partiellement l'irrégularité de trois manières :

- on traite distinctement et de manière exhaustive les 62 ou 63 dimanches et jours fériés ;
- on repère les jours de semaine (non fériés) sans travail ou à travail nettement plus court ou plus long ;

- on répartit les jours J avec budget-temps sur l'ensemble de l'année (en distinguant 24 périodes) et sur l'ensemble des jours de semaine, soit une double stratification du sondage ; mais on ne connaît pas la marge d'erreur liée à l'extrapolation.

3. Pour les autres travailleurs, un enregistrement minimum

Cette catégorie d'actifs se subdivise en quatre groupes : la main-d'oeuvre familiale qui travaille à titre temporaire, occasionnel (membres de la famille pourvus d'un emploi non agricole, jeunes en cours d'étude ou de service militaire, retraités), les salariés employés régulièrement à temps complet ou partiel, les autres salariés (dont les vachers et porchers de remplacement), enfin les stagiaires. La contribution de ces divers groupes à l'activité de l'exploitation donne lieu à un enregistrement minimum :

- l'information recueillie se limite à un nombre par jour (le nombre d'heures et de demi-heures de travail professionnel agricole) pour chacun des autres travailleurs. Ce nombre est porté sur une "fiche de quinzaine" (cf. annexe 6).
- Ce n'est pas au travailleur lui-même qu'il est demandé d'inscrire son temps d'activité mais à l'exploitant ou à l'exploitante.
- Il n'est pas précisé comment le temps est évalué.
- L'inscription peut être faite chaque jour ou une seule fois par quinzaine ou selon tous les degrés intermédiaires.

Si on se trouve ainsi à la limite de la méthode de l'enregistrement et de l'enquête ponctuelle, la rétrospection est tout au plus d'un demi-mois.

La somme des temps enregistrés par l'exploitant, l'exploitante, les autres actifs familiaux occupés régulièrement et des temps inscrits pour les autres actifs donne le temps de travail annuel par exploitation (1). Une solution simplifiée s'applique, comme à l'ordinaire, à l'entraide : celle donnée est comptée dans le temps de travail des actifs de l'exploitation étudiée ; celle reçue n'est pas prise en compte.

On a ainsi l'input travail incorporé dans la production, tel que celui-ci est habituellement conçu, c'est-à-dire comme agrégation d'heures qui sont hétérogènes. Il est limité au temps et à l'activité agricole la plus directe car le travail effectué par les entreprises de travaux agricoles, par les inséminateurs, les vétérinaires, les comptables est inclus dans les consommations intermédiaires sans être isolé.

(1) Dans l'annexe 7 qui donne les résultats on n'a pas introduit de coefficient de capacité selon l'âge des travailleurs et leur état de santé, comme on le fait parfois (pour la Belgique, cf. les publications de l'IEA).

Chapitre 2. APPRECIATION CRITIQUE DE L'APPLICATION DU DISPOSITIF

Le travail demandé aux enquêtés et aux enquêteurs n'a pas toujours été totalement fait, n'a pas toujours été bien fait.

Section 1. La qualité des enregistrements effectués par les actifs familiaux permanents

La plupart de ces actifs ont accepté de se classer comme tels ; neuf (surtout des retraités) ont refusé. A l'inverse, quelques travailleurs non occupés régulièrement ont rempli des carnets de budgets-temps et des feuilles de semaine.

1. Les relevés simplifiés pour les dimanches et jours fériés.

L'exhaustivité est le fait de deux exploitants sur trois, de trois exploitantes sur quatre, de la quasi-totalité des aides familiaux. Dans la mesure où il y a eu oubli, c'est souvent pour un seul dimanche ou jour férié (tableau 1).

En l'absence de relevé, on a posé la question de savoir s'il y avait eu ou non travail agricole professionnel pendant au moins 1 heure. Dans l'affirmative, on a retenu comme temps la moyenne des dimanches précédents et suivants.

Quand les relevés ont été effectués, l'ont-ils été en appliquant strictement la définition du travail agricole professionnel ? On n'en est pas sûr parce que cette notion n'est pas habituelle. Ce point sera repris à propos des jours de semaine.

Plusieurs enquêteurs ont par ailleurs signalé que les feuilles de semaine n'avaient pas été renseignées avant leur passage et l'étaient seulement à ce moment-là, insuffisance qui vaut aussi pour les relevés des jours de semaine.

2. Les relevés simplifiés pour les jours de semaine non fériés

Il y avait un risque que les enquêtés adoptent une solution de facilité et notent systématiquement "rien à signaler". Les comportements se sont avérés très divers. Certains n'ont presque jamais relevé leur temps en semaine en dehors des jours J ; ils n'ont utilisé la feuille de semaine que comme moyen d'évaluer les temps des dimanches et jours fériés. Tout au contraire quelques-uns - peu nombreux : 11 - ont préféré noter leur temps de travail agricole tous les jours ou presque, donc sans se limiter aux jours avec travail nettement plus court ou plus long. La gamme des situations intermédiaires est large, la distribution du nombre de relevés par enquêté étant très étalée (tableau 2). La moyenne est de 50 pour les exploitants, 55 pour les exploitantes, 52 pour l'ensemble des actifs permanents. Mais les médianes sont plus basses (39 chez les exploitants, 31 chez les exploitantes).

Ce n'est pas seulement la notion de durée journalière de travail agricole nettement différente qui a été appliquée lors du remplissage mais aussi celle de jour à événement inhabituel, la nature des travaux agricoles étant différente ou bien une activité non agricole peu courante prenant place dans la journée. En effet, même chez les enquêtés dont le nombre de relevés est inférieur à 50 jours, nombre de temps journaliers inscrits sont assez courants (de 8 h à moins de 12 h dans un tiers des cas chez les exploitants).

En cas d'arrêts de travail prolongés pour cause de maternité, maladie, accident, il n'a pas toujours été noté de manière précise quel jour le travail a cessé, lequel il a repris. Les interruptions et reprises ont pu se faire progressivement ; il y a des incertitudes sur cette progressivité. Quand l'application d'une réglementation sociale ou une indemnisation éventuelle est en cause, le degré de sincérité peut se modifier.

A l'insuffisance présumée chez certains du nombre de relevés simplifiés s'ajoute un manque de qualité. Tout au moins nombre de fiches n'offrent pas de garantie d'exactitude. En effet, il est arrivé que pour un même jour un budget-temps ait été établi et un temps inscrit sur la feuille de semaine : la comparaison révèle des écarts sensibles. On ne saurait généraliser des constatations faites pour quelques jours mais les erreurs décelées incitent à la prudence.

3. Les budgets-temps des jours J

Le nombre total de carnets remplis s'élève à 9 122 soit une moyenne de 35,6 par actif permanent. Les demi-mois sans budget-temps sont peu nombreux. Ils se répartissent en deux groupes : tantôt tous les jours de semaine ont un relevé simplifié et il en est ainsi en

particulier quand les intéressés n'ont pas travaillé, étant malades, accidentés, en "congé" ; tantôt, mais moins souvent, les enquêtés n'ont pas pu ou voulu remplir les carnets ou bien ont oublié de le faire (cas où il n'y a pas eu visite d'un enquêteur) (1).

Une autre situation est celle où le travail agricole professionnel du jour J s'est avéré exceptionnellement court ou long. Des événements imprévus sont survenus ; ou bien l'enquêteur n'a pas été prévenu que la journée allait être inhabituelle. S'agissant des jours courts, nous avons souvent extrapolé leur temps par crainte que ce type de journée n'ait pas été assez souvent inscrit en feuille de semaine, spécialement chez les exploitants. 23 % de ceux-ci ont un jour court extrapolé et 10 % deux ou plus.

Quant aux jours J jugés exceptionnellement longs, ils n'ont, eux, été retenus dans l'extrapolation que lorsque l'on a pu déduire le temps supplémentaire, celui-ci s'avérant assez facilement décelable (travail de nuit, réunion professionnelle le soir). 26 % des exploitants ont eu un J long extrapolé seulement en partie, 36 % deux ou plus.

Au regard des bases d'estimation des durées journalières de travail professionnel en cours de semaine, les demi-mois peuvent être répartis en cinq catégories en fonction de trois critères (tableau 3) : la présence ou l'absence d'au moins un carnet de budget-temps, le caractère extrapolable ou non du temps journalier fourni par ce carnet, l'existence ou non d'un nombre suffisant de relevés simplifiés au cours de la quinzaine considérée. Les catégories 3 et 5 du tableau sont celles où un budget-temps fait défaut alors que l'on en avait besoin ; elles sont peu nombreuses : 2,1 % pour les exploitants, 1,4 % pour les exploitantes, 1,9 % pour les aides familiaux, 1,8 % pour l'ensemble. Dans ces cas, on a appliqué aux jours non exceptionnels du demi-mois la moyenne des temps J du demi-mois précédent et du suivant.

Au total, les conditions d'extrapolation des J ont été très diverses selon les quinzaines. Le nombre de jours de semaine dont le temps de travail professionnel journalier a été calculé par extrapolation a été variable selon les quinzaines et selon les enquêtés. Le tableau 4 indique quelle est finalement la fréquence des 3 catégories de jours de semaine (non fériés) précédemment distinguées. Tous actifs permanents confondus, 29 % de ces jours ont un relevé simplifié ou un enregistrement exhaustif, le nombre moyen étant de 86 pour les exploitants, 91 pour les exploitantes et 86 pour les aides familiaux. Sur les 365 jours de l'année d'enquête, 60 % sont sans enregistrement ni relevé pour les exploitants, en moyenne, et 58 % pour les exploitantes (tableau 5).

Quant à la double stratification dans la détermination des J, elle n'a pas été toujours respectée, les carnets à remplir au cours de telle quinzaine ne l'étant qu'au début de la suivante, ou bien les jours de la semaine étant représentés inégalement parmi les J.

S'agissant du contenu des budgets-temps, les enquêtés ont plus ou moins bien décrit l'ensemble de leurs activités de la journée. Il est certain que des occupations de courte durée n'ont pas été notées. Fait révélateur, le temps passé à remplir le carnet n'a pas été toujours indiqué ; moins de soin a été accordé à ce qui n'était pas considéré comme du travail professionnel agricole. Le manque de précision et d'exactitude peut provenir du retard apporté au remplissage des documents. Mais les formulaires ont été généralement renseignés au plus tard un ou 2 jours après, l'enquêteur passant en principe le lendemain ou le surlendemain de J. On ignore ce qui s'est exactement passé dans chaque cas car il ne nous avait pas paru possible de demander que soit précisé quel jour, quelle heure, les écritures étaient passées.

(1) Trois enquêteurs ont été malades, un autre accidenté.

Lorsqu'ensuite nous avons calculé le temps journalier de travail agricole professionnel (ou de travail domestique), plusieurs rubriques ont posé des problèmes de classement : le bricolage, le travail de bois (les pré-enquêtes n'ayant pas révélé toute la complexité des situations relatives à cette occupation), l'information professionnelle (lecture de journaux et revues), le temps de réunion professionnelle avec les trajets aller et retour, les foires-expositions, les voyages des groupements de vulgarisation. Ayant pour souci constant d'éviter la surévaluation, on a adopté le principe d'être restrictif lors du calcul du TPA journalier.

4. Le travail des enquêteurs

Ceux-ci, qui ont surtout contrôlé les documents des actifs familiaux permanents, n'ont pas toujours pu ou su corriger les incertitudes, les oublis, les incohérences. Quelques-uns n'ont pas bien compris au départ le travail à réaliser par eux-mêmes et par les enquêtés. Certains se sont révélés inaptes à exercer leur rôle. Par ailleurs, certains agriculteurs peu motivés n'ont pas permis aux enquêteurs de faire leurs vérifications ; au moment des rendez-vous ils étaient absents ou indisponibles. Enfin, la tâche des enquêteurs a été difficile quand il y avait beaucoup d'actifs, donc de documents, par exploitation.

Section 2. Appréciation des relevés faits pour les autres travailleurs.

La remarque précédente sur l'incidence de la réglementation sociale s'applique ici particulièrement, qu'il s'agisse de main-d'oeuvre salariée ou de travailleurs familiaux. Il faut rappeler que toute participation à l'activité de l'exploitation - dès lors qu'elle est "renouvelée", sans qu'un seuil minimal soit précisé - doit donner lieu à versement de cotisations d'accident. Jusqu'à quel point y a-t-il sous-évaluation ? On ne sait quelle importance peut prendre le travail noir. La situation est restée floue pour les enfants classés chômeurs. Le travail des parents retraités semble plusieurs fois sous-estimé, même quand il est reconnu utile. Il y a quand même peu d'états néant en fiche des autres travailleurs.

Même quand existe le souci de bien déclarer, si plusieurs membres de la famille interviennent de manière occasionnelle ou pour des occupations très variées, la difficulté d'apprécier le travail journalier de chacun s'accroît. Aussi existe-t-il des évaluations globales approximatives pour l'ensemble de la quinzaine.

Au total, l'estimation du temps calculé en fiche des autres travailleurs peut être tenue pour largement approximative dans beaucoup de cas. Cette imperfection se répercute sur l'estimation de l'input travail par exploitation.

*

* *

Pour le travail agricole comme pour tout phénomène économique, une bonne méthode de mesure doit remplir trois conditions : être acceptée par les enquêtés, procurer des résultats fiables, avoir un coût modéré. Bien qu'allégé et donnant lieu à indemnisation des participants, notre dispositif d'enregistrement n'a pu éviter de se heurter dans son application à un certain désintérêt des agriculteurs à l'égard de la connaissance de leur temps de travail. Peu se sont portés volontaires. La quantité et la qualité des informations recueillies sont en deçà de ce qu'il eût été souhaitable. Il se confirme a posteriori qu'une intervention fréquente d'enquêteurs est nécessaire, ce qui empêche d'abaisser le coût de l'opération bien que celui-ci soit élevé puisque du même ordre de grandeur par exploitation que le coût d'une comptabilité RICA. La méthode utilisée n'est donc pas généralisable.

Mais appliquée à de petits échantillons, elle peut fournir des résultats relativement fiables. Ce n'est qu'une minorité d'enquêtés qui ont été négligents et qui ont cherché à s'engager le moins possible dans une opération ressentie comme une corvée. Notre impression principale est qu'une majorité ont accompli consciencieusement leur travail d'observés et d'informateurs, tout au moins pour la partie budget-temps.

Malgré bien des imperfections, la valeur des estimations faites a été jugée suffisante pour tester l'hypothèse des longues durées annuelles de travail, sans perdre de vue que les chiffres sont affectés d'une marge d'erreur.

Tableaux du chapitre 2

Tableau 1. Répartition des enquêtés selon leur nombre de dimanches et jours fériés sans relevé simplifié

| | zéro | Un | Deux ou plus | Total |
|--------------------------------|------|----|--------------|-------------|
| exploitants | 65 | 22 | 13 | 100(n=126) |
| exploitantes | 74 | 14 | 12 | 100 (n=100) |
| ensemble des actifs permanents | 72 | 17 | 11 | 100 (n=256) |

Tableau 2. Répartition des enquêtés selon leur nombre de jours de semaine avec relevé simplifié

| | moins de 20 | 20 à 49 | 50 à 99 | 100 ou plus | Total |
|--------------------------------|-------------|---------|---------|-------------|------------|
| exploitants | 15 | 49 | 28 | 8 | 100(n=126) |
| exploitantes | 33 | 31 | 21 | 15 | 100(n=100) |
| ensemble des actifs permanents | 25 | 41 | 23 | 11 | 100(n=256) |

Tableau 3. Répartition des demi-mois selon les types d'enregistrements disponibles pour les jours de semaine (non fériés)

| | demi-mois avec au moins 1 budget-temps extrapolable et extrapolé | demi-mois avec au moins 1 budget-temps mais celui-ci n'a pas été extrapolé, des relevés simplifiés existant pour tous les autres jours | demi-mois avec au moins 1 budget-temps mais non extrapolable et il y a au moins 3 jours sans relevé simplifié | demi-mois sans budget-temps mais avec relevés simplifiés tous les jours | demi-mois sans budget-temps et il y a au moins 3 jours sans relevé simplifié | Total |
|--------------------------|--|--|---|---|--|-------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | |
| pour les exploitants | 93,6 | 3,9 | 1,4 | 0,4 | 0,7 | 100(n=3024) |
| pour les exploitantes | 91,7 | 6,5 | 0,9 | 0,4 | 0,5 | 100(n=2400) |
| pour les aides familiaux | 90,0 | 7,8 | 1,1 | 0,3 | 0,8 | 100(n=720) |
| ensemble | 92,4 | 5,4 | 1,2 | 0,4 | 0,6 | 100(n=6144) |

Tableau 4. La fréquence des trois catégories de jours de semaine non fériés

| | jours avec relevé simplifié | jours avec budget-temps | autres jours | Total |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| pour les exploitants | 16 | 12 | 72 | 100 (n=38.169) |
| pour les exploitantes | 18 | 12 | 70 | 100 (n=30.293) |
| pour les aides familiaux | 16 | 12 | 72 | 100 (n= 9.089) |
| pour l'ensemble des actifs permanents | 17 | 12 | 71 | 100 (n=77.551) |

Tableau 5. Répartition en 4 groupes des 365 jours de l'année d'enquête

| | nombre de dimanches et jours fériés avec relevé simplifié (1) | nombre de jours de semaine non fériés avec relevé simplifié (2) | nombre de jours de semaine non fériés avec budget-temps (3) | autres (4) | Total |
|-----------------------|--|--|--|---------------|------------|
| pour les exploitants | 61(a) 17 | 50 13 | 36 10 | 218 60 | 365 100 |
| pour les exploitantes | 61 17 | 55 15 | 36 10 | 213 58 | 365 100 |

(a) Les chiffres se lisent comme suit : les exploitants et coexploitants ont, en moyenne, noté leur temps de TPA en relevé simplifié pour 61 dimanches et jours fériés.

2ème partie :

LES TEMPS ANNUELS MESURES ET LEUR INTERPRETATION

Dans une optique d'économie de la production, d'une tentative d'évaluation rigoureuse du travail professionnel agricole par actif on attend d'abord un meilleur calcul de l'input travail par exploitation (annexe 7 qui décrit aussi la composition des collectifs de travailleurs par exploitation). Mais notre but a été de vérifier jusqu'à quel point les éleveurs travaillent beaucoup (chapitre 3) et de chercher l'explication d'une telle affectation du temps (chapitre 4).

Chapitre 3. LES TEMPS MESURES

Section 1. La durée annuelle de travail professionnel agricole des exploitants

1. La plupart des temps annuels se situent entre 3 000 et 4 000 heures (1)

Seulement dix exploitants, sur un total de 126, ont travaillé moins de 3 000 heures de mars 1985 à février 1986 (tableau 6). Encore quatre d'entre eux relèvent-ils de situations particulières (longue maladie, invalidité importante, activité domestique exceptionnelle : construction d'une maison). Hors cas particuliers, la moyenne s'établit à 3 460, la médiane à 3 462. Les durées les plus longues sont particulièrement élevées : plus de 3 800 heures.

Alors même que l'échantillon est petit, les différences dans les temps individuels sont importantes. Les indicateurs de dispersion (cas particuliers exclus) s'établissent à 322 heures pour l'écart-type et 421 pour l'écart interquartile.

Au-delà de ces différences individuelles qui peuvent résulter pour partie d'erreurs de mesure (2), quels écarts apparaissent entre sous-groupes ? Même si le temps travaillé par exploitant est significativement moindre que dans les exploitations individuelles, il reste élevé dans les GAEC (3 309 contre 3 516). Si l'on tient compte à la fois du type d'exploitation et de l'orientation dominante de production, le classement des temps moyens s'établit comme suit en se limitant aux groupes d'au moins 20 unités :

(1) Les résultats qui suivent concernent les chefs d'une exploitation individuelle (93 cas) et les "coexploitants de GAEC", que ceux-ci soient des chefs d'exploitation ou des associés (33 cas). Tous ces "exploitants" au sens large sont des hommes.

(2) La qualité des chiffres est meilleure quand on passe des temps individuels aux temps moyens par groupes.

| | |
|---|---------|
| - exploitants individuels en production laitière et porcine | 3 622 h |
| - " " en production laitière | 3 515 h |
| - " " en production porcine | 3 458 h |
| - coexploitants de GAEC en production laitière et porcine | 3 276 h |

Les écarts entre les trois groupes d'agriculteurs individuels ne sont pas significatifs au seuil de 5 % selon l'analyse de variance.

Hors GAEC, les durées moyennes varient très peu selon la classe d'âge de l'exploitant : 3 468 en dessous de 35 ans, 3 530 de 35 à 44 ans, 3 508 de 45 à 54, 3 589 de 55 à 65 (1). Elles diminuent quand l'ancienneté dans la fonction s'élève (3 610 en dessous de 10 ans, 3 537 de 10 à moins de 20 ans, 3 448 à partir de 20 ans). Le début de la carrière peut être la période des autoinvestissements les plus importants et des temps d'activité agricole les plus élevés. Mais on ne peut distinguer effet d'âge (ou de cycle de vie) et effet de génération. D'autre part, les écarts observés ne sont pas significatifs.

Des durées proches de 3 000 heures, ou les dépassant, sont le fait aussi de jeunes aides familiaux (9 cas), qui sont des fils d'exploitants et sans doute de futurs exploitants. Le minimum est de 2 432 h, le maximum de 3 690. Quant aux pères des exploitants, à leurs beaux-pères, frères ou oncles (douze cas), ils se répartissent, eux, en deux groupes aux durées bien différentes : les uns travaillent de 2 200 à 2800 h, les autres aux environs de 1 000 h.

Par comparaison avec les seuils retenus en statistique agricole pour définir l'actif agricole à temps annuel complet (au moins 39 heures par semaine en moyenne ; au moins 2 200 heures dans le RICA), les temps d'activité agricole des exploitants enquêtés paraissent très élevés (2). Au vu de ces résultats, on est conduit à s'interroger à nouveau sur la qualité des estimations. S'il n'est pas totalement exclu que notre méthode conduise à surévaluer la quantité d'heures travaillées par les exploitants, ceci est peu probable car :

- les jours J n'ont pas été choisis seulement par les enquêtés, ce qui limite le risque de surreprésentation des journées plus longues ;
- le temps journalier de TPA n'est jamais calculé par les agriculteurs ;
- on a extrapolé sans les modifier des J de courte durée, alors que l'on n'a extrapolé que partiellement des J de longue durée ;
- on a veillé à ne pas imputer à l'exploitation le travail imputable à la famille. Cinq exploitants ayant accepté de faire un relevé simplifié pour la plupart de leurs jours de semaine non J (de 195 à 242), on a pu comparer le temps annuel tel qu'il résulte des budgets-temps et de ces nombreux relevés simplifiés, avec le résultat qui aurait été obtenu si l'on avait extrapolé à tous les jours de semaine les durées des seuls budgets-temps. L'écart est très faible (-3,4 %, -2,7 %, - 1,5 %, + 1,2 %, + 1,6 %).

Une autre question est celle de savoir si les résultats trouvés pour un échantillon petit et particulier, donc non extrapolables, sont exceptionnels ou propres au Finistère. On ne peut exclure que la proportion de temps élevés soit particulièrement forte dans notre enquête du fait de la présence du groupe lait + porc, association de production de grande dimension qui semble rare en dehors de la Bretagne.

(1) En Ille et Vilaine, nous avons observé en 1979 une réduction d'activité agricole chez les 60 ans (Brangeon et al., 1980, p. 202 sq.).

(2) Même si l'on tient compte des différences d'étendue dans ce qui est évalué.

2. Comparaison avec d'autres évaluations par enregistrement

- En France, il n'existe pas de données strictement comparables à celles du Finistère. L'enquête emploi du temps faite à l'échelon national par l'INSEE en 1985-1986 fournit un temps hebdomadaire moyen de travail (calculé sur 11 mois), toutes catégories d'exploitations confondues, pour l'ensemble groupé des exploitants et aides familiaux masculins de 15 ans ou plus, tous actifs agricoles à titre exclusif ou principal mais sans distinction entre temps complet et temps partiel. Il est inférieur à la durée hebdomadaire moyenne de TPA observée dans le Finistère pour les exploitants producteurs de lait ou de porc : 55 h 25 (1) contre 65 h 48. Pour déterminer la portée de l'écart, il faudrait considérer des catégories semblables d'actifs, tenir compte de quelques différences dans la définition du travail, distinguer selon les orientations de production. On peut supposer que les aides familiaux travaillent moins que les exploitants, que les producteurs de lait ou de porc font partie de ceux qui travaillent le plus (2). Autres évaluations faites par enregistrement en France : celles issues de monographies consacrées à 11 exploitations laitières et 4 porcines, situées dans l'Ouest (3) ; ces études de cas, à base de budgets quotidiens de travail, ont tout au moins pour intérêt de montrer que les durées peuvent parfois être bien moindres que celles du Finistère.

- On peut, par contre, rapprocher nos résultats finistériens de ceux obtenus à l'étranger dans trois opérations d'enregistrement relatives à des exploitations d'élevage et utilisant des définitions proches de la nôtre sans être totalement identiques. On voit alors que ce n'est pas la première fois que le phénomène des longues durées est vérifié sur la base de relevés permanents. Selon les enquêtes déjà citées, l'année de travail est d'environ 3 600 heures en Suisse en 1974 (échantillon de 578 unités dont la plupart à dominante laitière), d'à peu près 3 200 h en Basse-Saxe en 1980-1981 (échantillon de 132 unités avec production laitière et porcine mais celles-ci étant souvent secondaires), de 3 140 h (la médiane étant de 3 188 h) aux Pays-Bas en 1979-1981 (43 exploitations laitières, ayant de 50 à 100 vaches, toutes à "travail rationnel"). Notons qu'en Basse-Saxe, la moyenne trouvée est à peu près identique selon qu'il y a eu relevés quotidiens ou seulement un jour par semaine.

On pourrait ajouter le résultat de l'enquête autrichienne de 1976 (n = 200 dont 170 de full-time) bien que la nomenclature des travaux agricoles ne soit pas très précisée : si le temps annuel moyen de travail pour l'exploitation s'élève à 3 028 heures par exploitant dans les unités de full-time, il est supérieur dans plusieurs groupes avec élevage, atteignant 3 499 h dans un groupe d'exploitations d'élevage à prédominance laitière.

Une autre évaluation, moins fiable car résultant de relevés minimaux hebdomadaires, est celle du RICA hollandais. Selon un dépouillement particulier effectué pour les unités laitières très ou moyennement spécialisées, et pour un champ d'exploitants tous classés comme ayant un temps de travail d'une UTA (sur la base d'un seuil de 2 000 heures)

(1) Source : tableaux de C. Roy, in INRA - Economie et Sociologie Rurales, Actes et Communications, n° 3, 1988, p. 15. Hors temps de trajet domicile - lieu de travail.

(2) Pour des résultats hors enregistrement, et avec une définition du travail agricole un peu différente, voir Jean, Lacroix, Maamoun, Mollard, 1988, p.72.

(3) Recherche d'A. Lacroix et A. Mollard, résultats à paraître.

soit 413 cas, la moyenne est de 2 973 h en 1983-1984 ; et le niveau de 3 000 heures ou plus est le fait de 54 % des éleveurs. Dans cette source manquent plusieurs activités dont celles d'autoinvestissement, de formation professionnelle, d'exercice de responsabilités professionnelles ... Dans 18 exploitations étudiées en 1986-1987 pour leur aptitude à fournir un état détaillé de leurs occupations, il est apparu que les tâches dites de management, exclues de la notion courante de travail, représentent environ 15 % du temps total de leur activité agricole (source : données communiquées par le Landbouw - Economisch Instituut).

Une difficulté du même ordre existe dans les évaluations belges. L'Institut Economique Agricole de Belgique utilise la méthode du relevé minimal journalier mais le travail ainsi mesuré est conçu de manière plus étroite que dans notre enquête (annexe 3). Un dépouillement a été effectué, à notre demande, pour l'exercice 1985-1986 (1er mai au 30 avril) : il porte sur 1 200 exploitants masculins et féminins - mais il y a très peu de femmes - âgés de moins de 65 ans, à capacité complète de travail, sans occupation professionnelle accessoire, tous en exploitation individuelle. La dimension des exploitations concernées est le plus souvent moyenne ou grande, la moitié d'entre elles ayant un produit compris entre 450 000 et 1 050 000 FF. Le classement par orientation productive est celui de la nomenclature du RICA : les catégories ainsi obtenues ne conviennent pas entièrement à notre sujet ; ainsi n'isole-t-on pas les unités sans animaux ou sans vaches laitières. Mais l'intérêt est de fournir un éclairage sur les différences qui peuvent exister dans les temps annuels travaillés entre exploitations laitières, unités porcines et plusieurs autres orientations productives dominantes. Les durées élevées le sont-elles nettement plus en production animale ? Toutes choses étant supposées égales par ailleurs, la nature des biens produits est-elle un important facteur de hiérarchisation dans les temps annuels de TPA, même s'il existe de grands écarts inter-individuels au sein de chaque orientation productive ? Tableau 7.

En élevage laitier très ou moyennement spécialisé, les exploitants travaillent en moyenne 3 024 h et 3 001 h à l'année. C'est dans ces exploitations et dans trois autres catégories à dominante bovine - avec au moins 20 vaches laitières en moyenne - que les années de travail sont les plus longues, atteignant ou dépassant 3 000 h. Dans ces cinq groupes, la moitié ou plus des exploitants travaillent 3 000 h ou plus, le niveau de 3 500 étant atteint une fois sur dix.

Par contre, le temps de TPA est nettement plus court dans les exploitations à spécialisation porcine (avec un produit total provenant pour 89 % du cheptel porc). Mais il s'agit d'un type d'élevage différent de celui du Finistère car plus spécialisé en un stade du processus de production (par exemple élevage seulement des truies sans engraissement de porcs charcutiers) et moins fondé sur les autofournitures (la superficie utile des exploitations étant d'environ 5 ha contre 27 dans le groupe finistérien).

Dans quatre groupes d'unités de culture et élevage sans orientation dominante, les années de travail s'abaissent, avoisinant 2 750 à 2 900 heures. Enfin, les temps moyens les plus faibles se trouvent en production céréalière et autres cultures à titre principal. Ici, comme en spécialisation porcine, beaucoup travaillent entre 2 000 et 2 500 h par an selon une notion étroite de TPA.

Toutes orientations de production confondues, la distribution des exploitants selon leur durée annuelle de TPA apparaît dans l'échantillon belge nettement décalée vers le bas par comparaison avec notre échantillon finistérien (tableau 8). Trois raisons y contribuent : une définition du travail plus restreinte, des temps moindres en production porcine, une représentation d'exploitations avec moins d'élevage

et celles de culture exclusivement.

Résumons les deux principaux enseignements à tirer de ces diverses comparaisons : avant notre enquête finistérienne, le phénomène des longues durées de TPA par exploitant avait déjà été vérifié en production laitière dans trois pays européens ; c'est dans les exploitations avec vaches laitières que les années de travail des agriculteurs seraient les plus longues.

3. Les durées annuelles sont-elles aussi longues hors de l'agriculture chez les non salariés ?

A notre connaissance l'année de travail n'a pas encore été mesurée pour les non salariés des secteurs non agricoles. Mais certains résultats partiels tels ceux des budgets-temps de l'INSEE montrent que les indépendants non agricoles masculins, aides familiaux inclus, ont une durée hebdomadaire moyenne de travail assez sensiblement plus longue que celle des salariés masculins : 50 h 10 mn contre 39 h 05 en 1985-1986. Pourtant, si des temps longs existent en dehors du secteur de l'élevage, ne serait-ce pas ici qu'il y a le plus de durées annuelles très élevées ? Mais T. Scitovsky (1978, p. 101) a cru pouvoir affirmer, en s'appuyant sur des données américaines, allemandes et autrichiennes, que les non salariés dans leur ensemble travaillent plus que les salariés.

4. Parallèle avec le temps annuel de travail des salariés ; appréciation des écarts

Cette fois des chiffres existent. D'autre part, le temps de travail des salariés, plus précisément des salariés non agricoles, influence souvent les comportements et attitudes à l'égard de l'emploi du temps. Il peut tout au moins représenter pour les non salariés, y compris les agriculteurs, une norme dont il convient de se rapprocher. Pourtant, la comparaison entre salariat et non salariat se heurte à une objection : le temps de travail salarié relève d'un mode institutionnel de détermination ; le droit du travail limite en particulier la durée annuelle maximale. Autres difficultés : la notion ne peut être entièrement identique (cf. supra) ; on ne dispose pas pour les salariés de temps annuels calculés sur la base d'enregistrements ; et on ne peut isoler les salariés qui ont des responsabilités (1).

Si cependant des chiffres sont rapprochés, la durée annuelle de travail professionnel s'avère, en moyenne, deux fois plus élevée chez les éleveurs étudiés que dans la population nationale des salariés non agricoles (2) (3). En effet, pour les salariés à temps complet, sans

(1) "Alors que le temps de travail est l'un des enjeux économiques et sociaux les plus importants, les sources statistiques qui permettent de saisir la durée et l'organisation du travail sont incomplètes, soit par leur champ, soit par les thèmes qu'elles abordent, soit enfin par la trop grande "rusticité" des concepts utilisés" (Seibel, 1988, p.3).

(2) Un écart d'une telle ampleur avait déjà été relevé dans notre publication de mars 1980 (p. 82-83).

(3) La disparité est certainement un peu moindre pour la moyenne France entière des agriculteurs chefs d'exploitation.

distinction de sexe, le temps moyen annuel aurait été de 1676 h en 1983, comme on l'a indiqué page 4 (1).

L'écart serait-il moindre entre non salariés et salariés de l'agriculture ? On l'ignore, les heures de travail des salariés agricoles étant mal connues (cf. annexe 10). Notons cependant que les exploitants enquêtés ont des temps annuels de TPA qui dépassent très nettement le maximum légal annuel susceptible d'être "réellement effectué" par les ouvriers "dans les exploitations de polyculture-élevage à dominante élevage n'employant qu'un seul salarié polyvalent", lequel est fixé à 2 240 h depuis fin 1981.

Ainsi, par rapport aux normes atteintes actuellement en milieu salarié après une longue phase de réduction du temps travaillé, les durées observées dans les élevages laitiers et porcins du Finistère font figure de temps très élevés. Importante, la disparité serait-elle de plus croissante ? La réponse est incertaine en l'absence d'évaluations antérieures des durées annuelles de travail en milieu agricole. On ne sait pas sur quelle courbe se situe le point élevé de notre enquête.

De ces données on ne saurait déduire que les conditions de travail des agriculteurs sont moins bonnes. Le temps de travail n'étant qu'un aspect de l'exercice d'un métier, il tire sa signification de l'ensemble de ses relations avec les autres aspects : intensité - mais le temps long n'est pas nécessairement un temps lent - charge physique et mentale, degré d'indépendance et de responsabilité, niveau de rémunération, stabilité de l'emploi. Les heures mises en parallèle ont toutes chances de ne pas être les mêmes. Si pour chacune des six variables citées, trois niveaux étaient distingués (par exemple, faible, moyen, élevé), le nombre de combinaisons possibles apparaîtrait très important. En l'absence de tels bilans des conditions d'exercice des métiers, l'appréciation risquerait d'être sommaire.

Certains faits observés dans le Finistère le font penser :

- 16 enquêtés ont été salariés hors de l'agriculture avant de devenir producteurs de lait ou de porc. Ils ne travaillent pas moins que les autres. Leur changement d'emploi peut être la conséquence d'un arbitrage entre deux modes de vie (2). Rappelons à ce propos que face à certains projets de développement d'une agriculture capitaliste, les organisations professionnelles agricoles ont combattu pour le maintien d'une agriculture de type familial.

- A la question "Estimez-vous que votre travail professionnel agricole est trop long, que vous travaillez trop ?", seulement un peu plus de la moitié des membres de l'échantillon répondent oui (tableau 9), la fréquence des réponses positives augmentant avec la longueur des temps. Consacrer une grande partie de son temps aux travaux de l'exploitation ne semble pas toujours ressenti comme une contrainte (3) ; il peut s'agir pour certains d'un divertissement pascalien.

(1) Au sein de la population d'ensemble des salariés, il peut y avoir des sous-groupes ayant des moyennes plus fortes que le niveau général. Il faudrait aussi isoler la catégorie de ceux qui sont agriculteurs et salariés.

(2) Tel éleveur de Loire-Atlantique ex-ouvrier d'usine déclare à un journaliste qu'il préfère travailler 10 heures à la terre que 8 heures à l'usine. Revue Laitière Elevage, n° 42, avril 1988, p. 72.

(3) Les agriculteurs, et les agricultrices, portent plus d'intérêt à des thèmes comme la pénibilité du travail, les accidents, la prévention des risques.

Section 2. La durée annuelle de travail professionnel agricole des exploitantes

1. Un travail professionnel moindre mais souvent à temps complet

Les exploitantes (ou coexploitantes de GAEC), sans autre métier que celui d'agricultrice, sont au nombre de 100 dans l'échantillon (1). En moyenne, leur année de TPA est deux fois moindre que celle des exploitants : 1 762 h (1 796 h si on met à part quatre cas avec cent jours ou plus d'absence d'activité agricole pour cause de maternité ou longue maladie). La médiane se situe à 1 736 h. La dispersion est forte ; les valeurs extrêmes étant de 400 h et 3 500 h (tableau 10). Dans les enquêtes comparables (2) les temps moyens sont tantôt nettement plus faibles (Suisse, Basse-Saxe, Pays-Bas), tantôt se rapprochent en partie (Autriche). La proportion de temps supérieurs à 2 000 h est peut-être exceptionnelle dans notre échantillon finistérien.

Comme chez les hommes, le TPA est moindre dans les GAEC (1 591 h contre 1 837 en exploitation individuelle) mais l'effectif des associées est faible (16) et la différence non significative. Pour les seules exploitations individuelles, des écarts apparaissent entre unités porcines (1 652 heures), laitières (1 783 h) et mixtes (1 985 h), sans être assez marqués pour être significatifs.

Si la comparaison se fait avec l'année de travail du salarié non agricole moyen, féminin ou masculin, à temps complet, il apparaît que nombreuses sont les exploitantes dont l'activité dans l'exploitation est l'équivalent d'un emploi salarié à temps plein. Si par prudence on retient le seuil de 1 800 h (3), 42 % des agricultrices se trouvent au-dessus.

Les résultats trouvés conduiraient-ils ainsi à modifier les estimations du nombre d'UTA correspondant au travail agricole des agricultrices ? Ce nombre figure dans les documents des centres de comptabilité agricole, le sigle utilisé étant celui d'UTH (unité de travail humain) ; il sert en particulier à établir un ratio de revenu agricole par UTH. Comme la quantité annuelle d'heures fournies par les agricultrices n'est pas enregistrée, comment procède-t-on ? Il semblerait que faute d'être connu en valeur absolue, le temps de TPA des femmes soit apprécié en valeur relative, la référence étant le temps de TPA des exploitants. En effet, pour 71 cas connus, le chiffre de 0,50 UTH a été porté 39 fois. Il est exact, on l'a vu, qu'en moyenne la durée annuelle d'activité agricole des agricultrices est égale à la moitié de celle des agriculteurs. Mais à partir de là deux principales erreurs peuvent apparaître. Comme les exploitants travaillent beaucoup et se situent bien au-delà du seuil de temps complet, le 0,50 sous-estime la valeur absolue du travail féminin et, de là, le nombre réel d'unités-travail par agricultrice. De plus, comme les exploitants ont un temps variable, le 0,50 correspond à des valeurs absolues variables selon les exploitations et la sous-estimation évoquée ci-dessus est plus ou moins forte.

(1) Quatorze autres épouses (6 d'exploitants et 8 d'associés de GAEC) exercent une profession non agricole. Quelques-unes d'entre elles participent un peu aux travaux de l'exploitation.

(2) Sans que soient toujours isolées les agricultrices sans profession non agricole.

(3) C'est aussi le chiffre retenu au Danemark pour un plein temps agricole.

Le tableau 11 compare les calculs d'UTH en comptabilité agricole et nos évaluations d'UTA fondées sur les temps enregistrés et en prenant 1 800 h comme seuil minimal de temps complet. La plupart des agricultrices ont un nombre d'UTH inférieur à celui d'UTA. Pour l'ensemble des 71 cas renseignés, la sous-estimation est d'un tiers (41,08 UTH contre 62,59 UTA). On serait tenté d'imputer une partie des écarts aux différences dans les seuils de temps plein. Mais celui en principe utilisé en comptabilité agricole (2 400 dans le Finistère) est inapplicable parce qu'inapplicable sauf dans des estimations très approximatives.

2. Division du travail : part relative du travail professionnel et du travail domestique

Le degré de participation des femmes aux travaux de l'exploitation dépend, comme on le sait, de l'importance relative de leurs tâches domestiques puisque celles-ci leur incombent généralement pour la plus grande part. Nous avons voulu en donner une estimation quantitative ; ceci est possible non pas en terme de temps annuel mais seulement pour les jours de semaine avec budget-temps (1) (2).

Le nombre de jours avec activité domestique (au moins 30' par convention) est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (tableau 12 pour 96 couples). Aussi les heures de travail domestique réalisé par les couples sont-elles effectuées à 94 % par les femmes et à 6 % seulement par les hommes alors que la répartition est un tiers-deux tiers pour les heures de TPA.

La part relative du professionnel agricole et du domestique diffère : les hommes consacrent 97 % de leurs heures à l'exploitation ; l'activité des femmes se partage en deux parts à peu près égales entre la famille (51 %) et l'exploitation (49 %). Mais le temps total de travail est peu différent selon le sexe : le nombre total d'heures au cours des jours J s'élève à 37 112 h chez les femmes contre 37 897 chez les hommes ; les distributions des agriculteurs et agricultrices selon la durée journalière moyenne de travail total sont proches (tableau 13) (3). Tout ceci confirme bien - s'il en était besoin - que la division du travail entre hommes et femmes contribue pour une grande part (mais pas de manière exclusive) à rendre compte du volume de leur année de travail professionnel agricole.

(1) Pour le classement des occupations en travail domestique, nous avons utilisé la nomenclature de l'INSEE qui distingue trois rubriques : les travaux ménagers, les soins aux enfants et les achats de biens et services (source : enquête Emploi du Temps de 1974-1975) ; mais on a exclu les soins personnels et médicaux hors du domicile, sauf lorsqu'ils concernent une autre personne du ménage. Notons que dans notre terminologie le travail domestique inclut le travail agricole non professionnel.

(2) Un danger serait d'extrapoler à l'ensemble de l'année les chiffres calculés pour les jours J. Il est à peu près certain que le travail domestique des hommes est plus important les autres jours, en particulier lors de journées à TPA réduit ou nul.

(3) La situation la plus fréquente (52 % des couples) est celle où les deux conjoints travaillent autant ou presque (écart inférieur à 30 minutes). Le travail est plus long (d'au moins 30') 28 fois sur 100 chez les hommes, 20 fois sur 100 chez les femmes.

Le temps domestique de l'épouse dépend du temps domestique de l'époux mais aussi du volume total d'activité domestique (lui-même fonction du nombre de personnes vivant dans le ménage, du nombre d'enfants en bas âge, des arbitrages entre auto-production et achats ...), de l'aide reçue d'autres membres de la famille (rôle des mères, belles-mères ...). Préciser l'analyse exigerait d'établir une fonction de production domestique.

La répartition des tâches conduit-elle à ce que le temps de TPA des exploitantes soit moins élevé quand les exploitants travaillent plus dans l'exploitation ? Pour les 96 couples de l'échantillon, tous les cas de figure (soit 9 possibilités si on tient compte de trois situations pour chacun des membres du couple : temps inférieur, égal ou supérieur à la moyenne) existent. Mais près d'une fois sur deux la question posée est sans objet dans la mesure où les temps se situent, pour les femmes comme pour les hommes, autour des valeurs centrales. Quant à la tendance générale, telle qu'elle ressort d'un ajustement linéaire, elle est à un accroissement conjoint des durées travaillées par les exploitantes et les exploitants. Soit Y le temps annuel de TPA des exploitantes, X celui des exploitants, on a : $Y = 0,805 X - 1018$; avec $R^2 = 0,25$, $R = 0,50$. La relation est significative au seuil de 1 %. Les temps des unes et des autres s'expliqueraient-ils entre eux et/ou se trouveraient-ils sous la dépendance de mêmes variables ?

La participation des agricultrices aux travaux de l'exploitation n'est jugée trop importante que par une minorité seulement (tableau 14). C'est surtout au-delà de 2 000 heures que les temps sont déclarés trop longs (une fois sur deux). Mais entre 1 000 et 1 500 heures il existe encore quelques agricultrices qui souhaitent avoir un travail agricole moindre. Apparaît ainsi une grande diversité dans les temps et dans les attitudes à leur égard.

Si la tendance fréquente est de considérer les agricultrices comme des actives à temps partiel, c'est que la plupart ne consacrent chaque jour qu'un nombre restreint d'heures aux travaux de l'exploitation. Mais elles subissent à peu près autant que les agriculteurs l'obligation de travailler tous les jours de l'année. La longue année de travail des exploitants a, elle, pour cause immédiate la combinaison d'un nombre annuel important de jours de TPA avec une forte durée journalière d'activité.

Section 3. Le nombre de jours de travail professionnel par an et d'heures par jour

1. Combien de jours sans travail ?

La contrainte du travail de tous les jours de l'année

Du fait de leurs congés hebdomadaires et annuels, les salariés ont, en général, au moins 140 jours non travaillés chaque année. A la différence aussi de la plupart - probablement - des indépendants non agricoles et de certains groupes d'agriculteurs : ceux des exploitations sans animaux, les exploitants et exploitantes enquêtés n'ont

qu'un faible nombre de jours sans travail professionnel (1). 36 % des agriculteurs et 25 % des agricultrices ont travaillé tous les jours de mars 1985 à février 1986. Si on ajoute ceux qui n'ont eu qu'un seul jour sans TPA, on est près de la moitié des effectifs des exploitants. Ceux et celles qui ont au moins un jour non travaillé se partagent à peu près pour moitié entre la catégorie de 1 à 9 jours et celle de 10 jours ou plus, alors même que les arrêts pour cause de santé sont inclus (tableaux 15, 16). Le nombre moyen de jours sans TPA par exploitant en ayant est de 7,7, et 12,0 pour l'ensemble ; les chiffres correspondant étant de 16,8 et 22,4 pour les exploitantes.

Les journées sans TPA sont moins rares dans les GAEC. Par exemple, sur 13 exploitants qui ont au moins 20 jours non travaillés sans qu'il y ait un motif de santé, 9 sont en GAEC ; sur 7 qui ont entre trente et soixante jours - chiffre maximum - 6 sont des coexploitants. La contrainte du travail de tous les jours de l'année serait à relativiser puisque certains y échappent, selon un degré variable. Cette situation ne résulte-t-elle pas, elle aussi, d'un arbitrage ? Il en découle les trois conséquences suivantes.

Peu ou pas de vacances

Il est maintenant bien connu que de tous les groupes socioprofessionnels, les agriculteurs sont ceux qui ont le moins de vacances au sens de l'INSEE ("déplacement hors du domicile pour au moins 4 jours pleins consécutifs, pour des motifs autres que professionnels, d'étude ou de santé"), que ce soit en % de personnes parties ou en nombre de jours. Les données nationales selon la catégorie sociale individuelle - établies sans distinction de sexe - sont rappelées dans la figure 2. Le milieu agricole se distingue nettement non seulement de la population des salariés mais du groupe des patrons de l'industrie et du commerce.

A l'intérieur du milieu agricole, ce sont les producteurs de lait qui prennent le moins de vacances. Ceci a pu être établi par l'enquête Structures Agricoles de fin 1987, le SCEES ayant accepté, à notre demande, d'y ajouter une question à ce sujet (identique à celle posée habituellement par l'INSEE) pour la période allant du 1er octobre 1986 au 30 septembre 1987 (Rattin, 1988). Parmi les chefs d'exploitation hommes qui exploitent pour leur propre compte (sans que soient distingués les agriculteurs à titre exclusif ou principal et les autres), le nombre de ceux qui ont eu des vacances est environ deux fois moindre chez les producteurs spécialisés de lait ou lait et viande bovine qu'en moyenne (8 à 9 % contre 20 %).

Dans notre échantillon le taux de départ (34 % des exploitants, 39 % des exploitantes) est plus élevé que la moyenne nationale agricole. Ceci est en partie dû à la surreprésentation des GAEC car il s'avère bien que les membres de GAEC ont plus souvent des vacances que les exploitants individuels. Parmi ces derniers, le taux est plus élevé chez les producteurs de porcs que chez les producteurs de lait ou lait + porc (figure 3). Pour situer la portée de nos observations, il faut relever aussi que selon une constatation faite dans l'enquête agricole nationale, le nombre d'agriculteurs avec vacances est moins faible quand la taille économique de l'exploitation est plus élevée.

(1) Rappelons qu'un jour est classé sans travail quand le temps de TPA est nul ou inférieur à 1 heure.

Quant à la durée des vacances, elle est relativement courte, comme généralement en milieu agricole : moins de 10 jours (plus précisément de 4 à 9) trois fois sur quatre. L'incidence sur le temps annuel de TPA est donc faible. On constate cependant un écart sensible dans les temps annuels moyens selon qu'il y a eu ou non vacances, tout au moins chez les exploitants individuels (3 322 h contre 3 608) ; ceux qui prennent des vacances ont d'autres occasions de travailler moins.

L'absence ou la rareté des dimanches libres

44 % des agriculteurs, 35 % des agricultrices ont travaillé tous les dimanches et jours fériés. Le nombre moyen de dimanches et jours fériés libres, par personne en ayant, est à peu près le même pour les agriculteurs et les agricultrices : 5 et 5,5.

Les exploitants étudiés occupent une position bien originale car ils travaillent tous - ou à peu près tous (au moins 58) - les dimanches et jours fériés en même temps que tous - ou à peu près tous (au moins 298) - les jours de semaine. Font surtout exception les membres de GAEC, même s'il existe aussi des GAEC où l'on travaille tous les jours de l'année.

La quantité annuelle de TPA effectuée les dimanches et jours fériés s'avère en moyenne importante (314 heures pour les exploitants, 217 pour les exploitantes). Il en est surtout ainsi dans les unités laitières et laitières + porcines, les temps s'abaissant à 262 h et 146 dans les unités porcines. Pour situer l'ordre de grandeur de ces chiffres, rappelons qu'un salarié à temps complet ayant un horaire hebdomadaire de 39 h effectue 169 h de travail par mois. 37 % des agriculteurs engagent plus de deux fois plus de ce temps mensuel dans leur seul travail des dimanches et jours fériés.

Un faible absentéisme pour cause de maladie

La plupart n'ont pas de journées entières d'arrêt de travail pour motif de maladie, d'accident, d'hospitalisation (83 % des exploitants et 71 % des exploitantes). Les 126 agriculteurs n'ont que 198 jours sans TPA pour cause de santé ; 111 de ces jours sont le fait de trois malades ou accidentés. Les agricultrices ont beaucoup plus de jours d'arrêt : 708 ; mais 528 de ces jours sont le fait de quatre d'entre elles (trois en hospitalisation longue et un cas de grossesse difficile).

Deux faits méritent d'être soulignés :

- Le temps moyen d'absentéisme est faible (1,6 et 7 jours). L'impression prévaut que l'on consacre peu de temps à se soigner (1) ; pour aller au-delà, il faudrait des données comparatives.
- La part des jours sans travail pour raison de santé dans le total des jours non travaillés est relativement grande : 20 % et 42 %. Pour bon nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, il faut être malade pour ne pas travailler dans l'exploitation.

2. Combien d'heures par jour ?

On trouvera dans le tableau 17 divers calculs de temps journaliers de TPA.

(1) Pourtant les réseaux d'entraide organisée sont relativement fréquents : 46 % des exploitations (60 % en lait + porc) adhèrent à une "mutuelle coups durs".

Pour les exploitants, temps quotidiens élevés et irrégularité

Les jours de semaine non fériés, un grand nombre d'exploitants travaillent en moyenne soit 10 h (de 9 h 31 à 10 h 30) soit 11 h (tableau 18). Dans les GAEC, on travaille moins souvent 11 h, plus souvent 10. Hors cas particuliers, un seul agriculteur, un producteur de porcs, se situe à la norme de 8 heures.

Les moyennes élevées des temps journaliers sont à mettre en rapport avec la grande fréquence des journées longues, la rareté des journées courtes, l'existence de journées très longues. Mais le degré d'irrégularité est atténué par notre méthode d'évaluation des temps des journées non J. Elle a pu contribuer à sous-estimer le nombre de journées de travail courtes (1) si la feuille de semaine n'a pas été suffisamment renseignée ; un correctif a été introduit, on l'a vu, à l'aide des jours J à durée de travail écourtée.

Quant aux journées très longues, elles sont relativement nombreuses (15 % de 12 heures ou plus), le maximum atteignant ou même dépassant 15 heures. Certains exploitants travaillent régulièrement un grand nombre d'heures. Pour tous, il y a des pointes de travail résultant de diverses opérations culturales (spécialement : semis de maïs et ensilage d'herbe de la mi-avril à la mi-mai, ensilage de maïs en octobre). Mais les journées longues sont également celles avec réunions professionnelles ; à l'activité habituelle viennent alors s'ajouter 3 ou 4 heures de réunion en soirée.

Il y a aussi les activités agricoles nocturnes. Ayant, par convention, classé travail de nuit ce qui est effectué entre 23 heures et 5 heures, on y trouve à la fois des temps de réunion, des soins aux animaux (vêlage, surveillance), l'enlèvement des porcs vendus. Ces activités nocturnes peuvent contribuer à accroître les durées quotidiennes. Mais il est probable qu'elles ont été mal relevées. Certains exploitants n'auraient eu aucun travail de nuit au cours de l'année d'enquête ; le niveau de 10 h est atteint ou dépassé une fois sur trois (tableau 19) (2). La médiane est à 6 h 30.

Pour illustrer l'irrégularité tout au long de l'année du temps de TPA, on prendra deux exemples d'exploitants qui ont accepté d'effectuer un relevé minimal journalier au cours d'une période assez longue (46 semaines pour l'un, 47 pour l'autre). S'agissant du temps hebdomadaire de TPA, il est rarement le même au cours de plusieurs semaines (tableau 20) et le nombre maximal de semaines avec durée égale (3) est faible (trois pour l'un à 63 h 30, six pour l'autre à 60 h). Les durées moyennes sont de 66 h 01 et 63 h 44 : si un grand nombre de semaines (25 et 22) se situent entre 60 et moins 70 h, à peu près autant se trouvent entre 70 à < 80 (15 et 10) ou 50 à < 60 (4, hors vacances, et 14).

Les temps sont irréguliers au cours d'un même mois et d'un mois à l'autre. Dans telle exploitation avec vaches laitières et engraissement de porcs charcutiers, les variations saisonnières se marquent par une majorité de durées hebdomadaires élevées en avril, mai et juin, et une majorité de durées moins élevées en décembre, janvier et février (figure 4).

(1) Contribuent à réduire le temps journalier de travail des motifs variés tels que le froid ou la pluie, la maladie ou l'accident, la participation aux activités domestiques, l'exercice de responsabilités non agricoles et les manifestations syndicales, les loisirs, des événements de type familial (enterrements, mariages, baptêmes, communions solennelles).

(2) Résultats pour les 5 exploitants qui ont effectué un très grand nombre de relevés en feuille de semaine : 3 h 40, 3 h 45, 7 h 45, 18 h 15, 28 h.

(3) Au sens de différent au maximum d'1/4 heure en plus ou en moins.

Une autre particularité de l'activité agricole dans les exploitations avec élevage est l'importance du travail quotidien des dimanches et jours fériés. La durée journalière moyenne de TPA au cours de ces jours est environ une fois sur deux de 5 ou 6 heures (tableau 18). L'écart entre les extrêmes est important (de 2-3 h à 8-11). On travaille moins le dimanche en production porcine qu'en production laitière ; en porc sans lait, la durée est de 3 ou 4 h une fois sur deux. Aucun éleveur ne supprime, même occasionnellement, la traite des vaches du dimanche soir ; par contre, beaucoup de producteurs de porc suppriment le dimanche l'un des deux repas journaliers.

La durée journalière de l'activité des agricultrices dans l'exploitation, en semaine et le dimanche

La distribution des exploitantes selon leur temps journalier de TPA en semaine est assez proche de la répartition des exploitants selon leur temps agricole du dimanche. Mais certaines ont des moyennes journalières relativement élevées (tableau 21).

Sauf en production porcine où elle est deux fois moindre, l'activité agricole des dimanches et jours fériés représente en moyenne les 4/5èmes de celle de la semaine.

Quant au travail agricole effectué de nuit par les agricultrices, il ne dépasse pas le plus souvent quelques heures en une année (5 heures ou plus pour 22 %).

*

Conclusion du chapitre 3 : quand la durée du travail professionnel agricole est élevée, quel est le temps consacré aux autres occupations ?

Dans notre échantillon, une large fraction des 8 760 heures qui composent l'année des 365 jours est consacrée au travail professionnel : 40 % en moyenne pour les exploitants contre 19 % environ pour les salariés non agricoles à temps complet (1). S'ensuit-il que la durée des trois autres emplois du temps (travail domestique, temps physiologique, temps libre) se trouve chacune réduite ? Comment la structure de l'emploi du temps se déforme-t-elle quand la durée du travail professionnel varie ? On l'ignore pour la totalité du temps annuel. Nos budgets-temps ne valent que pour une catégorie de jours de semaine ; de plus, peu d'enquêtés ont réalisé une description assez précise de toutes les occupations autres que les professionnelles agricoles. Le dépouillement (2) n'a pu être effectué que pour 24 couples d'exploitants et d'exploitantes ; les chiffres qui en sont issus servent tout au moins à proposer des hypothèses (tableau 22).

Le temps physiologique dépasse un peu le temps de TPA des exploitants ainsi que l'ensemble du temps de travail des exploitantes. Ceci s'observe également dans l'enquête de l'INSEE sur les emplois du temps en 1985-1986 (3). Un allongement du temps de travail peut impliquer,

(1) % calculé en se fondant sur l'estimation proposée par Fontaine, 1984, p. 240.

(2) On a utilisé les nomenclatures INSEE.

(3) Nous ne chercherons pas à faire de comparaison précise ne serait-ce qu'en raison de quelques différences de classification.

surtout s'il s'agit de tâches physiques, un allongement du temps de sommeil et de repas. En tout cas, le temps de lit ne paraît pas ici raccourci, en moyenne.

Les deux autres affectations du temps se trouvent, elles, restreintes : à la fois le travail domestique (cf. déjà supra), et le temps libre chez les exploitants, le seul temps libre chez les exploitantes. Ce résultat pourrait être considéré comme biaisé puisqu'établi pour des jours au cours desquels ces deux activités ont le moins de place. Pourtant la même tendance apparaît dans l'étude précitée de l'INSEE, ceci pour l'ensemble des jours d'une période de onze mois et par comparaison avec les actifs non agricoles salariés et non salariés ; on y relève en particulier que plus le temps de travail professionnel est élevé, plus le temps libre est faible. D'autre part, on vient de voir que les éleveurs finistériens ont relativement peu de vacances, disposent de peu de dimanches "libres".

Il se pourrait que le faible temps libre soit à relier pour une part au temps physiologique élevé. On ne peut en tout cas se contenter d'opposer temps de travail et temps de loisir, en supposant toutes choses égales d'ailleurs, comme on le fait souvent dans l'analyse de l'offre de travail.

Tableaux et figures du chapitre 3

Tableau 6. Répartition des exploitants selon leur temps annuel de travail professionnel agricole

| | moins de 3000 h | 3000 à < 3200 | 3200 à < 3400 | 3400 à < 3600 | 3600 à < 3800 | 3800 à < 4000 | 4000 ou plus | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|------------|
| ensemble des exploitants | 10(1) 8 | 19 15 | 28 22 | 28 22 | 25 20 | 12 10 | 4 3 | 126 100 |
| exploitants individuels | | | | | | | | |
| nombre | 3(2) | 8 | 20 | 21 | 23 | 10 | 4 | 89 |
| % | 12 | | 22 | 24 | 26 | 16 | | 100 |

(1) dont 4 cas particuliers (1936 h, 2260, 2722, 2772)

(2) à l'exclusion des 4 cas particuliers.

Tableau 7. Belgique, 1985-1986 : durée annuelle de travail professionnel des exploitants selon l'orientation de production.

| | Durée moyenne par exploitant | % d'exploitants ayant un temps annuel de travail de : | | | nombre de cas |
|---|------------------------------|---|-----------------|--------------|---------------|
| | | moins de 2500 h | 2500 à < 3000 h | 3000 ou plus | |
| <u>Exploitations principalement laitières ou à dominante bovine</u> | | | | | |
| bovins à lait très spécialisés (411) | 3 024 | 13 | 25 | 62 | 295 |
| bovins à lait moyennement spécialisés (412) | 3 001 | 14 | 32 | 54 | 186 |
| bovins à viande ou lait et viande (42+43) | 3 023 | 15 | 29 | 56 | 138 |
| polyélevage à dominante bovins (71) | 3 004 | | | | 45 |
| cultures et lait ou lait et culture (811-812) | 2 993 | 11 | 40 | 49 | 125 |
| <u>Exploitations de culture et élevage sans orientation dominante</u> | | | | | |
| cultures et bovins à viande ou mixtes (813+814) | 2 891 | 15 | 51 | 34 | 101 |
| porcs et bovins (72) | 2 824 | 27 | 27 | 46 | 74 |
| polyculture (6) | 2 784 | | | | 29 |
| cultures et porcs (821) | 2 758 | | | | 41 |
| porcs (501) | 2 605 | 38 | 40 | 22 | 67 |
| cultures (1) | 2 412 | 50 | 32 | 18 | 99 |

On a rappelé entre parenthèses les codes de la nomenclature générale des orientations technico-économiques (ou OTEX). Une orientation est dominante quand elle contribue pour plus de deux tiers à la marge brute de l'exploitation

Source : dépouillement effectué à notre demande (cf. annexe 3).

Tableau 8. Belgique 1985-1986 : répartition de 1200 exploitants agricoles selon leur temps annuel de travail professionnel

| | nombre | % |
|---------------|--------|------|
| < 1 750 h | 37 | 3,1 |
| 1750 à < 2000 | 32 | 2,7 |
| 2000 à < 2250 | 61 | 5,1 |
| 2250 à < 2500 | 101 | 8,4 |
| 2500 à < 2750 | 150 | 12,5 |
| 2750 à < 3000 | 249 | 20,7 |
| 3000 à < 3250 | 299 | 24,9 |
| 3250 à < 3500 | 171 | 14,2 |
| 3500 à < 3750 | 69 | 5,8 |
| 3750 ou plus | 31 | 2,6 |
| Total | 1 200 | 100 |

source : dépouillement effectué à notre demande

Tableau 9. Classement des exploitants selon leur réponse à la question "Estimez-vous que votre travail professionnel agricole est trop long, que vous travaillez trop ?"

. répartition d'ensemble

| oui | non | un peu, par périodes, le dimanche, le week-end | ni oui ni non | pas de réponse | ensemble |
|-----|-----|---|------------------|-------------------|------------------|
| 52 | 28 | 11 | 4 | 5 | 100 (n = 122) |

à l'exclusion de quatre cas particuliers.

. % des réponses "oui" selon la classe de temps annuel de travail professionnel agricole

| moins de 3 200 h | de 3 200 h à < 3 400 | de 3 400 à < 3 600 | de 3 600 à < 3 800 | 3 800 ou plus |
|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| 44 | 48 | 41 | 64 | 67 |

Tableau 10. Répartition des exploitantes selon leur temps annuel de travail professionnel agricole.

| | moins de 1000 h | 1000 à < 1500 | 1500 à < 1800 | 1800 à < 2000 | 2000 à < 2500 | 2500 à < 3000 | 3000 ou plus | Total |
|-------------------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-------|
| ensemble des exploitantes | 6 | 25 | 27 | 7 | 25 | 8 | 2 | 100 |
| exploitantes individuelles | | | | | | | | |
| nombre | 4 | 18 | 21 | 5 | 22 | 8 | 2 | 80 |
| % | 28 | | 26 | 6 | 28 | 12 | | 100 |

(1) y compris 4 cas particuliers (474 h, 481, 1208 et 1628)

(2) non compris 3 cas particuliers

Tableau 11. Distribution des exploitantes selon les évaluations de leur temps annuel de travail agricole en UTH et en UTA

| | | Nombre d'UTH selon les comptabilités agricoles | | | | | | | |
|--|---------------|--|------------------|------------------|------|------------------|---------------|--------|-------|
| | | zéro | 0,01 à < 0,25 | 0,25 à < 0,50 | 0,50 | 0,51 à < 0,75 | 0,75 à < 1 | 1 | Total |
| nombre d'UTA selon l'en- quête | zéro | //// | | | | | | | 0 |
| | 0,01 à < 0,25 | 1 | ////// | | | | | | 1 |
| | 0,25 à < 0,50 | | | ///1// | 1 | | | | 2 |
| | 0,50 | | | | //// | | | | 0 |
| | 0,51 à < 0,75 | | | 1 | 8 | ///2// | 1 | | 12 |
| | 0,75 à < 1 | 1 | | | 15 | 1 | ///2// | 2 | 21 |
| | 1 | 1 | | | 15 | 9 | 5 | ///5// | 35 |
| | total | 3 | 0 | 2 | 39 | 12 | 8 | 7 | 71 |

en UTH : selon les estimations du Centre de Gestion.

en UTA : selon les résultats des enregistrements.

Tableau 12. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de jours (enregistrés en budget-temps) avec travail domestique (champ : 96 couples)

. Hommes

| 0 à 4 | 5 à 9 | 10 à 14 | 15 à 19 | 20 à 24 | 25 ou plus | Total |
|-------|-------|---------|---------|---------|------------|-------|
| 25 | 32 | 15 | 12 | 4 | 8 | 96 |

. Femmes

| 25 à 29 | 30 à 34 | 35-36-37 | Total |
|---------|---------|----------|-------|
| 3 | 16 | 77 | 96 |

Tableau 13. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon la durée journalière moyenne de travail total durant les jours avec budget-temps (champ : 96 couples)

| | 8 h ou moins | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | Total |
|--------|--------------|---|----|----|----|----|-------|
| Hommes | 1 | 6 | 18 | 46 | 22 | 3 | 96 |
| Femmes | 3 | 4 | 25 | 41 | 19 | 4 | 96 |

10 heures = de 9h31 à 10h30.

Tableau 14. Classement des exploitantes selon leur réponse à la question "Estimez-vous que votre travail professionnel agricole est trop long, que vous travaillez trop ? "

| oui | non | un peu, par périodes, le dimanche, le week-end | ni oui ni non | pas de réponse | total |
|-----|-----|---|------------------|-------------------|---------------|
| 31 | 50 | 12 | 4 | 3 | 100 (n=96) |

quatre cas particuliers exclus.

Tableau 15. Répartition des exploitants selon le nombre annuel de jours sans travail professionnel agricole.

| | Zéro | 1 à 4 | 5 à 9 | 10 à 19 | 20 ou plus | Total |
|--|------|-------|-------|---------|------------|------------|
| - Jours de semaine + dimanches et jours fériés | | | | | | |
| (1) répartition pour le nombre annuel total (quel que soit le motif) de jours non travaillés | 36 | 23 | 17 | 10 | 14 | 100(n=126) |
| (2) répartition pour le nombre annuel de jours non travaillés à l'ex- clusion des arrêts de santé | 44 | 20 | 17 | 9 | 10 | 100(n=126) |
| - Dimanches et jours fériés | | | | | | |
| (1) | 44 | 44 | 5 | 1 | 6 | 100(n=126) |
| (2) | 48 | 42 | 3 | 1 | 6 | 100 " |

Un jour est classé comme sans travail agricole professionnel si celui-ci est nul ou de moins d'une heure.

Tableau 16. Répartition des exploitantes selon le nombre annuel de jours sans travail professionnel agricole

| | Zéro | 1 à 4 | 5 à 9 | 10 à 19 | 20 ou plus | Ensemble |
|---|------|-------|-------|---------|------------|----------|
| - Jours de semaine + dimanches et jours fériés | | | | | | |
| (1) | 25 | 13 | 22 | 20 | 20 | 100 |
| (2) | 29 | 21 | 21 | 13 | 16 | 100 |
| - Dimanches et jours fériés | | | | | | |
| (1) | 31 | 51 | 6 | 4 | 8 | 100 |
| (2) | 35 | 49 | 8 | 4 | 4 | 100 |

(1) répartition pour le nombre annuel total de jours non travaillés, arrêts pour raison déclarée de santé inclus

(2) même répartition mais arrêts pour raison déclarée de santé exclus.

Tableau 17. Temps moyens de travail professionnel agricole par jour (en heures et minutes)

| | Cas des jours avec ou sans travail professionnel agricole | | | Cas des jours avec travail professionnel agricole | | |
|----------------------------------|---|--|-----------------|---|------|------|
| | moyenne journalière en semaine (1) | moyenne journalière les dimanches et jours fériés (2) | ensemble (3) | (1) | (2) | (3) |
| Pour les 126 exploitants | | | | | | |
| Lait sans porc (a) | 10,24 | 5,48 | 9,31 | 10,30 | 6,01 | 9,46 |
| Porc sans lait (b) | 10,27 | 4,14 | 9,22 | 10,33 | 4,23 | 9,31 |
| Lait et porc (c) | 10,11 | 5,00 | 9,16 | 10,18 | 5,18 | 9,29 |
| Ensemble (d) | 10,20 | 5,05 | 9,24 | 10,26 | 5,19 | 9,36 |
| Pour les 100 exploitantes | | | | | | |
| (a) | 5,19 | 4,09 | 5,02 | 5,23 | 4,18 | 5,12 |
| (b) | 4,59 | 2,23 | 4,28 | 5,06 | 2,35 | 4,42 |
| (c) | 5,11 | 3,51 | 4,53 | 5,16 | 4,00 | 5,04 |
| (d) | 5,10 | 3,33 | 4,49 | 5,16 | 3,42 | 5,00 |

Tableau 18. Répartition des exploitants selon la durée journalière moyenne de travail professionnel agricole

1. Les jours de semaine non fériés

| 6 ou 7 ou 8 h | 9 | 10 | 11 | 12 ou 13 | Total |
|---------------|---|----|----|----------|----------------|
| 2 | 7 | 39 | 44 | 8 | 100 (n=126) |

2. les dimanches et jours fériés

| 2 ou 3 h | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou plus | Total |
|----------|----|----|----|----|-----------|----------------|
| 12 | 16 | 29 | 22 | 12 | 9 | 100 (n=126) |

Temps calculés pour les jours avec au moins 1 h de travail professionnel agricole. 10 h = de 9 h 31 à 10 h 30.

Tableau 19. Répartition des exploitants selon le temps annuel de travail professionnel agricole effectué la nuit

| | néant ou moins d'1h | 1 à moins 5 | 5 à moins 10 | 10 à moins 20 | 20 à moins 35 | Total |
|--------|------------------------|-------------|--------------|---------------|------------------|-------|
| nombre | 7 | 36 | 40 | 30 | 9 | 122 |
| % | 5 | 30 | 33 | 25 | 7 | 100 |

Tableau 20. L'irrégularité des temps hebdomadaires de travail professionnel agricole

1er exemple : exploitation de porc sans lait

Temps hebdomadaire au cours de la période du 21 avril 1985 au 8 mars 1986 (46 semaines)

EXPLOITANT

80 h 45

79 h 15

79 h 15

78 h 35

78 h 30

75 h 35

75 h 05

74 h 40

73 h 45

73 h 00

71 h 30

71 h 15

70 h 25

70 h 20

70 h 00

69 h 20

69 h 00

68 h 55

68 h 40

68 h 00

68 h 00

67 h 30

67 h 15

66 h 45

moyenne

= 66 h 01

66 h 00

66 h 00

65 h 45

65 h 00

64 h 45

64 h 15

64 h 00

63 h 00

63 h 00

62 h 45

62 h 40

62 h 25

62 h 25

60 h 40

60 h 00

58 h 30

58 h 30

57 h 05

56 h 00

48 h 45 (

4 h 15 ((1)

2ème exemple : exploitation de porc+lait

Temps hebdomadaire au cours de la période du 31 mars 1985 au 22 février 1986 (47 semaines)

EXPLOITANT

76 h 30

76 h 30

75 h 45

73 h 45

73 h 20

72 h 15

72 h 05

71 h 10

71 h 00

70 h 30

69 h 45

69 h 35

69 h 10

68 h 30

68 h 20

67 h 40

67 h 20

67 h 15

66 h 50

66 h 30

moyenne =

63 h 44

63 h 00

62 h 50

62 h 25

62 h 10

62 h 00

61 h 30

60 h 15

60 h 05

60 h 00

60 h 00

60 h 00

59 h 50

59 h 30

59 h 15

59 h 00

58 h 45

58 h 20

57 h 35

57 h 20

57 h 15

56 h 30

55 h 45

54 h 15

53 h 45

52 h 35

44 h 00

(1) semaines avec vacances

Tableau 21. Répartition des exploitantes selon la durée journalière moyenne de travail professionnel agricole

1. Les jours de semaine non fériés

| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou plus | Total |
|---|----|----|----|----|----|-----------|-------|
| 3 | 10 | 21 | 24 | 20 | 17 | 5 | 100 |

2. les dimanches et jours fériés

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 ou plus | Total |
|---|----|----|----|----|---|-----------|-------|
| 3 | 18 | 27 | 28 | 13 | 7 | 4 | 100 |

Temps calculés pour les jours avec au moins 1 h de travail professionnel agricole. 5 h = 4 h 31 à 5 h 30.

Tableau 22. La répartition des 24 heures journalières en quatre emplois du temps (moyennes en heures et minutes)

| | Exploitants | Exploitantes |
|-----------------------------------|-------------|--------------|
| 1) Travail professionnel agricole | 10 h 49 | 5 h 10 |
| 2) Travail domestique | 0 h 21 | 5 h 52 |
| 3) Temps physiologique | 11 h 08 | 11 h 07 |
| dont : sommeil | 8 h 33 | 8 h 41 |
| 4) Temps libre | 1 h 42 | 1 h 51 |
| Total | 24 h | 24 h |

source : budgets-temps des jours J ; dépouillement pour 24 couples d'exploitants et d'exploitantes. Nombre de carnets journaliers : 834 pour les 24 exploitants et 830 pour les 24 exploitantes.

Figure 1. Structure du travail féminin et du travail masculin (champ: 96 couples)

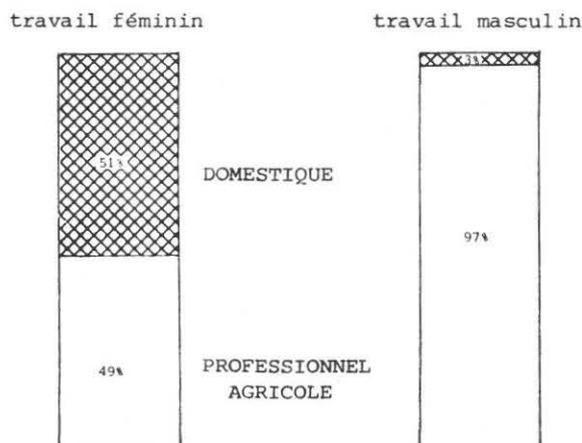
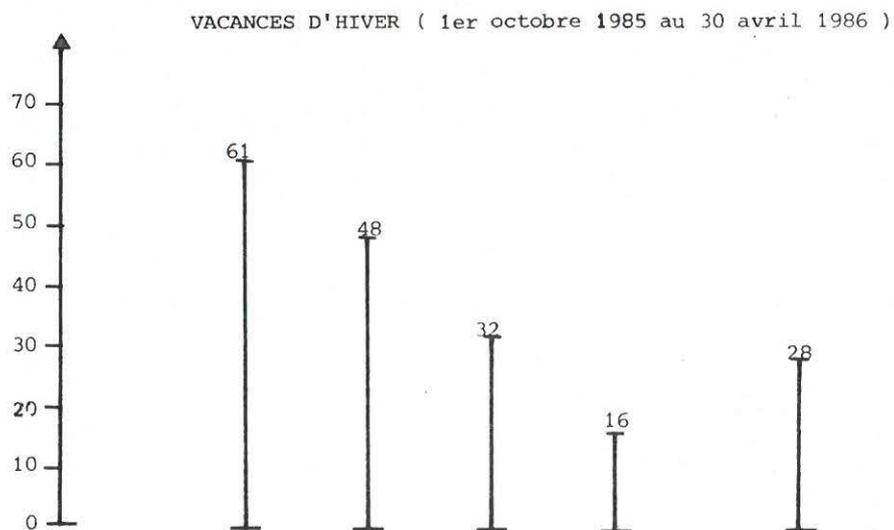
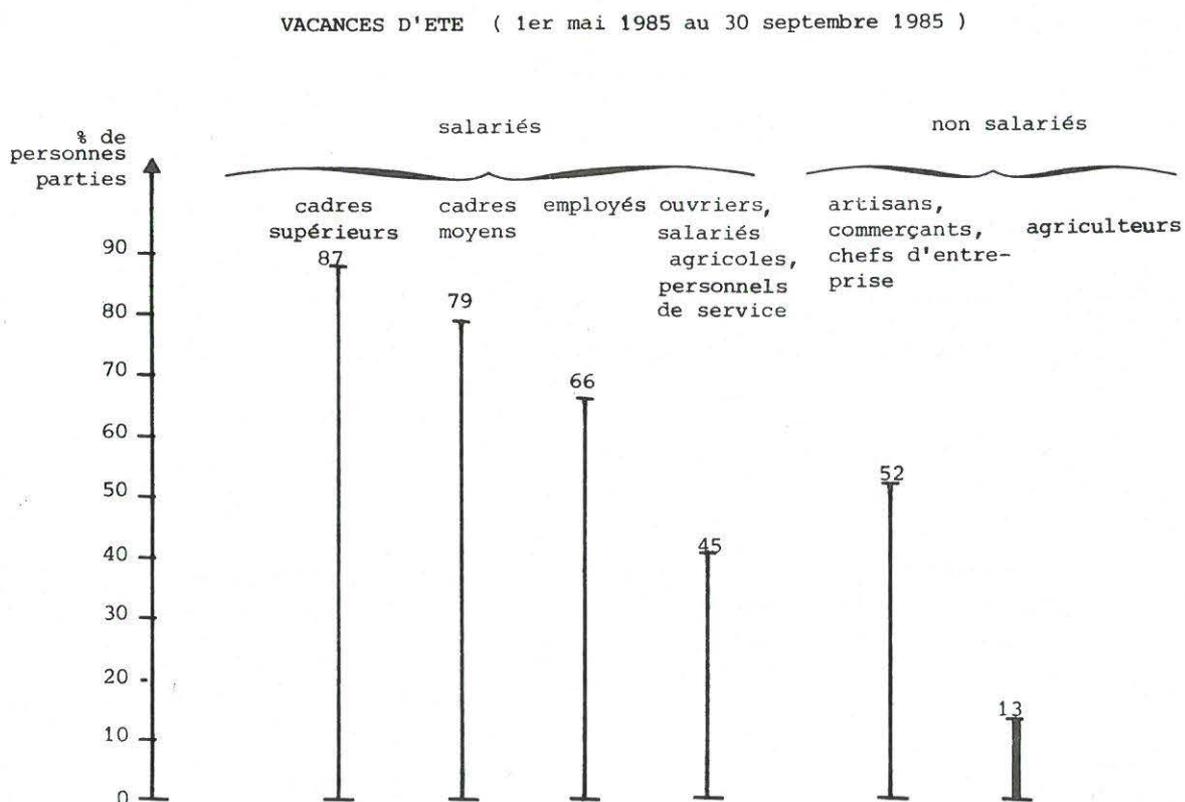


Figure 2. Taux de départ en vacances selon la catégorie socio professionnelle individuelle (France, 1985-1986)



source: INSEE

champ : hommes et femmes, âgés de 20 à 64 ans. Les intitulés des catégories individuelles sont repris des tableaux consultés.

Figure 3. % d'exploitants qui ont pris des "vacances" au cours de l'année d'enquête

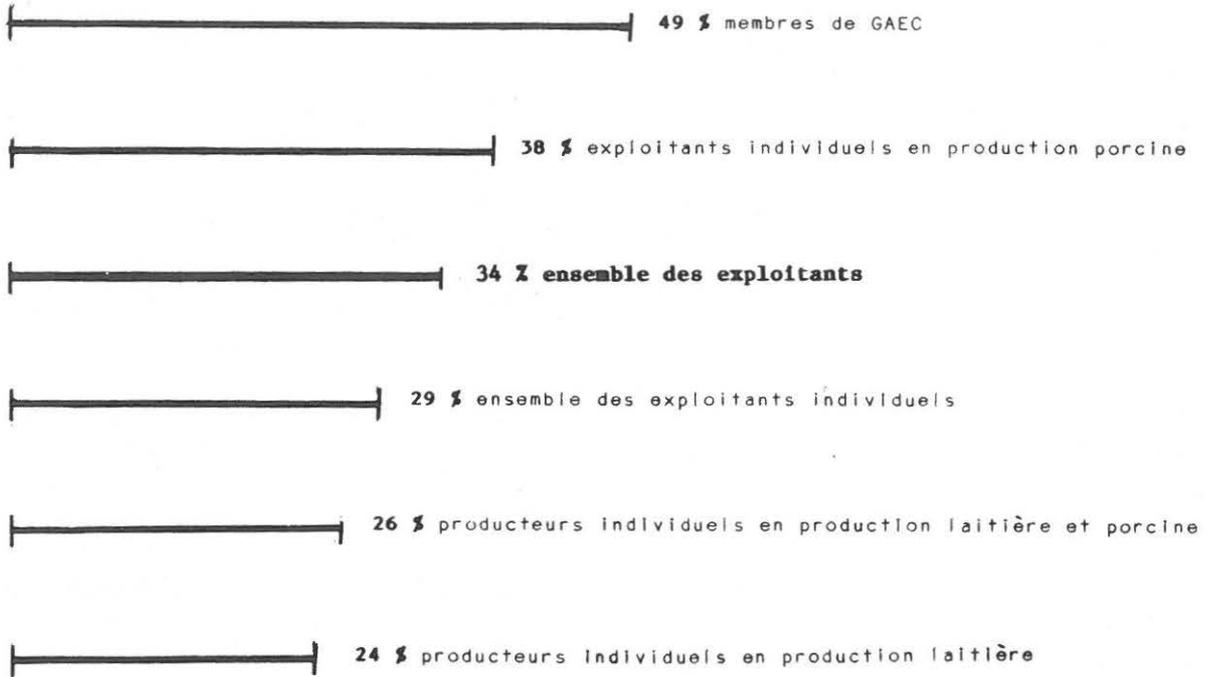
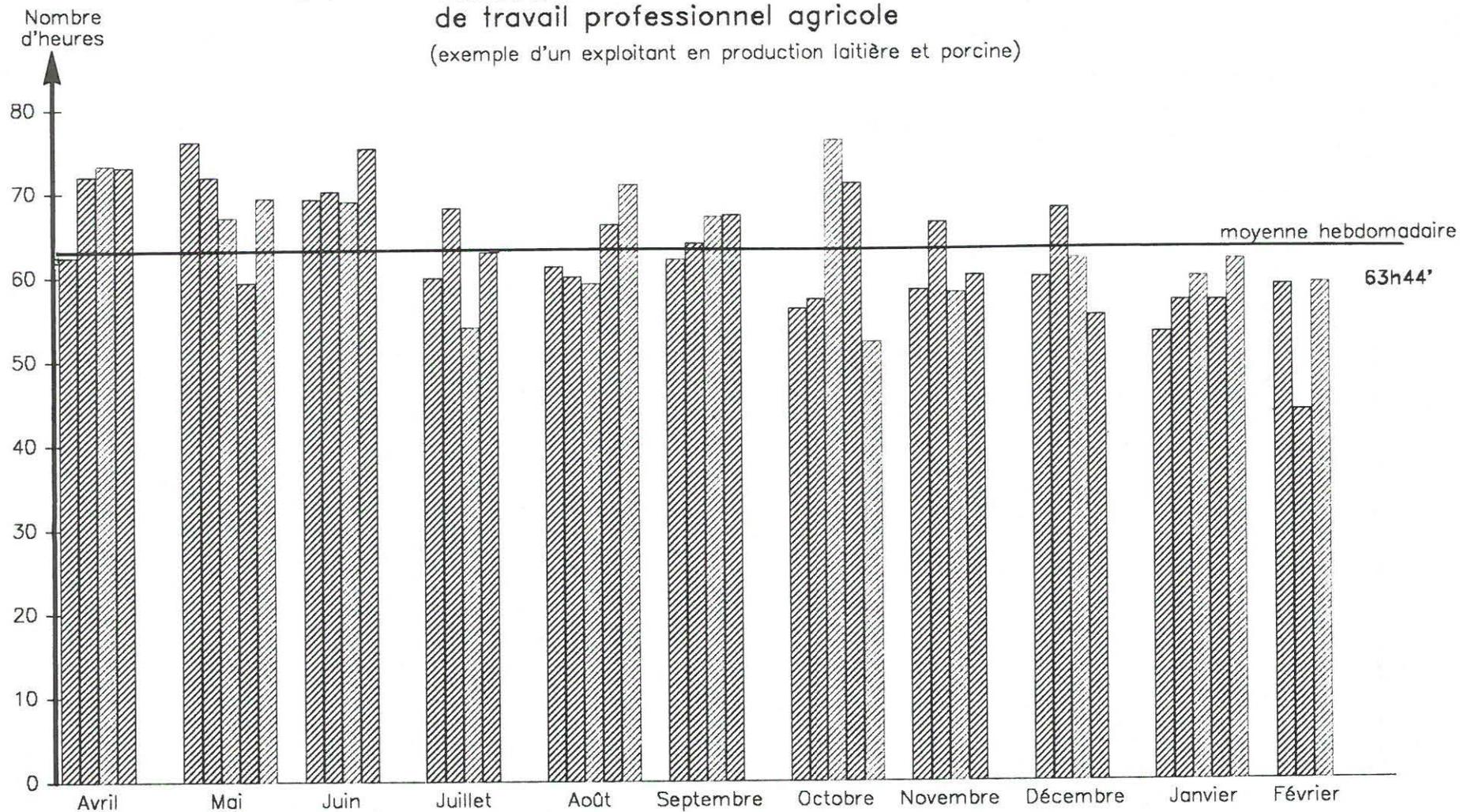


Figure 4 Variations selon les mois de la durée hebdomadaire de travail professionnel agricole
(exemple d'un exploitant en production laitière et porcine)



Chapitre 4. INTERPRETATION DES LONGUES ANNEES DE TRAVAIL DES EXPLOITANTS

Quels sont les facteurs qui conduisent les chefs d'exploitation à affecter une grande part de leur temps à l'activité de leur exploitation ? On cherchera à déceler comment les exploitants agricoles procèdent ex-ante à leurs arbitrages dans les utilisations de leur temps.

On examinera ensuite certains résultats observés ex-post - tels que les niveaux de revenus agricoles qui ont été obtenus, les combinaisons travail-capital qui ont été adoptées - en nous demandant s'ils sont ou non compatibles avec les hypothèses précédemment avancées sur les comportements.

Section 1. L'analyse ex-ante : hypothèses sur le comportement de l'agriculteur dans l'affectation de son temps

En tant que facteur de production, le TPA entre dans une combinaison productive. Celle-ci repose sur des relations techniques de complémentarité et de substitution. Or les productions laitières et porcines font partie des spéculations agricoles qui restent les plus intensives en travail humain ; si on n'est pas en mesure de le démontrer, il semble bien que les tâches liées à l'élevage - ici prédominantes - soient moins mécanisables que les travaux de culture. Pourtant, pour les productions animales aussi, l'évolution technique a fait diminuer les heures-hommes par unité produite. A quoi ont été utilisées ces économies de temps nécessaire ? La substitution du capital à la main-d'oeuvre avec décroissance nette de celle-ci est l'une des grandes transformations à long terme des conditions de la production agricole. Dans beaucoup d'exploitations le nombre d'actifs permanents a diminué (1), le volume de production augmenté, la productivité apparente par actif s'est accrue, en même temps que diminuait la pénibilité physique

(1) L'une des dernières phases de l'évolution étant l'exercice par les épouses d'un métier non agricole.

de nombreuses tâches ; la durée du travail n'aurait pas, elle, reculé (1) (2), ou tout au moins serait restée élevée.

Il peut être en effet économiquement avantageux d'accroître ou de maintenir à un niveau élevé le nombre d'heures d'activité agricole par travailleur familial dans la mesure où il s'agit d'un moyen de réduire le coût de production. Encore faut-il supposer que l'agriculteur a pour objectif d'améliorer son revenu - hypothèse communément admise même si elle est simplificatrice - ou tout au moins de le maintenir à un niveau jugé compatible avec la poursuite de son métier.

1. Les facteurs qui incitent à augmenter le temps de TPA par travailleur familial

Un coût marginal nul

Comme il a été souvent relevé, le travail fourni par les travailleurs familiaux n'a pas directement de coût monétaire pour l'exploitation, contrairement au travail salarié. Et on ajoute généralement qu'en l'absence de décaissement, l'agriculteur est moins incité à économiser ce facteur de production (Heady et Jensens, 1965, p. 495). Sans doute existe-t-il des cotisations sociales obligatoires assises sur le travail mais leur montant, qui varie selon le nombre d'actifs familiaux, ne varie pas avec le nombre d'heures d'activité agricole par actif familial.

Par ailleurs, les travailleurs non salariés ont des dépenses de consommation qui doivent être financées par l'unité exploitation-familiale. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un coût de production puisque ces dépenses, qualifiables de coût d'entretien, représentent l'une des utilisations du revenu familial toutes origines confondues. La part financée par le revenu monétaire issu de l'exploitation, appelée par les comptables prélèvement monétaire pour la famille, peut être faible dès lors qu'il y a autoconsommation et autologement ; elle peut être adaptée ex-post à la rentabilité effective de l'exploitation. Mais si on voulait considérer ex-ante ce coût d'entretien, du moins la part qui est à la charge de l'exploitation familiale, comme l'équivalent d'un coût anticipé de production, ne serait-il pas à classer plutôt comme un coût fixe car indépendant, pour l'essentiel, du nombre d'heures de TPA ? (3). En effet, même si ce nombre d'heures est faible, le

(1) Nous reprenons une hypothèse déjà avancée dans un texte de 1979 à propos des diverses conséquences de l'emploi des machines sur les conditions de travail : "Telle tâche sera faite plus rapidement avec la machine que sans elle. Mais cette augmentation de productivité sera davantage utilisée à produire plus qu'à travailler moins. L'effet sur la pénibilité du travail est également incertain ..." (publication de mars 1980, p.95). La mise en relation de l'augmentation du capital et de la production par exploitation, de la diminution du nombre de travailleurs par exploitation, de la variation de la durée du travail a été également évoquée dans deux autres de nos textes de 1976.

(2) Une question du même ordre se trouve posée par tel auteur suisse : "L'horaire de travail paysan est-il aujourd'hui notablement plus réduit que par le passé, ou bien le temps gagné a-t-il été réinvesti - par la force des choses - dans une compression de main-d'oeuvre ou une extension de la production ?" (Schönenberger, 1980, p.1).

(3) Qualifié de coût fixe inévitable (unavoidable overhead cost) par Millar (J. R.), 1970. - A reformulation of A.V. Chayanov's theory of the peasant economy, Economic development and cultural change, vol. 18, n° 12, janvier, pp. 219-229.

travailleur aura sans doute des dépenses minimales de consommation à faire financer par le revenu agricole. Et si le nombre d'heures s'élève, le coût d'entretien à la charge de l'exploitation peut ne pas s'accroître ; il pourrait même diminuer si une activité professionnelle accrue améliore l'état de santé et détourne des occasions de consommer. Il y aurait ainsi des raisons de considérer ce quasi-coût anticipé de production comme non positif à la marge.

A défaut de coût monétaire, le TPA marginal a-t-il un coût d'opportunité ? Une hypothèse courante consiste à se situer dans une optique d'optimisation du profit et à attribuer au TPA des actifs familiaux un coût d'option égal à un salaire. En gestion de l'exploitation, cette perspective a un intérêt pédagogique : celui de montrer que le coût du travail non salarié peut représenter, contrairement aux apparences, un poste important du coût total de production dans l'hypothèse d'un usage alternatif de la main-d'oeuvre, la conséquence étant une incitation accrue à rechercher une utilisation efficace de cette ressource coûteuse (1).

Mais la mobilité professionnelle de la main-d'oeuvre familiale, tout au moins celle constituée par le chef d'exploitation et son conjoint, s'avère en réalité faible ou presque nulle, ce qui se vérifie d'autant plus que les âges sont plus élevés (2) (3). Contrairement à la main-d'oeuvre salariée, la main-d'oeuvre familiale apparaît ainsi comme une ressource fixée à la fois à court terme et sur l'ensemble d'une carrière. En l'absence de profession alternative, qu'elle soit forcée ou liée à une préférence pour le métier agricole, le TPA fourni par les actifs familiaux n'a pas de coût d'opportunité.

Dans de nombreuses analyses microéconomiques de la production agricole, le travail est un facteur supposé fixe ou quasi-fixe à court terme et variable au-delà. Ici la main-d'oeuvre familiale est fixe à court terme et au-delà ; le travail fourni par travailleur familial est, lui, variable, même à court terme (4).

Pour préciser ce qu'est le coût d'opportunité des heures additionnelles de TPA effectuées par les actifs non salariés, il faut considérer l'alternative d'un exercice simultané du métier agricole et d'un emploi non agricole (5). Ou bien l'agriculteur le serait à titre prin-

(1) Un autre aspect du manque à gagner est l'affectation alternative à d'autres productions agricoles ou para-agricoles que celles pratiquées.

(2) Le fait est fréquemment rappelé dans la littérature d'économie rurale. Pour des données récentes, voir Rattin (S.), 1987. - Départs de population agricole familiale entre 1979 et 1985, Cahiers de Statistique Agricole, n° 5-6, pp. 21-31.

(3) On ne reviendra pas sur l'explication du phénomène. Par ailleurs on a vu que plusieurs des enquêtés finistériens étaient d'anciens salariés non agricoles.

(4) Dans l'étude macroéconomique de l'évolution agricole, il y a lieu de prendre en compte le fait qu'à tout moment des agriculteurs prennent leur retraite sans avoir de successeur, parce que leurs enfants ont préféré occuper un emploi non agricole. Le coût d'opportunité du travail agricole réapparaît ainsi.

(5) On exclut l'"opportunité" que serait la situation de chômeur indemnisé.

principal mais posséderait une activité non agricole secondaire ; c'est le fait de 7 % seulement des exploitants dits professionnels, en 1979 (1). La contrainte de fixité n'est desserrée que partiellement et pour un petit nombre. La durée annuelle de TPA de ces exploitants ne nous est pas connue. L'éventuelle concurrence entre les deux activités professionnelles a-t-elle pour effet d'entraîner une réorganisation des travaux agricoles ? Dans ce type de situation, il faut nettement distinguer la demande d'emploi non agricole (travailler ou ne pas travailler hors de l'agriculture, conserver ou non un emploi non agricole antérieur à l'exercice du métier agricole, adopter ou non un emploi non agricole postérieurement à l'entrée dans la profession agricole) de l'offre de travail non agricole (augmenter ou réduire le nombre d'heures). La libre variation du temps de travail concernera l'activité agricole et non pas la non agricole.

Ou bien le métier principal serait non agricole et l'activité agricole secondaire : le problème devient alors celui de l'emploi du temps des actifs non agricoles. Enfin, une autre situation de plus en plus fréquente est celle où l'épouse d'agriculteur a une profession non agricole : l'effet peut être de renforcer l'absence de mobilité des chefs d'exploitation.

En conclusion, ex-ante, à court terme comme à long terme, le travail par travailleur familial a un coût monétaire marginal nul. Un accroissement du taux d'activité agricole peut impliquer un accroissement de l'usage du capital donc un coût supplémentaire ; mais on n'est pas en mesure d'établir si cette hypothèse est la plus courante. Par ailleurs, il n'existe pas de manque à gagner. Ceci tend à augmenter la demande par l'exploitation de travail par travailleur familial. On peut dire aussi que l'offre de TPA par travailleur familial s'en trouve accrue puisque les non salariés sont à la fois offreurs et demandeurs de leur travail (2), (3).

(1) Le taux varie en sens inverse de la taille économique des exploitations comme on l'a montré dans une étude relative à la petite paysannerie en France. Il est plus élevé, en moyenne, dans plusieurs pays étrangers. D'ailleurs la "off farm labour supply" donne lieu à de nombreux articles de la part des économistes ruraux anglo-saxons.

(2) A court terme, sous certaines conditions, il pourrait y avoir certaines divergences entre offre et demande.

(3) En milieu salarié l'accroissement du temps annuel de travail ou son maintien comme vers les années 1950-1960 est interprété comme révélant une préférence pour un revenu supérieur. En agriculture familiale la relation est plus complexe.

Un moyen de réduire le coût des autres facteurs : l'accroissement de l'offre de travail non salarié comme facteur de diminution de la demande de main-d'oeuvre et de capital

Augmenter le temps de travail par actif familial présent non seulement ne coûte rien mais permet, pour une production donnée, d'abaisser les coûts totaux en diminuant le recours à d'autres facteurs substituables qui ont, eux, un coût marginal positif :

- Ou bien il y a économie du capital technique du fait de l'application de méthodes de production moins intensives en ce facteur, la mécanisation ou l'automatisation n'étant pas réalisées par exemple. L'impact de chaque technique productive sur le niveau des coûts et du revenu donne lieu à des effets directs et indirects. Soit l'exemple des solutions retenues en déjections animales : on aura des raisons d'éviter le système avec caillebotis et lisier s'il exige plus de capital, si les vaches souffrent souvent de troubles digestifs et si le lisier est un fertilisant déséquilibré (1).
- Ou encore on économise du capital financier parce que les actifs familiaux produisent eux-mêmes (en utilisant aussi des matières premières achetées) un supplément de capital technique : autoproduction de capital fixe (autoconstruction, amélioration foncière, élevage de génisses de remplacement, de cochettes) et/ou circulant (autofournitures, production de porcelets, de veaux destinés à l'engraissement) ; en supposant que le capital produit a au moins la même qualité que celui qu'il aurait fallu acheter.
- Autre éventualité : il y a réduction de la main-d'oeuvre familiale ou salariée, un temps élevé par actif pouvant aussi être un moyen de limiter le nombre d'actifs par exploitation, en particulier celui des actifs permanents. Mais s'agissant de main-d'oeuvre familiale supplémentaire, elle n'est peut-être pas toujours à l'origine d'un coût d'entretien : quand elle est constituée d'ascendants retraités par exemple. La réduction de la main-d'oeuvre permanente comporte un risque : celui de l'impossibilité de faire face aux pointes saisonnières de travaux non différables.

Comme facteur complémentaire du travail ou substituable à celui-ci, le capital, tout au moins le capital-équipement (bâtiments, installations et machines), permet aussi de diminuer le nombre d'actifs

(1) Soltner (D.), 1985. - La production de viande bovine, Angers, Collection Sciences et Techniques Agricoles, 10ème édition, 383 p. ; p. 270.

tout en favorisant une amélioration des conditions de travail (1). Dans la mesure où les éleveurs peuvent être conduits à utiliser plutôt du travail familial que du capital-équipement, ce n'est qu'au-delà d'un niveau d'emploi de ce dernier. Ce niveau se fixe à un moment donné en fonction d'une double tendance : celle du remplacement de la main d'oeuvre par du capital, celle de la substitution ex-ante du travail non salarié au capital sous forme d'économie de capital.

Un autre cas de figure est celui où l'accroissement du temps de TPA par actif familial ou son maintien à un niveau élevé sera un moyen de limiter l'augmentation du coût total liée à un développement de la production.

Si les agriculteurs sont économiquement incités à offrir en grande quantité ce facteur gratuit de production que constituent les heures additionnelles de travail des non salariés, cette offre de travail à l'exploitation n'est pourtant pas illimitée, même en l'absence de plafond légal comme dans le Code du Travail, ceci pour deux ensembles de raisons.

2. Les limites de l'incitation à accroître le temps de TPA par travailleur familial

Les multiples déterminants du niveau de revenu agricole

L'accroissement du temps de travail n'est que l'un des nombreux facteurs de l'amélioration du revenu tiré de l'exploitation. Sont en cause à la fois la quantité absolue et relative des divers facteurs de production utilisés, la qualité de chacun d'eux, leur degré d'appropriation, ainsi que le rapport entre les prix payés et les prix reçus (von Witzke, 1984, p. 71). Hors aléa climatique ou biologique, la rentabilité peut se trouver compromise par un déséquilibre entre l'offre et la demande de produits vendus, une structure défavorable des marchés, un faible soutien public des prix.

En outre, le résultat attendu d'un temps donné de TPA dépend de l'intensité de ce travail et de la qualité de l'activité. Bien que les temps longs ne soient pas nécessairement lents, une hypothèse parfois faite sur la relation entre l'intensité de l'effort et la durée de la journée de travail est que la première est inversement proportionnelle à la seconde (Carré, Dubois, Malinvaud, 1972, p. 108) ; mais la vérification reste à faire. Quant à la qualité du travail fourni, elle dépend en particulier de l'aptitude à entreprendre et à gérer, d'où une efficacité variable dans l'usage et la combinaison des facteurs de production (cf. l'annexe sur le capital humain). Il est possible qu'au-delà de certains seuils de durée, le travail additionnel ait une productivité nulle sinon négative. Un supplément de fatigue, une baisse de vigilance peuvent conduire à commettre des erreurs, à ne pas prendre certaines décisions, ce qui a pour effet d'annuler le bénéfice d'efforts antérieurs. Si la demande de travail qui est adressée par l'exploitation à chaque travailleur familial est élevée, ce ne l'est qu'en deçà de certains seuils de durée.

(1) Celle-ci est tout au moins recherchée. Cf. Bonny (S.), Daucé (P.), 1988. - Les investissements et le changement technique dans les exploitations agricoles, enquête exploratoire auprès de 650 agriculteurs du Centre et de la Bretagne, INRA - Economie et Sociologie Rurales, Grignon et Rennes, octobre, 195 p. et annexe ; p. 53.

La politique des temps élevés de TPA par actif familial n'a ainsi de chances d'atteindre un objectif de productivité et de revenu par travailleur que sous des conditions restrictives. Une autre désincitation en rapport avec le revenu peut provenir d'un taux élevé d'imposition marginale, ce qui suppose que le foyer fiscal dispose de revenus totaux importants par personne.

Mais si le temps des travailleurs familiaux est une ressource disponible pour l'exploitation dont l'affectation est à concevoir selon des choix de combinaison avec le capital dans l'unité de production agricole, en rapport avec des objectifs de revenu, la part consacrée au TPA dépend en même temps des arbitrages effectués au sein de la famille ou ménage, qui se rapportent à l'utilité. L'économie du travail, que celui-ci soit salarié ou non salarié, relève à la fois de l'économie de la production et de celle de la consommation ou du ménage.

La concurrence des trois autres affectations du temps

- Première alternative, l'activité domestique, qu'il n'est pas toujours facile, on l'a vu, de distinguer de l'activité professionnelle certaines tâches étant mixtes. Travail marchand et travail domestique sont largement substituables au regard de la satisfaction des besoins de consommation (Faugère, 1980) ; mais il existe aussi une zone de complémentarité dans la mesure où la production domestique requiert des achats de biens ou de services (Chadeau et Roy, 1985). La répartition du travail entre l'exploitation et le ménage fait intervenir des productivités et des désutilités comparées. On peut supposer que l'offre de travail domestique est élevée en milieu agricole car les ressources monétaires sont en moyenne faibles. L'importance de l'autoconsommation alimentaire est connue ; plus généralement les familles agricoles auraient une faible demande de services extérieurs. Ainsi les offres de TPA et de travail pour le ménage, toutes deux importantes, risquent-elles d'entrer en concurrence. Mais ceci est surtout vrai pour les femmes car la division traditionnelle des rôles masculins et féminins évolue lentement. La prise en charge de l'activité domestique par les femmes rend possible l'accroissement du temps de TPA des agriculteurs. Apparaît ainsi une interrelation entre les emplois du temps des membres du ménage.

- Deuxième alternative, le temps physiologique (sommeil, repas, soins personnels et médicaux). Il apparaît d'abord complémentaire du temps de TPA : pour qu'un certain temps puisse être affecté à l'activité professionnelle, il faut qu'un minimum de temps soit consacré au sommeil et aux repas. L'agriculteur ne travaillera que jusqu'à la limite de ses forces. Condition du TPA, le temps physiologique peut être aussi une conséquence directe de celui-ci dans la mesure où l'activité dans l'exploitation porte atteinte à la santé. Mais l'absentéisme pour cause de maladie semble minimisé, le manque à gagner étant généralement mal indemnisé. Une situation où l'offre de temps de TPA paraît plus nettement limitée est celle où une maladie chronique oblige à rationaliser l'exécution des travaux pour en réduire à la fois la durée et la pénibilité.

-Troisième alternative, le temps libre. Ce poste serait susceptible de faire une concurrence vive au TPA puisque quand la durée du travail professionnel est très abaissée comme chez les salariés, le temps rendu ainsi disponible est au moins pour moitié (chez les hommes en tout cas) affecté aux occupations de temps libre, affirmation qu'il faudrait en réalité mettre en cause compte tenu des difficultés à délimiter le temps de loisir, par rapport au temps physiologique en particulier. La concurrence avec le TPA fait intervenir la pénibilité de celui-ci, l'état des préférences, le degré de complémentarité ou de substitution entre revenu et loisir. Selon T. Scitovsky (1978, p. 105-106), quand le travail est agréable - et il suppose qu'il en est ainsi pour les non salariés (1) - l'accroissement du revenu tiré directement ou indirectement du travail a pour résultat d'augmenter le prix des loisirs et donc d'en réduire la demande, l'effet de substitution l'emportant ainsi sur l'effet de revenu qui, lui, prévaut quand le travail est désagréable. La demande de loisirs serait encore plus faible chez les non salariés de l'agriculture (2) car l'éthique fait du travail un devoir et ne pas ménager sa peine est un moyen d'acquiescer l'estime des autres. Au total, affecter une grande part de son temps aux activités de l'exploitation serait source de satisfactions immatérielles. La justification donnée peut se référer à l'amour du métier ("Le temps n'est pas compté pour celui qui aime son métier"). Faudrait-il même supposer que si leur nombre d'heures de TPA diminuait, certains agriculteurs s'ennuieraient durant ce temps "libéré" ? En tout cas, nombre de producteurs de lait et/ou de porc - mais ce n'est pas la majorité - ne se plaignent pas, on l'a vu, de travailler trop.

Notons deux autres caractéristiques de la demande de temps libre en milieu agricole. Elle peut ne pas être une demande de vacances ; le bénévolat, l'exercice de responsabilités non professionnelles sont aussi des occupations du temps qui réduisent l'offre de travail à l'exploitation et peuvent ainsi inciter à rechercher une autre fonction de production (autres produits, autres méthodes) pour un niveau souhaité de revenu (3). D'autre part, l'objectif de loisir, quel qu'en soit le motif, est l'un des principaux buts visés lors de la création des GAEC, tout au moins de ceux autres que père-fils (4).

(1) Cette hypothèse a été souvent faite pour le milieu agricole. Dans son ouvrage Economie de la production agricole (New-York, Prentice - Hall Inc., 1952, 1136 p.) E.O. Heady évoque "le plaisir que procure l'activité agricole par elle-même" (p. 594).

(2) L'appartenance au milieu urbain ajoutée à une meilleure solvabilité de la demande de loisirs coûteux contribuent, par contre, à développer chez les non salariés non agricoles une plus grande propension à rechercher du temps libre. Rappelons que selon des enquêtes d'opinion du CREDOC, les restrictions des dépenses de consommation portent en priorité sur les vacances et les loisirs. Quand les agriculteurs enquêtés se font remplacer pour cause de loisir, le remplacement est généralement gratuit, étant assuré par des membres de la famille ou par des coexploitants.

(3) Une attitude possible est celle que résume la déclaration suivante : "Pour avoir moins de travail, j'accepte de limiter mon revenu".

(4) Le résultat atteint donnant plus ou moins de satisfaction. Soit, en dehors de notre enquête, un GAEC de la Sarthe, spécialisé en lait ; les deux couples associés ont convenu de prendre 15 jours de vacances et de ne pas avoir de TPA un week-end sur deux. En réponse à la question "Que faites-vous de vos vacances ?", l'une des coexploitantes parle de ses voyages et ajoute : "Je dois pourtant avouer que quelquefois je m'ennuie la fin de semaine". Source : Agriculture de groupe (193), juillet-août 1987, p. 15.

Une difficulté de l'analyse tient au fait - nombre d'auteurs l'ont indiqué - que le travail professionnel et le loisir ne sont pas des catégories nettement différenciées dans l'esprit de nombreux agriculteurs, et plus généralement pour les indépendants. Même si nous avons relevé en introduction générale l'existence d'activités simultanées et de productions liées, nous avons pris le parti de considérer le travail professionnel principalement d'un point de vue économique et de manière "objective" ; mais quand il s'agit d'interpréter les comportements, ce point de vue apparaît très partiel.

3. Résumé du schéma d'interprétation de l'offre de TPA par actif familial

Finalement, deux facteurs tendent à accroître l'offre de travail à l'exploitation de la part des travailleurs familiaux : l'intérêt économique de l'activité professionnelle compte tenu de son absence de coût marginal, les satisfactions immatérielles tirées de l'exercice du métier. Dans le même temps quatre facteurs tendent à la réduire : le rendement économique et symbolique de l'activité domestique, les contraintes physiologiques, l'utilité nette des loisirs, la pénibilité des travaux agricoles.

En conclusion, nous posons d'une part que l'agriculteur vise à améliorer son revenu agricole et qu'un moyen de réduire le coût de production est d'accroître le nombre d'heures de TPA par agent familial, celles-ci étant gratuites à la marge dans à peu près tous les cas de figure ; d'autre part, que la concurrence des autres affectations du temps reste modérée. Nous en déduisons que l'exploitant agricole est prêt à consacrer une part importante de son temps à l'activité agricole, même si une durée élevée de TPA ne garantit pas l'obtention d'un revenu meilleur. Un corollaire est que l'agriculteur est peu incité à rationaliser et simplifier ses méthodes de production.

Compte tenu de ce qui le détermine, un tel comportement prévaut quel que soit l'état de la conjoncture et permettrait ainsi de rendre compte de la situation d'hier comme de celle d'aujourd'hui, les longues années de travail semblant se caractériser par leur persistance chez un grand nombre (1). La propension à travailler beaucoup ne diminuerait pas du seul fait que l'évolution du ciseau des prix deviendrait plus favorable. Si l'effet de substitution joue comme l'indique Scitovsky, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un exploitant qui a réussi à obtenir un revenu élevé décide de ce seul fait de réduire son temps de travail (2).

Ajoutons que même dans un cas de figure où le coût marginal du TPA non salarié serait positif, l'offre de travail professionnel pourrait encore être forte, dès lors en particulier qu'elle serait peu concurrencée par les autres usages du temps.

(1) Cette affirmation générale ne doit pas laisser penser que les situations sont toujours figées ; certains comportements évoluent.

(2) On ne tient pas compte ici des changements dans les choix des productions principales qui ont une incidence sur les temps travaillés (cf. fin de chapitre).

Section 2. Résultats observés ex-post dans le Finistère : sont-ils compatibles avec les hypothèses de comportement ?

I. ASSOCIATION REVENU-TEMPS DE TRAVAIL

Considérons le revenu agricole par agent familial en nous situant dans une optique de répartition non pas fonctionnelle mais individuelle. Le revenu par exploitation, qui rémunère un assemblage de facteurs de production, est rapporté aux agents qui sont les unités de mise en oeuvre de ces facteurs (1), ce qui suppose de prendre des conventions.

1. Données et conventions

Le revenu agricole considéré est un "résultat net d'exploitation", différence entre les produits (dont la variation nette des stocks de produits, l'autoconsommation, les subventions et produits divers ; mais à l'exclusion des recettes exceptionnelles telles que les ventes d'actifs) (2) et les charges réelles (les amortissements étant inclus, de même que les cotisations sociales dues au titre de l'exploitation). Il est connu pour 89 exploitations ; le plus souvent une moyenne a été calculée pour deux exercices comptables, ceux les plus proches des 12 mois considérés au titre de l'enregistrement des temps (3).

Il fallait déterminer combien d'agents familiaux retenir par exploitation. Le groupe familial comporte assez souvent des parents à la retraite qui travaillent à temps plein ou à temps réduit sans que l'on sache s'il s'agit d'une entraide bénévole. Un appoint de travail est fourni par d'autres membres de la famille en situation par ailleurs d'activité non agricole ou d'inactivité. Il existe en effet un mode familial de mise au travail : la communauté d'intérêt permet de solliciter de nombreuses personnes de la famille en fonction de leur disponibilité en temps - sans qu'il y ait d'indivisibilité liée à une réglementation sociale - et de leurs capacités physiques et intellectuelles. Il n'existe pas de réponse satisfaisante aux questions qui en résultent : qui retenir comme agent de la répartition individuelle ? Faut-il inclure ou exclure les grands-pères et grand-mères à la retraite ? (4) Quelle équivalence établir pour chaque actif familial avec une unité à temps plein ? On a choisi comme seuil de temps complet le chiffre de 1 800 heures, ce qui est proche du temps annuel du salarié moyen percevant un salaire entier.

Quant à l'effectif total d'agents familiaux par exploitation, il peut être calculé selon trois hypothèses. Dans la première, il résulte de l'addition de trois éléments :

. x, nombre des actifs familiaux à travail enregistré, dont le temps annuel atteint ou dépasse 1 800 heures.

(1) L'imputation du revenu agricole à chacun des facteurs primaires de production est controversée ; cf. Bergmann (D. R.), 1972. - Le problème agricole, tome 1 Revenus, INRA-Paris, multigraphié, paginations multiples.

(2) On avait prévu d'exclure l'autoconsommation mais il n'a pas été possible de l'isoler.

(3) Pour une critique de la source, voir l'annexe 8. Quelle que soit leur qualité, ces données doivent être vues comme un point sur une courbe pour chaque exploitation.

(4) Aux Etats-Unis, les actifs familiaux sont répartis en deux catégories : les "self employed" qui participent aux bénéfices et les "unpaid".

. y, somme des unités obtenues en affectant à chacun des autres actifs familiaux à travail enregistré, un coefficient égal au rapport de leur temps annuel à 1 800.

. z, nombre d'unités obtenues en faisant le rapport à 1 800 de la moitié du temps total de travail familial noté en feuille de quinzaine, rubrique qui contient à la fois des travaux occasionnels de divers membres de la famille et éventuellement l'activité permanente d'ascendants.

Dans une seconde hypothèse, on ne retient qu' $x + y$. Le nombre par exploitation d'agents ou d'UTAF (unités-travailleurs annuelles familiales) se trouve de ce fait abaissé d'au moins 10 % dans 21 exploitations sur 89. Une troisième hypothèse, qui concerne douze exploitations, consiste à exclure d' $x + y$ ceux des actifs familiaux qui sont des ascendants et des collatéraux du chef d'exploitation. L'effectif d'agents familiaux par exploitation ne reste identique selon l'option retenue que dans le tiers des exploitations. Dans quelques exemples, le revenu par agent varie du simple au double quand on passe du champ le plus large au plus étroit. On se référera essentiellement à l'hypothèse intermédiaire sans être sûr de sa meilleure adéquation au réel.

Autre point d'interrogation : pour apprécier le niveau du revenu par agent familial à quoi le comparer ? Une pratique courante est d'effectuer des comparaisons internes au groupe étudié ; mais il existe une référence externe implicite. Nous avons pris le risque de faire un rapprochement avec le salaire annuel net d'un salarié à temps plein (ayant un horaire hebdomadaire de 39 heures) payé au SMIC, en prenant la moyenne des années 1985 et 1986. On se réfère ainsi au revenu minimum socialement admis, même si celui-ci ne s'applique qu'aux salariés, ceux de l'agriculture ou des activités non agricoles.

2. Résultats : le croisement du revenu par agent familial avec le temps annuel de travail de l'exploitant

Les disparités dans le revenu agricole par agent familial sont très grandes : le rapport interdécile est de 4,75 en hypothèse n° 2. Au-delà de ces situations très contrastées et pour dégager de grandes tendances, les exploitations étudiées peuvent être classées en trois groupes :

- celui où le revenu agricole par agent est nettement supérieur au SMIC, au sens de "au moins deux fois plus élevé" ce qui correspond à au moins le salaire net du salarié moyen en 1985 (1) (catégorie n° 1) ;
- celui où le revenu agricole est de peu supérieur (compris entre 1 et 1,9 SMIC) (catégorie n° 2) ;
- celui où le revenu agricole est faible car au plus égal au SMIC (catégorie n° 3).

En hypothèse n° 2, la première catégorie représente 31 % des exploitations, la seconde 41 %, la troisième 28 % (tableau 23). Trois fois sur dix la longue année de travail du chef d'exploitation est associée à un revenu par agent relativement élevé. Presque aussi souvent le revenu est médiocre, sinon très faible, malgré un labeur important. Dans la catégorie intermédiaire, le revenu agricole est plus élevé que le salaire minimum mais inférieur au salaire du salarié

(1) Source : les Comptes de la Nation de 1986. Il s'agit du salaire offert par salarié à temps complet dans les secteurs privé et semi-public.

moyen, ce qui peut être ressenti comme une situation défavorable quand on a une année de travail comparativement beaucoup plus longue (1). Notons qu'il est probable que chez les indépendants non agricoles, les temps élevés de travail s'accompagnent plus souvent de revenus importants.

La typologie issue du croisement temps annuel du travail de l'exploitant - revenu par agent familial se résume à deux situations principales dans l'échantillon finistérien : l'une plus fréquente, celle des temps longs et des revenus très bas ou inférieurs à la moyenne des salaires ; l'autre avec des temps longs et des revenus élevés, catégorie que l'on peut supposer proportionnellement beaucoup plus nombreuse en Belgique et aux Pays-Bas dans les productions porcines et laitières. Il y a aussi un petit groupe (cinq exploitations) avec des temps compris entre 2 600 et 3 000 h et des revenus faibles.

Ainsi la politique des temps élevés aboutit-elle à des résultats contrastés en matière de revenu. Tantôt les autres conditions d'obtention d'un revenu élevé sont remplies, tantôt elles ne le sont pas. Encore faut-il faire quatre remarques à ce propos :

- Il est possible qu'un travail important en t (de formation, de gestion, d'autoinvestissement) (2) n'améliore le revenu qu'en t + n. Mais le revenu de t résulte aussi de t - n ; les initiatives prises dans le passé peuvent peser lourdement sur les résultats d'aujourd'hui. Des données de type transversal ne permettent pas de mettre en évidence de tels effets de carrière ou de cycles de vie liés à une allocation intertemporelle du temps.

- Si les producteurs de porc ont plus souvent des revenus plus élevés, c'est en partie parce que les cours du porc se trouvaient à un sommet de cycle en 1985. Il faut insister sur cette donnée conjoncturelle : certaines des exploitations appartenant en 1985-1986 au groupe temps élevé - revenu élevé auront pu passer dans le groupe temps élevé - revenu faible lors de la crise porcine de 1987-1988.

- S'agissant des rendements physiques, observons que les écarts entre exploitations sont importants, même si le maximum technique n'est pas l'optimum économique. Pour le rendement laitier par vache exprimé en moyenne économique d'étable (sur la base d'un lait brut, information connue pour deux exercices comptables dans 26 exploitations et un seul dans 34), la moyenne et la médiane avoisinent 5400 litres : les plus faibles niveaux se situent à 4000-4500 litres, les plus élevés à 6500-7000 ; entre ces limites la variation est presque continue. Chez les naisseurs-engraisseurs de porc, l'indice de consommation (ou nombre de kilos d'aliments nécessaires pour produire un kilo de porc, données pour deux exercices dans 12 cas et un seul dans 22) atteint rarement ce que l'Institut Technique du Porc considère comme un bon niveau (moins de 3,3, Mémento de l'éleveur de porc, 3ème édition, 1986 ; p. 420 sq). Sur 34 cas connus, 18 dépassent le niveau jugé moyen (3,6), dix étant au-delà de 3,8.

(1) Que se passe-t-il quand l'agriculteur emploie un salarié permanent ? Résultat connu pour sept exploitations : cinq fois le revenu agricole par agent est supérieur à 50 000 F. Il arrive parfois que dans ce type d'exploitation ce revenu dépasse à peine l'équivalent du SMIC ou lui reste inférieur.

(2) Si dans les produits du compte d'exploitation figure un poste intitulé "Travaux faits par l'entreprise pour elle-même", ceux-ci ne sont estimés qu'à la valeur des dépenses effectuées. De même que dans le RICA, on n'inclut pas "la valeur du travail apporté par la main-d'oeuvre familiale non salariée".

- Le degré d'appropriation des facteurs est inégal (1) : tableau 26 pour le mode de faire valoir de la surface agricole totale. Le tableau 27 indique, lui, le poids des intérêts payés par rapport au revenu agricole : les écarts de ce point de vue sont particulièrement grands, les 100 % étant dépassés parfois.

Comme le temps annuel de TPA de l'exploitant n'est que l'un des multiples facteurs qui influencent le montant du revenu par actif, il ne faut pas s'attendre à trouver une bonne corrélation entre ces deux variables. De fait pour une même classe de temps, les revenus peuvent varier du simple au quadruple. S'il existe une tendance, elle apparaît plutôt négative au sein de l'échantillon finistérien, c'est-à-dire à l'intérieur d'une plage dont la limite inférieure est élevée puisque de l'ordre de 3000 heures : les plus longs des temps élevés (3600 heures ou plus) se trouvent une fois sur deux associés à des revenus médiocres alors que les moins longs (de 3000 à 3400) s'accompagnent, eux, une fois sur deux de revenus élevés (tableau 24). Si les exploitants en GAEC travaillent en moyenne moins, ils sont plus nombreux à obtenir des revenus élevés ; en production laitière et porcine ils sont les seuls à atteindre la catégorie n° 1. Ajoutons aussi qu'en production porcine (sans lait), on a, en moyenne, à la fois un revenu par agent plus élevé, un temps annuel de travail moins élevé par exploitant, par exploitante, par exploitation, ainsi qu'un nombre moindre de travailleurs permanents par exploitation.

Dans l'échantillon belge, la tendance est la suivante pour les exploitations principalement laitières : la probabilité d'atteindre ou de dépasser un revenu de 135 000 FF par unité de travail familial (2) varie peu au delà des 3 000 heures et s'avère nettement moindre quand l'agriculteur travaille moins (tableau 25). Si pour l'ensemble des exploitations de l'échantillon on croise l'orientation principale de production, le revenu moyen par agent - tel qu'il est calculé - et le temps moyen de travail par exploitant, quelles tendances apparaissent ? D'une part, les revenus sont les plus élevés dans les trois groupes où l'on travaille le moins (cultures, porcs, cultures et porcs). D'autre part, pour les huit autres groupes, aucune liaison ne se manifeste ; pour une durée proche du travail comme dans les cinq groupes à dominante laitière ou bovine, les revenus s'évaluent entre un minimum de 92 998 FF (polyélevage) et un maximum de 140 928 (production laitière très spécialisée).

3. Retour sur l'interprétation

Que le résultat en termes de bon ou meilleur revenu ne soit pas souvent atteint, dans le Finistère, malgré un temps de travail élevé n'exclut pas qu'un tel but soit généralement recherché. Mais si la réa-

(1) Il y a aussi une incidence du mode d'appropriation : la copropriété des matériels est un moyen d'abaisser les coûts.

(2) Par rapport au Finistère, le ratio est défini par un numérateur plus large et un dénominateur plus restreint :

- Les cotisations sociales ne sont pas déduites et les "primes et subventions sur investissements" sont incluses. Le revenu agricole est le résultat net d'exploitation au sens du RICA.

- L'unité de travail représente ici "une personne adulte (de 21 à 65 ans) jouissant d'une capacité complète de travail et occupée en permanence dans l'exploitation", 3 000 heures étant la référence de l'activité agricole permanente pour les femmes. Pour des précisions, voir La rentabilité de l'exploitation agricole en 1985-1986, Publications de l'IEA n° 482, avril 1987, 71 p., pp. 62-63.

lité est durablement contraire aux attentes, le comportement des agriculteurs ne devient-il pas difficile à comprendre ? Pourquoi accepter une faible rentabilité du travail et des autres facteurs de production en continuant à travailler beaucoup ? Les agriculteurs devraient être incités à vérifier si le gain marginal des nombreuses heures affectées aux travaux de l'exploitation est positif, à s'interroger sur la relation entre le contenu du travail et la durée de celui-ci.

Ceci oblige à préciser davantage le résultat économique attendu d'une politique de temps élevé de TPA. Il faut revenir sur ce qui se passe quand le coût d'opportunité de la main-d'oeuvre disparaît. Les décisions ne sont plus guidées que par "l'espoir d'une recette qui fasse vivre, bien ou mal, le producteur" (1). Dès lors, même si l'affectation d'une grande fraction du temps aux travaux de l'exploitation se révèle ex-post d'un intérêt économique faible en terme de niveau de revenu agricole par agent, elle va persister. Dans la plus mauvaise des éventualités, on cherche à couvrir les dépenses monétaires et à réduire la perte qu'est susceptible d'entraîner la fixité des ressources. Plus précisément, il s'agit d'abord d'obtenir un revenu monétaire minimal qui, en contribuant à assurer un niveau de vie minimal à la famille, permet de conserver l'emploi. Au-delà, l'agriculteur recherche le niveau le moins mauvais possible de revenu agricole compte tenu des contraintes de production et de marché (état de santé et qualification des travailleurs, degré d'aversion pour le risque, mais aussi quotas de production, évolution plus ou moins favorable des prix). Les longues années de TPA par actif familial peuvent toujours être considérées comme un moyen de réduire les coûts de production, que cette voie de réduction s'accompagne ou non ex-post d'une amélioration du revenu. Mais il ne faudrait pas exclure l'hypothèse où le temps de TPA a une productivité marginale nulle et se trouve économiquement gaspillé, la gratuité et la faible concurrence des autres emplois du temps abaissant la vigilance dans la recherche d'un usage agricole efficient.

Mais travailler beaucoup et obtenir un revenu agricole faible n'implique pas toujours d'avoir un niveau de vie bas. D'une part, à des revenus par agent familial faibles correspondent des revenus par exploitation nettement plus élevés. Pour deux exploitations sur trois avec un revenu par agent de moins de 40 000 F, le revenu par exploitation est de 50 à 90 000 F. Egalement deux fois sur trois on passe de 40 000 - 50 000 à 90 000 ou plus et de 50 000 - 90 000 à 135 000 ou plus. Le rapport du nombre d'actifs à celui des inactifs est relativement élevé dans les exploitations agricoles. Quant à la consommation par tête, elle ne dépend que pour partie du revenu par agent ou par exploitation puisqu'elle est déterminée par les ressources totales du ménage, son nombre d'unités de consommation, son patrimoine domestique et enfin sa production domestique.

Ainsi les conditions de logement des agriculteurs étudiées semblent-elles favorables. La plupart sont propriétaires ou accédant à la propriété (88 %). Pour la quasi-totalité - donc même quand les gains agricoles par agent sont faibles - les normes habituelles de confort sont atteintes. Trois familles sur quatre disposent de cinq pièces ou plus (cuisine incluse). Peu de logements (7 %) sont dépourvus de salle

(1) Krier (H.), Le Bourva (J.), 1968. - Economie Politique, Paris, PUF, 671 p. ; p. 497.

d'eau et/ou de W.C. intérieurs et/ou d'installations de chauffage dans une majorité de pièces. Environ six familles sur dix (59 %) disposent d'un lave-vaisselle (1).

4. Typologie ; l'association temps moindres - revenus élevés

Dans l'échantillon finistérien, il n'existe qu'une seule exploitation de la catégorie temps inférieur et revenu élevé ; encore s'agit-il pour l'unité considérée d'un résultat inhabituel. En l'état des marchés et des prix pour le lait et le porc, l'association revenu élevé - temps moindre est-elle exceptionnelle dans l'Ouest français ? Hors de notre échantillon nous en avons trouvé trois exemples en production laitière (A, B, C) (2). Le groupe laitier étudié aux Pays-Bas par Halman (1985) semble contenir aussi de pareils cas ; il est probable également que certains producteurs de porc de l'échantillon belge précité soient dans cette situation.

Il s'agit dans nos exemples d'unités de taille moyenne ou grande. Bien que l'endettement soit élevé en A, le revenu par agent relève chaque fois de la catégorie n° 1 précédemment indiquée, sans atteindre toutefois les montants les plus élevés que l'on rencontre en production porcine. Selon les enregistrements effectués, l'année de TPA de l'exploitant est de l'ordre de 2 300 à 2 500 h en A et B. En A, la durée quotidienne de TPA au cours des jours de semaine en ayant est, en moyenne, d'environ 7 heures pour l'exploitant et 2 h 30' pour l'exploitante (période allant du 20 avril 1987 au 19 avril 1988). En C l'exploitant ne l'est qu'à titre secondaire et l'agricultrice consacre environ 1 400 h à son activité agricole. Le temps travaillé des agriculteurs A et B reste nettement supérieur à la durée de travail d'un salarié moyen mais les trois situations laisseraient penser que techniquement et économiquement, il n'est pas impossible de produire autant ou plus en travaillant moins, tout au moins après la phase d'installation (3), les temps de TPA étant moindres à la fois par exploitant, par exploitante et par exploitation. Le manque à gagner lié à une moindre quantité de travail par actif familial paraît compensé et au-delà par un gain retiré d'une plus grande qualité de travail et/ou d'une plus grande efficacité des autres facteurs. Les performances techniques sont en tout cas élevées (plus de 7000 litres de lait par vache en moyenne économique d'étable) (4). Dans ces trois exemples, une très grande attention est portée à l'alimentation des vaches. L'un des éleveurs fait partie d'un petit groupe d'étude de l'alimentation complémentaire, constitué à l'initiative d'un Etablissement Départemental d'Elevage.

(1) En juillet 1985, dans l'ensemble de la population française, la proportion des ménages ayant un lave-vaisselle était de 23 % en moyenne (inactifs inclus), de 57 % chez les cadres supérieurs et professions libérales, 44 % chez les patrons de l'industrie et du commerce, de 28 % chez les agriculteurs exploitants (source : INSEE).

(2) Dont l'un appartient aux monographies réalisées en 1984-1985 par A. Lacroix et A. Mollard.

(3) L'ancienneté dans la fonction d'exploitant ou d'exploitante est, en fin 1987, de 8 ans, 18 et 24.

(4) Les quotas laitiers par exploitation sont en 1986 ou 1987 de 350000 litres, 170000, 210000.

Le coût marginal du travail fourni par travailleur peut encore être nul mais cette fois l'activité agricole est fortement concurrencée par les autres usages du temps. Selon les déclarations recueillies, le temps disponible pour l'exploitation est limité :

- par une demande de temps libre dans un exemple ;
- par une demande de temps de repos dans l'autre, celui d'un invalide partiel devant assurer seul les travaux de l'exploitation ;
- par une demande de temps domestique et de loisir dans un troisième cas. Ce dernier a un caractère exceptionnel puisque l'exploitant a changé d'activité principale : il est devenu responsable professionnel agricole pour la part majeure de son temps, sans que le troupeau laitier ait été réduit. L'exploitante ayant à assumer l'essentiel des travaux d'élevage, il fallait réduire les temps unitaires de réalisation.

Comment ces trois exemples atypiques se différencient-ils des unités du Finistère au regard de la combinaison travail-capital ? Les méthodes de production ont été simplifiées. Il convient en effet pour rendre compte des temps longs d'examiner quelles méthodes et techniques sont utilisées.

II. LA COMBINAISON TRAVAIL-CAPITAL ET LES METHODES DE PRODUCTION

S'il existe dans l'échantillon étudié une tendance à affecter une grande part de la force de travail familiale à l'activité agricole, on peut s'attendre à trouver en même temps beaucoup de capital par exploitation et même de biens capitaux substituables aux travailleurs et au travail, car il s'agit là de moyens d'accroître la productivité par travailleur et donc le revenu par agent.

On résume souvent une combinaison de facteurs par quelques ratios faisant intervenir le capital et le travail. Mais si nous avons mis l'accent dans cette étude sur la mesure du travail, une bonne évaluation du capital se heurte elle aussi, on le sait, à de nombreuses difficultés, qu'il s'agisse du stock ou du flux de services. Rappelons les raisons pour lesquelles nos comptabilités ne fournissent pas une base satisfaisante d'estimation pour les installations et machines, même en termes monétaires (1). Le stock de capital fixe est calculé au coût d'origine sans réévaluation. De plus, dans la valeur d'origine on n'intègre pas l'éventuel travail d'autoinvestissement. En conséquence, pour un amortissement donné ou un coût donné d'usage apparaissant dans les comptabilités, le flux de services peut être différent selon les exploitations ; si la marge d'erreur sur le stock et le flux diffère selon les exploitations, on ne peut même pas envisager de comparaison relative. Une dépense moindre n'implique pas un usage moindre car certains biens amortis peuvent être encore utilisés et les frais de fonctionnement sont en moyenne réduits par la copropriété (avec ou sans CUMA). Mais les durées d'utilisation ne sont pas connues.

Dès lors, les calculs d'intensité capitaliste ou de coefficient de capital à l'aide des seules informations existantes nous ont paru d'un faible intérêt. De portée limitée, notre étude consistera en un repérage de certains équipements et de certaines méthodes de production.

(1) Pour la question des mesures non monétaires du capital, voir Héline (R.), 1965. - Etude méthodologique du capital national, Paris, Gauthier-Villars, 417 p. ; p. 267 sq.

1. Un recours fréquent à des techniques modernistes qui économisent de la main-d'oeuvre et du travail

Les travaux de culture semblent fortement mécanisés

Le développement de la copropriété - en particulier sous la forme de CUMA, auxquelles adhèrent 29 % des exploitations - a favorisé l'emploi des nouvelles machines en abaissant les coûts d'usage. Plusieurs éleveurs ont déclaré avoir acheté récemment des matériels de plus grande capacité (charrues à 3 ou 4 socs, tonnes à lisier de 6 000 l au lieu de 3 000 ...). Le conditionnement des engrais a été modifié.

Par ailleurs, le recours aux entreprises de travaux agricoles (E.T.A.) est le fait de la grande majorité des éleveurs (86 %). 77 % des ensilages de maïs (y compris les récoltes de maïs grain humide) sont réalisés, en tout ou partie, par des ETA, 64 % des récoltes de céréales (hors maïs), 59 % des ensilages d'herbe, 17 % des transports et épandages de fumier, 25 % des semis de maïs, 22 % des récoltes de foin. Quand les exploitations récoltent du foin et ensilent de l'herbe et du maïs (n = 73), les ETA participent 74 fois sur 100 à au moins l'une des trois opérations, 62 fois à au moins deux. A. est celui qui utilise le plus les services des ETA : il fait faire aussi les labours ; en contrepartie, il a limité ses investissements et le temps annuel d'utilisation de ses tracteurs (achetés d'occasion) n'est que de 450 heures en 1986 (1).

La mécanisation des travaux des champs a été favorisée par l'amélioration du parcellaire. Il y a eu remembrement, échanges amiables. Le quart seulement des exploitants estiment que leur exploitation est trop morcelée.

Le degré de modernisme est important aussi en installations laitières (tableau 28)

La plupart des exploitations ont une stabulation libre. Près de deux fois sur trois, l'accès à l'ensilage est en libre service. Sauf exception, l'évacuation des déjections est mécanique ou automatique. Les trois quarts des étables ont une salle de traite et celle-ci est presque toujours en épi. Près de six exploitations sur dix (57 %) disposent de ces 4 techniques économes en travail, la fréquence variant selon la taille du troupeau (quatre sur dix en dessous de 40 vaches, sept à partir de 40) (2). Ajoutons que quand salle de traite il y a, l'installation à 8 faisceaux-trayeurs ou plus est courante (72 %).

(1) Si la production par année est relativement importante et si le nombre d'années d'utilisation est élevé, alors il est possible d'avoir de faibles dépenses de mécanisation malgré un faible temps annuel d'usage car il y a à la fois étalement du coût d'amortissement et réduction des frais variables liés à l'usage.

(2) Répartition des exploitations avec vaches laitières selon l'effectif du troupeau

| | moins de 30 vaches | 30-39 | 40-49 | 50-59 | 60 ou plus | Total |
|--------|-----------------------|-------|-------|-------|---------------|-------|
| nombre | 7 | 28 | 23 | 12 | 9 | 79 |
| % | 44 | | 29 | | 27 | 100 |

effectif habituellement présent au cours de l'année 1985. Minimum : 19 ; maximum : 85.

Le coefficient de travail ; sa variation selon le montant de la production

Le recours aux biens capitaux substituables à la main-d'oeuvre et au travail permet un abaissement des temps de travaux. Un résultat observable ex-post est une diminution qui s'avère significative, du coefficient de travail, plus précisément du coefficient de durée de travail, quand le produit par exploitation augmente (1). Après une phase de décroissance rapide, la courbe tend à s'aplatir comme le montre la figure 5.

Mais il faut distinguer entre l'évolution de la part prise par le travail dans la combinaison des facteurs et la variation du degré de mobilisation agricole de la force de travail non salariée. Cette variation suit deux modèles principaux :

- Dans l'échantillon finistérien, le temps annuel de TPA par exploitant n'est pas significativement moindre quand la dimension de l'exploitation s'accroît (2) (3) ; l'hypothèse d'indépendance entre la longueur de l'année de travail et les volumes produits n'est pas rejetée (figure 6). L'économie de temps par unité produite est assez peu utilisée pour permettre à l'exploitant de travailler moins : si le nombre annuel d'heures travaillées par l'exploitant diminue quand le coefficient de travail diminue (figure 7), la liaison (linéaire) n'est pas significative en lait et lait + porc. Elle l'est, par contre, en porc, au seuil de 5 % et nos données montrent qu'il y a compatibilité, dans le plus grand nombre des exploitations concernées, entre un revenu élevé par agent familial et une année de travail un peu moindre par exploitant, les charges réelles et le nombre de travailleurs par exploitation augmentant moins que proportionnellement par rapport au produit. Mais on sait que le temps annuel travaillé reste important puisque supérieur à 3 000 heures.

- Les cas atypiques se caractérisent, eux, par une volonté de concilier l'accroissement de la productivité par agent familial avec un abaissement très accentué du taux d'activité agricole par travailleur. Ce sont pour eux, en effet, que se combinent les coefficients de travail les plus bas et la durée annuelle du TPA la plus faible.

Si l'on poursuit l'examen des conditions d'utilisation des équipements et autres méthodes de production, elles apparaissent telles qu'à plusieurs égards les besoins en travail humain sont élevés dans les exploitations finistériennes, bien que l'on vienne de constater un recours fréquent à des techniques modernistes.

1) La valeur du coefficient (nombre d'heures pour 1 000 F de produit) dépend du niveau des prix de vente. Mais pour une orientation donnée de production, ces prix sont peu différents. Ajoutons que le travail pris en compte est la somme du total des heures enregistrées et du travail salarié ainsi que de la moitié des heures inscrites en feuille de quinzaine pour les autres travailleurs familiaux.

(2) Ceci s'observe également aux Pays-Bas en production laitière ; cf. Ruffio (P.), 1986. - L'intensification de la production laitière en Bretagne et aux Pays-Bas, Sciences Agronomiques, Rennes, année 1986-2, pp. 77 - 198 ; p. 88 sq.

(3) La durée hebdomadaire habituelle moyenne du travail déclarée par les agriculteurs-exploitants masculins dans les enquêtes Emploi est plus faible dans les "petites" exploitations (57,8 h selon l'enquête de mars 1985) que dans les "moyennes" (61,7) et les "grandes" (62,9) ; source des données : Collections de l'INSEE, D 107, Octobre 1985, p. 66. La portée de ces chiffres est difficile à déterminer.

2. Trois modalités de non-limitation des besoins en travail

Peu souvent des pratiques qui à capital-équipement égal (sinon moindre) économisent le travail

Soit les conditions d'exécution de la traite, activité qui occupe une assez grande place dans l'emploi du temps car biquotidienne et requérant généralement plus de 1 000 heures de travail par an. Le temps annuel consacré par actif à la traite dépend de nombreux facteurs (1) : le nombre de vaches à traire, le nombre de faisceaux trayeurs, le nombre de personnes qui trayent, le nombre de trayeurs par traite, l'aménagement des locaux, les conditions de fonctionnement de la machine à traire, le degré de simplification des opérations par automatisation, par suppression de certaines tâches.

Une pratique comme la suppression de l'égouttage en fin de traite qui économise du temps sans coûter en capital (10 minutes en moins sur une traite d'une heure dans une installation à 8 postes) (2) se rencontre dans à peu près la moitié des élevages. D'autres simplifications sont plus rares :

- décrochage automatique des gobelets trayeurs : 9 %
- indicateur de fin de traite : 10 %
- arrêt automatique de fin de traite : 8 %
- désinfection automatique des trayons : 13 %
- portes à ouverture et fermeture automatiques : zéro
- barrières poussantes : 11 %
- suppression du massage-nettoyage de la mamelle : 9 %
- suppression de l'égouttage en fin de traite : 47 %

Certains équipements ne se justifient qu'au-delà de certains seuils ; par exemple à partir de 50 vaches et 10 postes de traite pour le décrochage automatique et il en est bien ainsi ici. La suppression de la préparation de la mamelle ne fournit, elle aussi, un gain de temps appréciable que dans de tels troupeaux ; elle n'est d'ailleurs pas conseillée aux éleveurs.

Si le nombre de postes ne dépasse pas huit, l'Institut Technique de l'Elevage Bovin (ITEB) préconise la traite à une personne pour des raisons de gain de temps et de qualité des tâches effectuées (3). Le nombre de vaches traitées à l'heure augmente peu si le nombre de trayeurs passe d'1 à 2. Or, la traite habituelle à un trayeur ne se pratique qu'une fois sur quatre (12 sur 46) (4). Dans une majorité d'exploitations avec salle de traite, du moins un certain nombre de traites (mais rarement toutes) sont faites par 2 trayeurs présents en même temps, et le nombre de celles-ci est presque aussi élevé que celui des traites à un trayeur. Il est vrai que la traite à un seul suppose, pour une opération "rapide et bien faite", une machine bien réglée, une salle de traite bien conçue, des animaux en bon état sanitaire et ayant des temps de traite peu différents.

(1) Il existe sur ce sujet une vaste littérature.

(2) Billon (P.), Heuchel (V.), 1986. - Simplifier la traite, in Produire du lait demain dans l'Ouest, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et ITEB, compte rendu de réunion du 25 juin, non paginé.

(3) Les spécialistes utilisent la notion de traite "rapide et bien faite" pour désigner celle qui réalise une vidange complète et rapide de la mamelle, un maintien en bon état sanitaire de la mamelle, une production d'un lait de bonne qualité bactériologique et physico-chimique (Billon, Heuchel, 1986).

(4) Vérification faite pour les jours J.

Au total, si on cumule un ensemble nombreux de techniques et de pratiques qui, avec ou sans capital, abaissent les temps unitaires, les fréquences diminuent beaucoup :

- Le nombre d'exploitations avec stabulation libre, ensilage en libre service, salle de traite avec n postes (au moins 6 pour moins de 40 vaches, au moins 8 à partir de 40) et suppression de l'égouttage est de 7 sur 35 et 15 sur 44 selon la dimension du troupeau.

- Quand on ajoute une condition de plus : déjections sous forme non de fumier mais (au moins partiellement) de lisier, les effectifs s'établissent à 5 et 10.

- Avec une autre condition supplémentaire : la traite par un seul trayeur, il n'y a plus que 2 et 1 cas. A, B et C se trouvent dans une telle situation.

Le besoin de travail dépend encore des caractéristiques du ou des bâtiment(s) d'élevage. Chez A, il n'y a qu'un seul bâtiment d'exploitation où tout est regroupé. Il est entièrement neuf, ayant été construit lors de l'installation en 1978 : il n'y a pas eu réutilisation de constructions antérieures laquelle constitue souvent - mais pas toujours comme le montrent les exemples de B et C - un obstacle à des aménagements rationnels. Les connaissances récentes en matière d'équipement ont été mises à profit. Le projet a été conçu en vue de minimiser les distances à parcourir par les hommes et les animaux : les stocks de nourriture sont placés au plus près des lieux de consommation ; le foin est en libre service ; l'aire d'attente est incorporée à la salle de traite.

D'autres gains de temps peuvent être obtenus : dans le lavage de la salle de traite, dans le paillage et le raclage du fumier (en diminuant la fréquence des opérations), dans l'approvisionnement en eau des vaches qui sont à la pâture, dans le déplacement des clôtures électriques (problème du pâturage libre), dans le groupage des vêlages.

Faire par les hommes plutôt que par les machines

Dans les exploitations porcines, les "tâches journalières répétitives représentent environ les deux tiers des besoins totaux en travail d'où l'intérêt, sous cet aspect, de la mécanisation des postes de distribution alimentaire et d'enlèvement des déjections" (1). Or cette mécanisation est loin d'être généralisée dans les unités étudiées (tableau 29). L'intervention manuelle reste courante, tout spécialement dans les maternités et particulièrement en alimentation. La distribution automatique (à partir d'un poste de commande et de trémies de stockage) est quasi-inexistante en naissance et ne se rencontre que dans 16 % des exploitations en post-sevrage et 26 % en engraissement (2). Pour l'évacuation des déjections, le système hydraulique est majoritaire en engraissement et post-sevrage mais n'existe que dans un tiers des maternités.

(1) Teffene (O.), Vanderhaegen (J.), 1986. - Economie des productions porcines, in Le porc et son élevage, bases scientifiques et techniques, ouvrage publié sous le patronage de l'INRA ; Paris, Ed. Maloine, pp. 505-562, p. 512.

(2) Notons aussi que seulement 5 producteurs de lait ont une distribution automatique de concentrés (D.A.C.).

L'intervention manuelle n'est pas seulement le fait des ateliers de moindre dimension (moins de 50 truies en système naisseur-engraisseur). On la trouve encore au-delà de 75 truies et même de 100 (1). Il est vrai qu'en engraissement la distribution manuelle de nourriture peut avoir pour elle un argument économique particulier : la mesure des poids étant plus précise, elle peut améliorer l'indice de consommation. Selon l'Institut Economique Agricole (I.E.A.) de Belgique, si les producteurs de porc ont des années de travail moindres dans ce pays que dans le Finistère, c'est en grande partie parce que l'automatisation y est plus fréquente. Celle-ci fait baisser sensiblement le nombre annuel d'heures de travail par truie ou par porc charcutier.

Si certains éleveurs de l'échantillon finistérien limitent leurs dépenses de capital-équipement, beaucoup réduisent les autres achats de capital fixe ou variable. Ils ont en effet une activité importante d'auto-provisionnement.

Faire plutôt que faire faire, s'auto-provisionner plutôt qu'acheter, ne pas simplifier les autofournitures

Sauf sans doute pour ce qui concerne le recours aux entreprises de travaux agricoles, il est possible que l'évolution défavorable du ciseau des prix après 1972 et l'élévation des taux d'intérêt réels après 1983 aient conduit les agriculteurs à faire eux-mêmes ce qu'antérieurement ils faisaient faire. A une question sur l'augmentation éventuelle depuis 1980 de la durée du travail agricole pour cause de diminution des achats, de moindre recours à des services extérieurs, il a été donné une réponse positive dans quatre exploitations sur dix pour l'entretien et la réparation par soi-même et/ou l'autoconstruction. Au delà de ce point de vue peut-être trop subjectif, il est notoire que nombre de jeunes agriculteurs effectuent le gros-oeuvre quand ils aménagent des étables et des porcheries, ce qui est une cause d'importante élévation du temps annuel de TPA (2).

Un poste plus classique est celui du renouvellement du cheptel. Un seul des éleveurs de l'échantillon finistérien n'élève pas ses génisses laitières alors qu'il en est ainsi dans deux des trois cas atypiques. Or, le temps annuel requis pour l'élevage des génisses est assez élevé : sans doute souvent de l'ordre de 600 heures. Car dans nombre d'exploitations, les installations sont plus traditionnelles pour les veaux et génisses élevées pour la souche. Si la stabulation libre l'emporte, ce l'est nettement moins que pour les vaches laitières (tableau 28). L'ensilage en libre service est surtout rare, la distribution à l'auge ayant l'avantage d'économiser la nourriture. Enfin, l'évacuation des déjections reste manuelle plus souvent. De nouvelles méthodes d'élevage apparaissent néanmoins qui permettent des gains de temps : par exemple, mettre les bêtes à la pâture entre 6 et 14 mois au lieu de les laisser en stabulation pendant les 12 à 17 premiers mois.

(1) Chiffres non précisés car les effectifs sont faibles. Les 50 exploitations avec naissage et engraissement se répartissent comme suit selon le nombre de truies :

| moins de 50 | de 50 à 74 | de 75 à 99 | 100 ou plus | Total |
|-------------|------------|------------|-------------|-------|
| 19 | 18 | 8 | 5 | 50 |

(2) Dans les comparaisons inter-exploitations, ces temps longs devraient être distingués de ceux hors périodes d'autoconstruction en tout début de carrière ou en cours de vie active.

Avant l'instauration des quotas laitiers, on pouvait admettre qu'il était plus rémunérateur de faire élever les génisses par des spécialistes et d'avoir quelques vaches de plus. Depuis, l'autoproduction est présentée comme un moyen de comprimer les dépenses, d'accroître le revenu en contrepartie d'un supplément de travail et d'une mise en oeuvre de capital. L'appréciation du rapport augmentation du revenu/augmentation du travail est fonction des niveaux déjà atteints quant à ces deux termes. Malgré ce nouveau manque à gagner, A et C parviennent à obtenir des revenus relativement élevés.

Si les éleveurs de porcs n'ont pas été interrogés sur les conditions de renouvellement des truies, il semble bien que les cochettes de remplacement sont aussi souvent élevées qu'achetées.

Quant à la nourriture des animaux, elle est généralement produite pour partie. Les autofournitures sont proportionnellement plus importantes en élevage laitier. Mais le mode d'alimentation des vaches peut être plus ou moins simplifié. Souvent, il y a autoproduction à la fois de foin, d'herbe pâturée (généralement selon le mode de pâturage rationné, d'où un travail de déplacement et de contrôle des clôtures), d'herbe ensilée, de maïs ensilé ainsi que de betteraves et/ou de choux. Par contre, des simplifications ont été recherchées par B et C. Chez B, il n'y a ni foin ni herbe ensilée ; l'herbe pâturée tient une place réduite et le pâturage tournant a été remplacé par le pâturage libre intensif (1). Chez C, la production d'herbe a été presque totalement supprimée ; du foin et de la luzerne sont achetés, le pâturage d'herbe est presque nul. L'autofourniture se limite au maïs ; pour s'assurer qu'une production minimale de maïs sera obtenue chaque année, un système d'irrigation a été installé.

Ainsi la multiactivité et la polyproduction empêchent de bénéficier de la spécialisation professionnelle selon le principe des avantages comparatifs. Quant à la polyvalence des travailleurs, elle est à l'opposé de la décomposition des tâches, moyen généralement préconisé pour accroître les rendements horaires. On vérifie une fois de plus que la division technique du travail n'est pas importante en production agricole, l'éleveur restant un généraliste.

3. Conclusion sur le capital et les méthodes de production

L'examen des équipements, techniques et méthodes de production fait présumer qu'une part de l'explication des longues années de travail des exploitants est à rechercher dans l'organisation productive alors même que celle-ci paraît se caractériser par un degré élevé de modernisme. Les indices repérés sont une faible division du travail, des substitutions du travail non salarié au capital et en particulier au capital-équipement, une utilisation des équipements qui est peu économe en travail. Le contexte est celui d'un secteur où l'organisation du travail n'a jamais été développée (2).

(1) En conséquence, entre le semis de maïs en avril et l'ensilage en fin octobre, B a peu de travaux agricoles en dehors de la traite et de la surveillance des animaux. Lors de la récolte du blé, il n'effectue que le transport du grain à la coopérative.

(2) En économie de l'exploitation, la gestion du temps a été essentiellement considérée sous l'angle de la gestion du calendrier, de l'ajustement périodique entre les besoins et les disponibilités en travail, en particulier lors des pointes saisonnières de travaux non différenciables. Pour la rationalisation des tâches, voir Piel-Desruisseaux (J.), 1963. - L'organisation du travail en agriculture, Paris, Les Ed. d'Organisation, 280 p.

Mais la simplification du travail ne requiert-elle pas un usage accru du capital et n'est-elle pas susceptible de faire diminuer le revenu ? Il n'en est pas toujours ainsi (1) : pour l'alimentation des animaux, pour la traite, il existe des méthodes qui économisent à la fois du travail et du capital (stabulation libre, ensilage en libre service, traite par un seul trayeur, éventuellement le recours aux ETA). D'autre part, on ne peut faire un raisonnement fondé seulement sur des quantités d'heures de travail ; pour une quantité donnée, la qualité peut être très inégale.

Quant à l'hétérogénéité des méthodes et des pratiques selon les exploitations, reflet des arbitrages dans les emplois du temps, elle paraît de nature à rendre compte pour partie des écarts interindividuels observés au sein de l'échantillon finistérien dans les temps annuels de TPA par exploitant, que ce soit pour chaque orientation de production ou pour chaque type d'exploitation (individuelle/GAEC).

L'effet GAEC s'avère-t-il lié à une augmentation du nombre de travailleurs permanents par exploitation ? En exploitation individuelle soit laitière soit porcine, l'année de travail de l'exploitant n'est pas moindre dans les unités à 3 travailleurs ou plus que dans celles d'1 ou 2. Elle l'est légèrement (de l'ordre de 175 heures) en lait + porc mais sans que la différence soit significative. Relevons à ce sujet que quand un agriculteur recrute une main-d'oeuvre salariée permanente ce n'est pas pour travailler moins ; tout au moins leur année de travail est aussi élevée que dans les exploitations sans salarié. Constatant par ailleurs qu'en lait + porc on travaille significativement moins (environ 250 h) dans les GAEC qu'en exploitation individuelle à égalité de nombre de permanents (3 ou plus), nous présumons que l'effet GAEC résulte d'un rapport un peu différent au temps de TPA. Mais des observations plus étendues seraient nécessaires pour préciser davantage ces phénomènes.

Chez les exploitants qui ont les plus longues années de travail et/ou des revenus faibles, l'idée que le temps de TPA puisse être réduit et le revenu augmenté se heurte généralement à un scepticisme. Pourtant il existe dans l'enquête des situations intermédiaires, des exploitants individuels ayant rationalisé leurs méthodes sans abaisser leur revenu ; le temps annuel travaillé se situe vers 3 000 - 3200 h. N'y aurait-il pas ainsi une première marge d'évolution ?

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

1. Nous avons effectué un certain nombre de constats quant aux combinaisons travail-capital adoptées par les exploitations de l'échantillon finistérien, quant aux revenus qu'elles ont obtenus par travailleur familial. Nous avons comparé à cet égard la situation des exploitations finistériennes à celle de quelques unités laitières atypiques dans lesquelles le temps de TPA est très nettement moindre à la fois par exploitant et par exploitation. Ces résultats ex-post permettent de préciser le schéma général de comportement des agriculteurs que l'on propose comme explication de leur temps habituellement élevé de TPA.

(1) Heady et Janssens le relevaient dans leur ouvrage de 1965 (p. 481, 485).

Un objectif que l'on suppose important pour les chefs d'exploitation agricole est de conserver leur métier en obtenant un revenu monétaire minimal tout en espérant qu'il soit plus important. Si la demande d'emploi non agricole est nulle, s'il y a préférence pour le métier agricole compte tenu des satisfactions apportées par celui-ci, alors il y a une double incitation à augmenter le temps de TPA :

- Il n'y a pas de coût de renonciation à un revenu non agricole et comme les heures additionnelles de TPA n'ont pas de coût monétaire, une forte mobilisation agricole de la force de travail apparaît comme un moyen d'améliorer le revenu agricole en abaissant le coût total de production. La propension à accroître la durée du TPA existe dès lors que cet effet est possible sans qu'il soit nécessairement garanti.

- S'il y a un coût de renonciation aux autres usages (non professionnels) du temps, celui-ci est relativement peu important. Les agriculteurs sont donc peu incités à minimiser la part de leur budget-temps qui va au TPA ; ils n'ont pas de motifs importants de simplifier davantage leurs méthodes de production et ils ne sont pas conduits à éliminer d'éventuelles tâches improductives.

Que se passe-t-il quand l'agriculteur a plus d'exigence et cherche non seulement à améliorer son revenu mais à avoir un temps annuel de TPA nettement moindre que la moyenne ? Le moyen mis en oeuvre n'est pas une réduction de la production par travailleur familial mais un abaissement des coefficients de travail. Les résultats obtenus en matière de revenus laissent penser qu'à une politique de temps élevés - qui peut être une solution de facilité - fait place une politique plus attentive au contenu du temps travaillé, qui est plus exigeante en effort d'organisation.

Dernier type de comportement observé, mais très rare, qui conduit aussi à une durée du travail nettement inférieure à 3 000 heures par an : pour avoir du temps libre, on limite la production par exploitation et/ou par travailleur familial et on se contente d'un revenu faible.

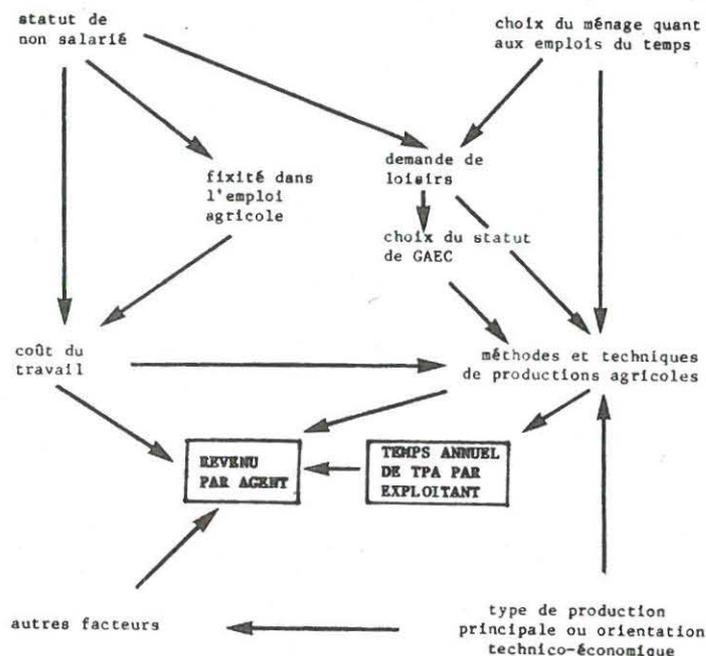
2. Notre schéma d'interprétation a-t-il une portée qui dépasse l'enquête finistérienne ? Permet-il de rendre compte des temps annuels de TPA de l'ensemble des agriculteurs quelle que soit leur orientation de production ? On a vu que le temps travaillé par chef d'exploitation varie selon ce facteur toutes choses étant supposées égales par ailleurs, que les années de travail sont moins longues en dehors de l'élevage - et différentes selon le type d'élevage - tout en restant toujours nettement supérieures à celles du milieu salarié, l'écart en plus ou en moins par rapport aux diverses professions non agricoles non salariées étant, lui, inconnu. A quel (s) facteur (s) imputer ces différences dans les durées des années de travail selon l'orientation des productions de l'exploitation, étant entendu que dans chaque orientation les écarts interindividuels sont relativement importants ? Reprenons les divers déterminants de l'offre de TPA par travailleur non salarié.

Existe-t-il des raisons pour que le coût marginal du travail de l'actif familial soit positif, et non pas nul, quand on produit telle ou telle catégorie de biens agricoles ? L'analyse du coût du TPA fourni par les non salariés semble valoir quelle que soit la nature des biens produits dans l'exploitation. La rareté de la mobilité professionnelle est très générale chez les agriculteurs non salariés. Faudrait-il supposer qu'une activité non agricole secondaire serait plus fréquente quand l'exploitation n'a pas d'animaux ? Même si cela est vrai, le phénomène contribue sans doute pour peu aux écarts dont on recherche l'origine.

Faudrait-il alors supposer que les limites de l'incitation à accroître le temps de TPA par actif familial sont plus fortes dans les exploitations de productions végétales ou de certaines productions animales ? La politique de temps élevés peut, en effet, être moins justifiée si des facteurs liés à la nature du produit favorisent l'obtention d'un meilleur revenu : des prix de vente plus soutenus par les pouvoirs publics, des marchés moins excédentaires, des structures de production plus favorables à un abaissement des coûts du capital par unité produite, une meilleure qualification des travailleurs. Il paraît plausible que de tels facteurs jouent pour la production céréalière sur grande surface, pour la viticulture d'appellation, pour tel type d'élevage aussi comme la production porcine belge de l'échantillon IEA. Mais de telles conditions favorables ne semblent pas exister dans d'autres catégories de productions associées elles aussi à de moindres temps de travail.

S'agissant de la concurrence exercée par le temps domestique, le temps physiologique et le temps libre, quelles peuvent être les bonnes hypothèses ? On sait seulement que le taux de départ en vacances est plus élevé quand les productions végétales dominent (Rattin, 1988), tout en restant inférieur à celui des indépendants non agricoles. Il faut se demander où est la cause et où l'effet : en vue de disposer de plus de temps libre, on peut choisir telle orientation productive. Nous admettrons plutôt que la moindre durée annuelle de TPA est plus souvent une conséquence de cette orientation - on ne peut en effet choisir d'être viticulteur dans n'importe quelle région ; et que cette conséquence résulte principalement - mais non exclusivement - des conditions techniques de production. Plus précisément, si l'incitation à simplifier n'est pas ex-ante plus forte en production végétale - ce que l'on suppose - d'une part les possibilités de simplification technique sont plus étendues. D'autre part, il n'existe pas de travaux non différables d'exécution à réaliser chaque jour de l'année ; en contrepartie, les pointes saisonnières peuvent être plus accentuées, mais le nombre d'heures de TPA à fournir lors de ces pointes est si élevé par jour qu'elles sont assumées dans une moindre proportion que dans le secteur de l'élevage par les chefs d'exploitation. Enfin, il faudrait mettre à part les productions animales en hors sol complet ou quasi-complet car alors la division du travail peut être beaucoup plus poussée.

Pour synthétiser les variables qui contribuent à expliquer, selon les mécanismes décrits dans ce chapitre, la part du temps consacré par les exploitants agricoles à l'activité professionnelle agricole, le schéma suivant peut être proposé :



Tableaux et figures du chapitre 4

Tableau 23. Répartition des exploitations selon la classe de revenu agricole par agent familial

| | revenu par unité-travailleur annuelle familiale | | | | | total |
|---------------|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-------|
| | moins de 40 000 F (1) | de 40 000 à < 50 000 (2) | de 50 000 à < 90 000 (3) | de 90 000 à < 135 000 (4) | 135 000 ou plus (5) | |
| hypothèse n°1 | | | | | | |
| nombre | 20 | 9 | 38 | 13 | 9 | 89 |
| % | | 32 | 43 | | 25 | 100 |
| hypothèse n°2 | | | | | | |
| nombre | 19 | 6 | 36 | 18 | 10 | 89 |
| % | | 28 | 41 | | 31 | 100 |
| hypothèse n°3 | | | | | | |
| nombre | 17 | 6 | 34 | 20 | 12 | 89 |
| % | | 26 | 38 | | 36 | 100 |

(1) en dessous du salaire annuel net d'un salarié à temps complet payé au SMIC (44 634 F, moyenne des années 1985 et 1986).

(2) proche de ce salaire.

(3) de 1 à < 2 fois.

(4) de 2 à < 3 fois

(5) 3 fois ce salaire ou plus

Pour les hypothèses n°1, 2 et 3, se reporter page 71.

Tableau 24. Répartition des exploitants selon leur temps annuel de travail professionnel agricole et selon le revenu par agent familial dans leur exploitation

| | Revenu par unité travailleur annuelle familiale* | | | | | total |
|--------------------------|--|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-------|
| | moins de 40 000 F (1) | de 40 000 à < 50 000 (2) | de 50 000 à < 90 000 (3) | de 90 000 à < 135 000 (4) | 135 000 ou plus (5) | |
| moins de 3 000 heures | | | 5 | | 1 | 6 |
| de 3 000 à < 3 400 | 5 | 2 | 12 | 15 | 6 | 40 |
| de 3 400 à < 3 600 | 3 | 1 | 13 | 4 | 4 | 25 |
| 3 600 ou plus | 11 | 4 | 12 | 4 | 2 | 33 |
| Total (nombre | 19 | 7 | 42 | 23 | 13 | 104 |
| (% | 18 | 7 | 40 | 22 | 13 | 100 |

(1) en dessous du salaire annuel net d'un salarié à temps complet payé au SMIC (44 634 F, moyenne des années 1985 et 1986).

(2) proche de ce salaire.

(3) de 1 à < 2 fois ce salaire.

(4) de 2 à < 3 fois "

(5) 3 fois ce salaire ou plus

* calculé selon l'hypothèse n°2.

Tableau 25. Belgique, 1985-1986 : % d'exploitations principalement laitières où le revenu par unité de travail familial est égal ou supérieur à 135 000 FF

| Temps annuel de travail professionnel de l'exploitant | | | |
|---|--------------------|--------------------|------------------|
| moins de 3 000 h | 3 000 à < 3 250 | 3 250 à < 3 500 | 3 500 ou plus |
| 31 % | 55 % | 51 % | 49 % |
| n = 198 | n = 151 | n = 83 | n = 49 |

source : dépouillement particulier

Le revenu est le résultat net d'exploitation au sens du RICA.

Tableau 26. Distribution des exploitations selon la part en propriété de la surface agricole totale

| totalité | % en propriété | | | total (n=89) |
|----------|----------------|---------------|------|-----------------|
| | de 50 % à 99 % | de 1 % à 49 % | zéro | |
| 28 | 44 | 22 | 6 | 100 |

Tableau 27. Distribution des exploitations selon le montant des intérêts payés en % du revenu agricole (1)

| 1 à < 10 | 10 à < 20 | 20 à < 30 | 30 à < 50 | 50 à < 70 | 70 à < 100 | 100 ou plus | total |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------|---------------|
| 25 | 25 | 10,5 | 17 | 8 | 8 | 6,5 | 100 (n=89) |

(1) Intérêts payés exclus. Leur pourcentage par rapport au revenu indique donc quelle serait la part d'augmentation du revenu si les intérêts n'étaient pas payés.

Tableau 28. Répartition des exploitations laitières (en %) selon les installations et techniques.

| | Mode de stabulation | | | affouragement | | | évacuation des déjections | | |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------|----------|---------------------------|-------|----------|---------------------------|-------|----------|
| | stabulation libre | étable entravée | ensemble | ensilage en libre service | autre | ensemble | manuelle | autre | ensemble |
| vaches laitières | 82 | 18 | 100 | 62 | 38 | 100 | 4 | 96 | 100 |
| veaux et génisses pour la souche (1) | 64 | 36 | 100 | 7 | 93 | 100 | 24 | 76 | 100 |

(1) Pour chacune des trois rubriques environ 10 cas ne sont pas précisés. Notons par ailleurs que les modes mixtes ont été classés en fonction du prédominant.

Tableau 29. Proportion d'exploitations avec porcs où s'effectuent manuellement la distribution de l'alimentation (1), l'évacuation des déjections (2)

| | en maternité | en post-sevrage | en engraissement |
|-----|--------------|-----------------|------------------|
| (1) | 98 | 80 | 51 |
| (2) | 60 | 32 | 17 |

Figure 5 **La variation du coefficient de travail selon la valeur du produit par exploitation**

y : nombre d'heures de travail pour 1000 F de produit
 x : valeur du produit par exploitation (en millions de francs)

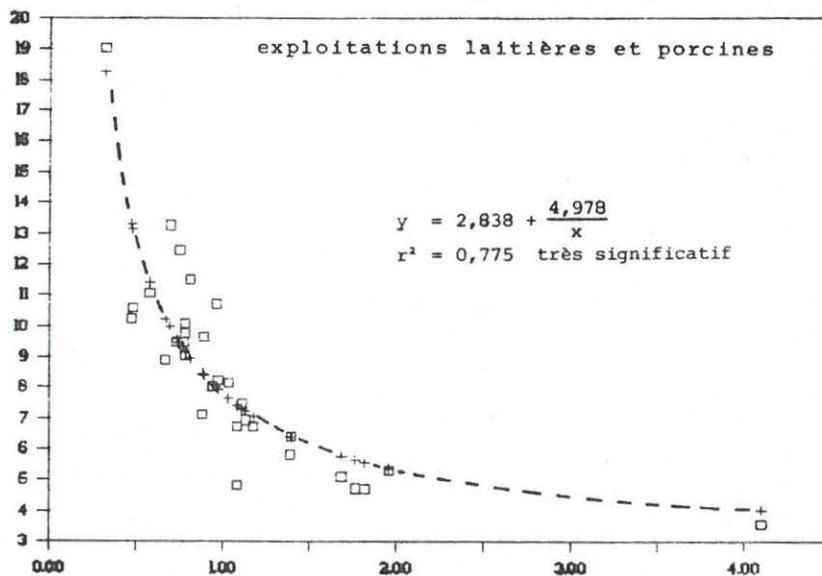
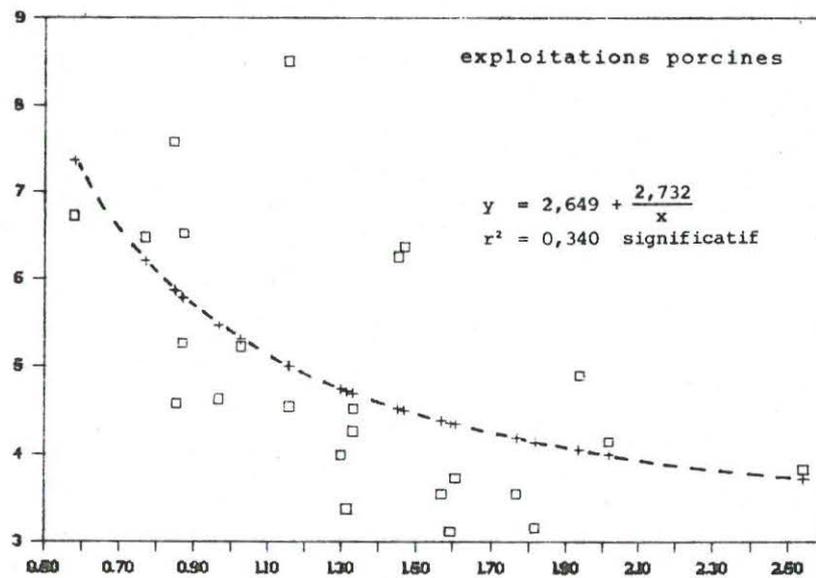
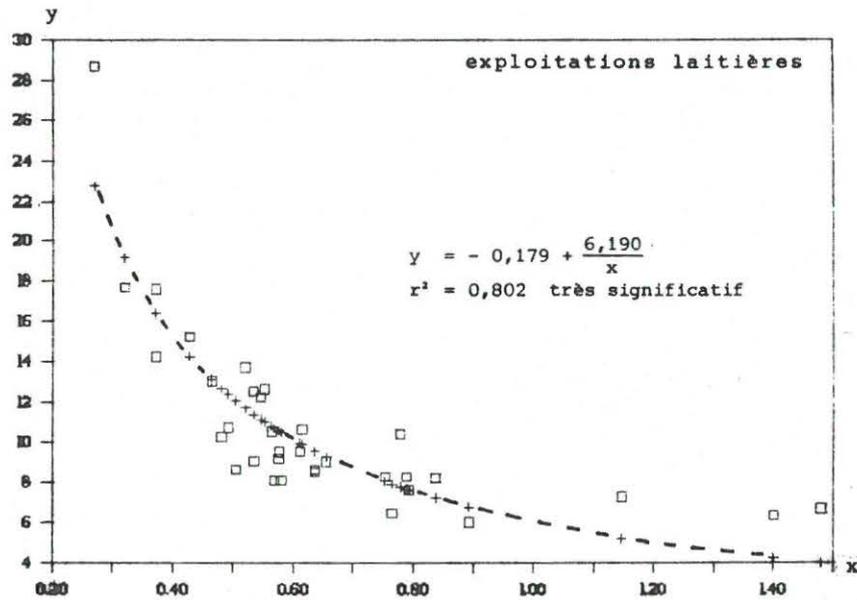


Figure 6. Comment varie la durée annuelle de TPA des exploitants quand le produit d'exploitation augmente ?

y : nombre annuel d'heures
x : produit d'exploitation (en millions de francs)

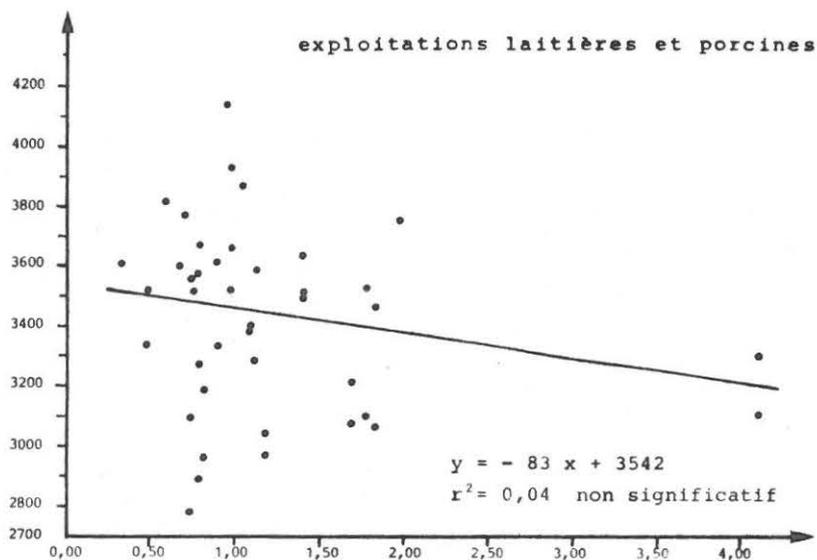
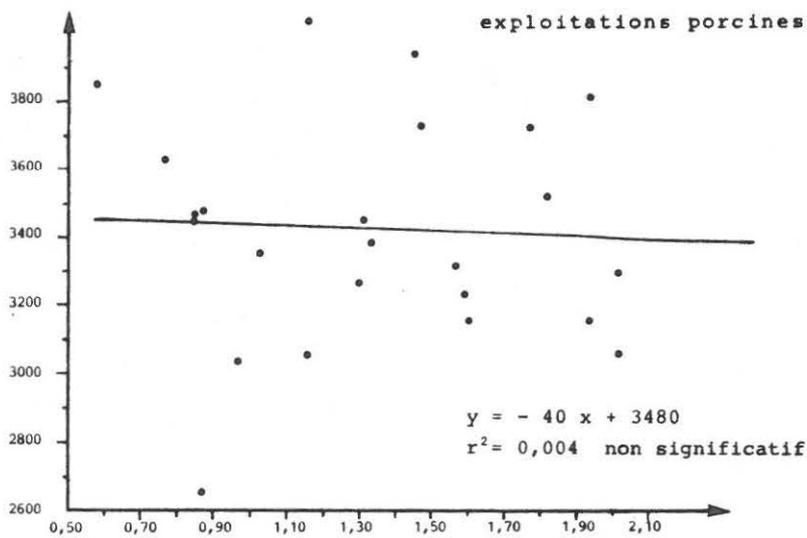
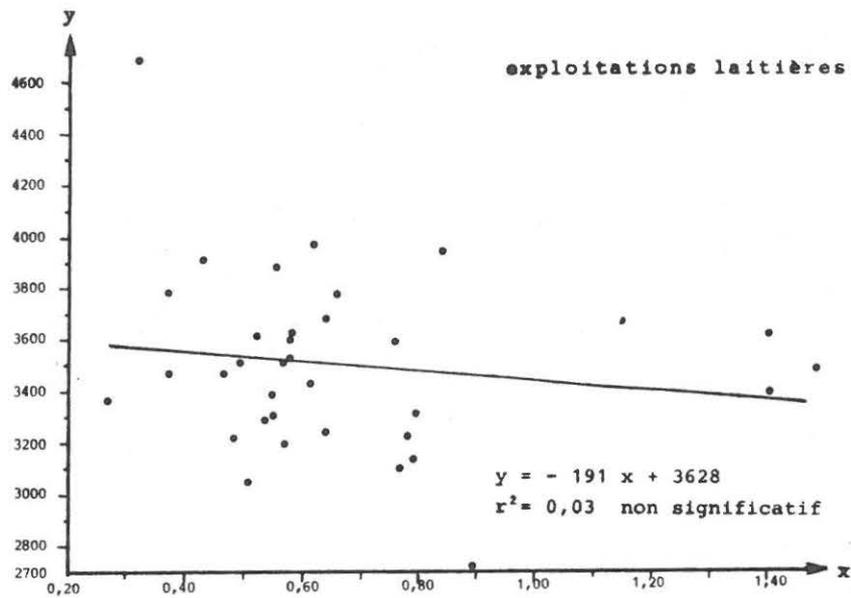
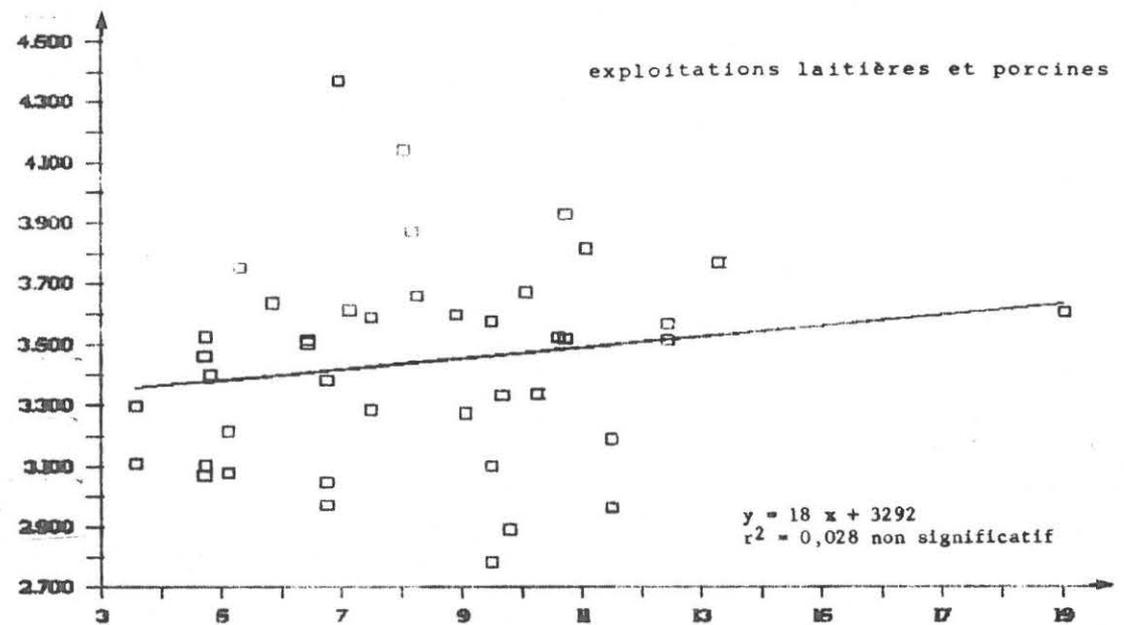
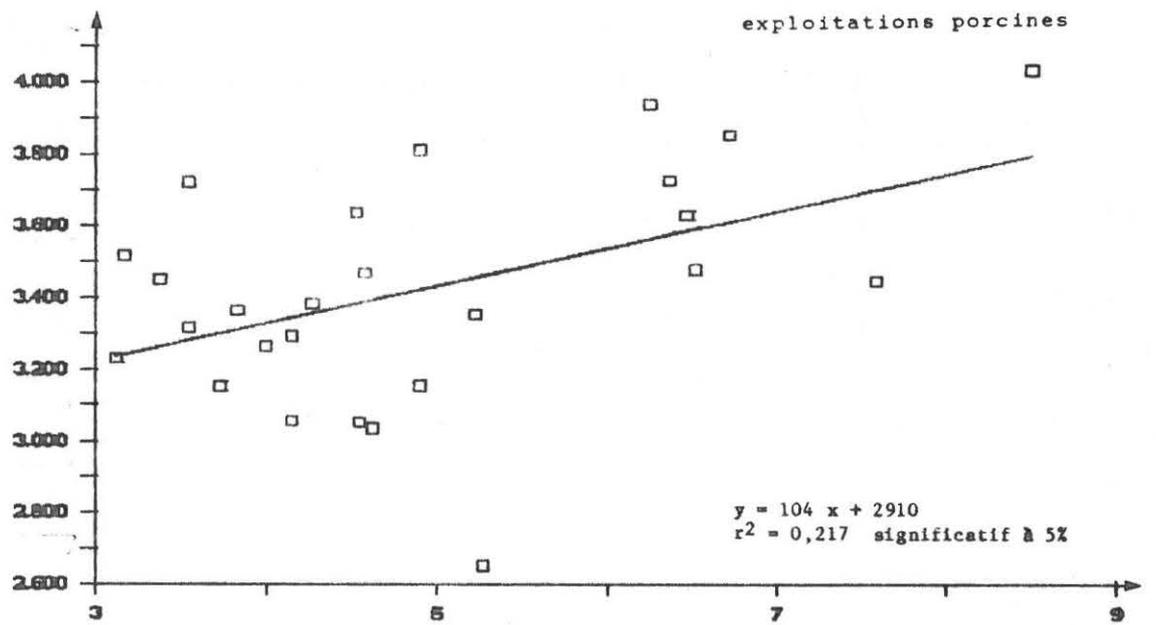
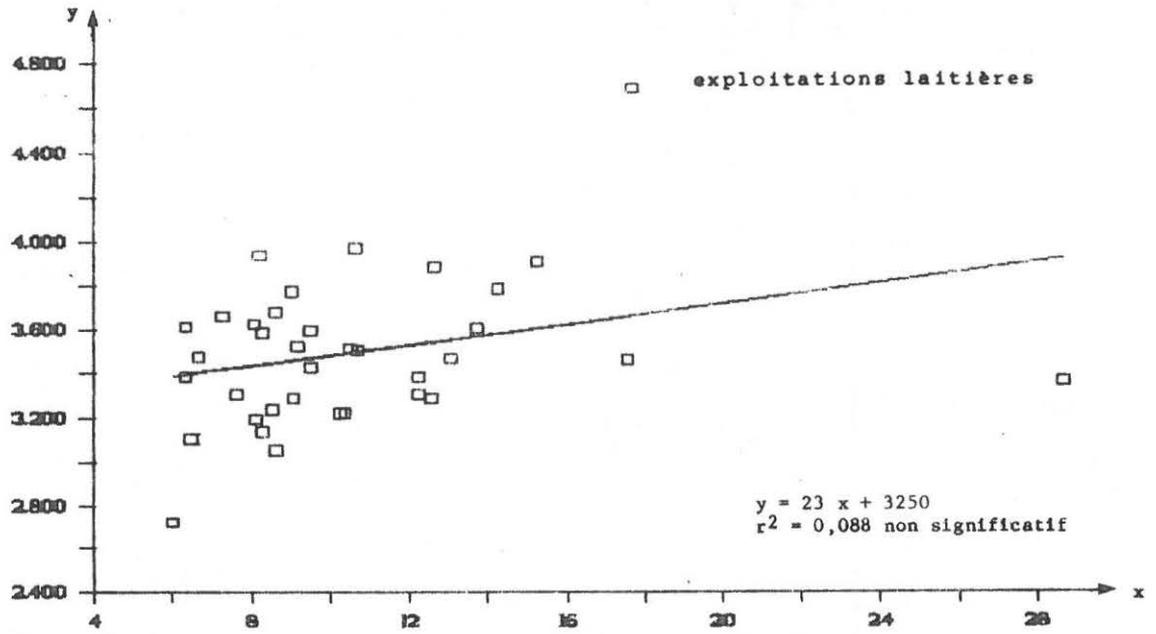


Figure 7. La variation de la durée annuelle de TPA de l'exploitant en fonction du coefficient de travail

y : nombre annuel d'heures de TPA de l'exploitant
 x : nombre d'heures de travail pour 1000 F de produit



CONCLUSION GENERALE

Le travail par travailleur, la durée annuelle de travail, le travail des travailleurs familiaux non salariés, le travail comme facteur de production et comme emploi du temps, tel est le sujet de cette étude qui s'appuie sur des données locales relatives à telles productions animales : celles principalement laitières et/ou porcines, mais vise à partir de là à poser des problèmes généraux, des éléments de généralisation étant recherchés dans des comparaisons avec des échantillons étrangers. L'intensité du travail est évoquée sans être traitée et au titre de la qualification on s'interroge seulement sur la définition et la saisie du capital humain.

1. Enseignements quant à la notion et à la mesure du travail

Il est apparu nécessaire de commencer par une clarification du concept de travail en revenant sur les distinctions travail et main-d'oeuvre, travail professionnel et travail domestique et sur la délimitation des divers emplois du temps. La notion de travail professionnel agricole (T.P.A.) a été introduite et les diverses catégories de main-d'oeuvre agricole précisées. Les conventions varient beaucoup en ces domaines d'une source à l'autre et méritent d'être nettement explicitées. L'activité de gestion revêt une importance particulière pour des travailleurs qui sont des entrepreneurs; mais peut-on appréhender le travail mental ?

En vue de faire une mise au point sur la mesure du temps annuel de TPA, on a inventorié et évalué les méthodes mises en oeuvre jusqu'à présent, que ce soit en France ou à l'étranger (en particulier en Belgique, en R.F.A et en Suisse). On propose un classement en deux grands types : les méthodes de l'estimation rétrospective ponctuelle en fin d'année, les plus sommaires et les plus courantes, celles de l'enregistrement permanent en cours d'année. Chaque fois l'application aux salariés comporte quelques particularités présentées dans une annexe.

Bien qu'allégé par rapport aux budgets-temps quotidiens, le dispositif d'enregistrement que nous avons élaboré puis expérimenté, reste exigeant. Sans doute la méthode est-elle applicable à de petits échantillons et peut-elle fournir des résultats relativement fiables. Mais elle n'est pas généralisable en raison de son coût élevé et de la difficulté de trouver beaucoup de volontaires. La technique du relevé minimal journalier allège un peu plus la tâche de l'enquête tout en conservant des garanties de rigueur. Elle constituerait une voie d'amélioration de la connaissance statistique du travail par actif et par exploitation, même si des progrès sensibles ne pourront être réalisés en ce domaine avant longtemps.

2. L'hypothèse des longues années de TPA des chefs d'exploitation laitières et/ou porcines

Les mesures faites confirment ce que l'on pensait savoir mais, faute d'être rigoureux, les indices utilisés pouvaient être contestés. Dorénavant, pour la première fois en France, sont disponibles des chiffres de temps annuel de TPA, méthodiquement enregistrés, pour 126 exploitants (ou coexploitants), et 100 exploitantes (ou coexploitantes).

Ils soulignent la nécessité de mieux mesurer le TPA par travailleur car celui-ci peut dépasser fortement les normes qui définissent l'actif agricole à temps plein, la conséquence étant une sous-estimation de l'input travail de la branche ou du secteur agricole, et il est possible que l'écart avec les seuils se soit accru dans le temps. La méthode d'Ernst (1987) échappe à cette critique mais reste très grossière. Les chiffres trouvés dans notre enquête pour les agricultrices - avec une proportion peut-être exceptionnelle de temps supérieurs à 2000 heures - laissent penser que les mesures faites du TPA des femmes en termes d'UTA ou d'UTH risquent souvent de sous-évaluer leur contribution.

Si nos résultats appuient l'hypothèse que nous avançons il y a quelques années sur la persistance de longues durées annuelles de travail en élevage, quelle est la portée de ce constat ? Il est à apprécier en fonction :

- du fait que l'échantillon étudié est petit et particulier ; il contient un groupe de grandes exploitations à production à la fois laitière et porcine (peu représenté en dehors de la Bretagne) ;
- de la marge d'erreur des évaluations faites ;
- des résultats trouvés dans les enquêtes similaires, avec une définition proche du TPA, même s'il n'en existe qu'à l'étranger ;
- des écarts qui peuvent exister selon l'orientation productive des exploitations ; des données belges de relevés quotidiens montrent que c'est en production laitière que les années de travail des exploitants seraient les plus longues ;
- des disparités avec le travail annuel des non salariées non agricoles - actuellement méconnues - et avec les durées travaillées par les salariées, agricoles et/ou non agricoles.

3. L'association temps de travail-revenu

Il s'agissait d'examiner la fréquence des diverses correspondances possibles entre temps de travail des exploitants et niveau du revenu par actif familial dans leur exploitation. Il n'existe pas de réponse précise à cette question comme on le montre. Selon les conventions retenues, certains éleveurs associent temps longs de travail et revenu "élevé", mais ceux qui n'ont qu'un revenu "moyen" ou "faible" sont les plus nombreux.

Les données manquent pour faire des comparaisons avec d'autres échantillons, agricoles ou non agricoles. Tout laisse penser que ces types d'écarts existent d'abord au sein de l'agriculture : entre exploitations dans une même orientation de production, d'une orientation productive à l'autre, pour une même orientation d'un pays à l'autre (opposition probable entre notre échantillon breton et des échantillons belge ou hollandais). Dans notre enquête, les exploitants en GAEC travaillent en moyenne moins et sont plus nombreux à obtenir des revenus élevés.

4. Un schéma d'interprétation des comportements des travailleurs agricoles non salariés

Si les longues années de TPA ne sont pas souvent associées à des revenus importants, travailler "beaucoup" est pourtant, pour un actif familial, un moyen d'améliorer le résultat économique de l'exploitation comme l'indique une réflexion sur le coût du TPA fourni par les non salariés. Un schéma d'interprétation des comportements des agriculteurs dans l'affectation de leur temps est proposé, qui prend en compte la demande d'emploi non agricole de ces agriculteurs, la combinaison travail-capital (non humain) au sein de l'exploitation familiale et qui s'inspire de la théorie de l'allocation rationnelle du temps, la quantité d'heures affectées à l'activité professionnelle agricole dépendant des choix faits quant aux autres usages de la ressource temps.

Le schéma vise à contribuer à expliquer les comportements d'hier comme ceux d'aujourd'hui, ceux des producteurs de lait et/ou de porc comme ceux des autres agriculteurs dès lors tout au moins que l'on intègre les techniques de production qui influencent les coefficients de travail. Resterait à expliquer aussi le travail humain par le capital humain.

5. Enseignements tirés de quelques études de cas atypiques

S'agissant de déterminer la portée des comportements observés dans l'échantillon finistérien, une étape essentielle a été l'étude, en complément, de trois unités laitières, localisées dans l'Ouest, qualifiées d'atypiques car avec à la fois des temps modérés de TPA hors phase d'installation, des coefficients de travail très faibles, des revenus relativement élevés. Ces expériences fondées sur une simplification des travaux - en partie étalée dans le temps - ne sont pas nécessairement transposables mais laissent penser qu'au moins une marge d'évolution existe. Les performances atteintes obligent tout au moins à soulever la question de la substitution des méthodes de production : dans quelle mesure serait-il possible de substituer à des tâches peu rémunératrices et/ou exigeantes en travail des tâches rentables et demandant moins de temps ? Les secondes n'exigent-elles pas un surcroît de capital humain ?

Bibliographie(1)

- BECKER (G. S.), 1965. - A theory of the allocation of time, Economic Journal (75), september, pp. 493-517.
- BLAUG (M.), 1982. - Méthodologie économique, Paris, Economica, 259 p.
- BRANGEON (J. L.), JEGOUZO (G.), 1986. - La mesure du travail dans le Réseau d'Information Comptable Agricole, INRA-Rennes, 27 p.
- BRANGEON (J. L.), JEGOUZO (G.), POUPA (J. C.), ROZE (B.), 1980. - Travail et santé des agriculteurs et agricultrices, une étude exploratoire en zone d'élevage, INRA-Rennes, 229 p.
- BUE (J.), 1988. - L'aménagement du temps de travail des salariées agricoles et des salariées des industries alimentaires in Actes et Communications, n° 3, INRA - Economie et Sociologie Rurales, 266 p., pp. 19-30.
- CARRE (J. J.), DUBOIS (P.), MALINVAUD (E.), 1972. - La croissance française : un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre, Paris, éd. du Seuil, 710 p.
- CHADEAU (A.), ROY (C.), 1985. - Essai de mise en correspondance de la consommation finale des ménages et de leurs activités : substituabilité ou complémentarité entre production marchande et production domestique, INSEE, Archives et documents (145), décembre, pp. 183-219.
- COLEMAN (G.), 1983. - The analysis of memory bias in agricultural labor data collection : a case study of small farms in Nigeria, Journal of Agricultural Economics, XXXIV (1), 79-86.
- COLLET (Y.), 1984. - Sources et méthodes d'élaboration des comptes nationaux, un facteur de production : le travail, Les collections de l'INSEE, C 119, juin, 129 p.
- CORDONNIER (P.), 1975. - Analyse des facteurs de production : travail agricole, Techniques Agricoles (Encyclopédie agricole permanente), Paris, éd. Techniques, pagin. multiple.
- DAWSON (P. J.), 1984. - Labour on the family farm : a theory and some policy implications, Journal of Agricultural Economics, 35 (1), pp. 1-19.
- DAWSON (P. J.), 1988. - Labour on the family farm : a theory under uncertainty, Agricultural Economics, 1, pp. 365-380.
- ERNST (B.), 1987. - Le facteur de production travail dans la base 1980 des comptes nationaux : emploi, durée, activité, INSEE, Archives et documents, 220, octobre, 96 p.

(1) On trouvera des références plus spécialisées soit en note de bas de page, soit dans les annexes dont celle sur le capital humain.

- EYMARD-DUVERNAY (F.), 1977. - La mesure de la durée du travail, Economie et Statistique, 90, juin, pp. 83-85.
- FASTERDING (F.), 1982. - Propositions pour l'amélioration et l'harmonisation des statistiques de la main-d'oeuvre agricole dans la Communauté, Institut für Strukturforchung der Burdersfoschungsanstalt für Landwirtschaft, Braunschweig, 102 p.
- FAUGERE (J. P.), 1980. - L'allocation du temps entre travail domestique et travail marchand, discussion autour d'un modèle, Revue Economique (2), mars, pp. 313-346.
- FONTAINE (C.), 1984. - L'évolution de la durée annuelle du travail en France depuis 1930 et l'arbitrage entre niveau et genre de vie, Chronique SEDEIS, juillet, pp. 239-247.
- FOUQUET (A.), CHADEAU (A.), 1981. - Le travail domestique, essai de quantification, INSEE, Archives et documents (32), août, 92 p.
- GIRARD (A.), BASTIDE (H.), 1959. - Le budget-temps de la femme mariée à la campagne, Population (2), avril-juin, pp. 253-284.
- GREENWALD (D.), 1984. - Encyclopédie Economique, Paris, Economica, (traduction), 1223 p.
- GRIMER (G.), ROY (C.), 1987. - Les emplois du temps en France en 1985-1986, INSEE-Premiers résultats (100), juin, 4 p.
- GUILBERT (M.), LOWIT (N.), CREUSEN (J.), 1965. - Problèmes de méthode pour une enquête de budget-temps, les cumuls d'occupations, Revue Française de Sociologie (VI), pp. 325-335.
- HALMAN (Z. J.), 1985. - Het algemeen werk en de werkverdeling op melkveebedrijven, IMAG (Wageningen), 210, mars, 98 p.
- HEADY (E. O.), JENSENS (H. R.), 1965. - L'exploitant agricole face à ses prix de revient, New-York, Intercontinental éd. et Paris, Les Editions d'organisation, 731 p.
- HONORE (G.), 1975. - Le problème de la mesure du temps de travail dans les exploitations agricoles et le concept de personne-année-travail (PAT), Economie Rurale (105), janvier-février, pp. 22-23.
- INSTITUT NATIONAL DE GESTION ET D'ECONOMIE RURALE, 1970. - Références sur l'emploi du travail et des équipements, Paris, 4 fascicules ronéotés, 122 p., 52 p., 81 p., 24 p.
- INSEE, 1966. - Recherche comparative internationale sur les budgets-temps, Etudes et Conjoncture, septembre, pp. 103-188.
- JEAN (N.), LACROIX (A.), MAAMOUN (A.), MOLLARD (A.), 1988. - Durée et intensité du travail des agriculteurs dans la crise économique, Actes et Communications, n° 3, INRA - Economie et Sociologie Rurales, pp. 45-82.

- JEGOUZO (G.), 1981. - Une durée du travail souvent excessive en agriculture, Economie Rurale (145), sept.-octobre, pp. 38-47.
- LACROIX (A.), 1983. - Crise économique et conditions de travail des agriculteurs : l'intensité du travail, INRA-Grenoble, document de travail, 10 p.
- LOPEZ (R. E.), 1980. - Economic behavior of self-employed farm producers, Ph. D. dissertation, University of British Columbia, Vancouver, 176 p.
- LOPEZ (R. E.), 1984. - Estimating labor supply and production decisions of self-employed farm producers, European Economic Review, 24, pp. 61-82.
- MARSDEN (D.) et al., 1984. - Statistiques de la durée du travail, méthodes et mesures dans la Communauté européenne, Eurostat, 146 p.
- MORGENSTERN (O.), 1972. - Précision et incertitude des données économiques, Paris, Dunod, 288 p.
- RATTIN (S.), 1988. - Un chef d'exploitation sur cinq a pris des vacances en 1987, Cahiers de Statistique Agricole, (3/6), pp. 31-45.
- REBOUL (C.), 1959. - Les données nécessaires pour la prévision du travail sur l'exploitation agricole. La méthode de l'Institut de Bad-Kreuznach, in Centre National de Comptabilité et d'Economie Rurale, Le travail et la gestion des exploitations agricoles, pp. 35-70.
- REBOUL (C.), 1984. - Evaluation du coût d'emploi de la main-d'oeuvre familiale sur une exploitation agricole, contribution méthodologique, Economie Rurale (161), mai-juin, pp. 15-23.
- ROY (C.), 1984. - Le temps et les activités quotidiennes, Données Sociales, édition 1984, pp. 226-230.
- SCHONENBERGER (A.), 1980. - A propos de l'horaire de travail de la famille paysanne, Documentation technique agricole (175), novembre, 10 p.
- SCHULZ-BORCK (H.), GUNTHER (H. J.), 1985. - Untersuchung der Zeitverwendung Landwirtschaftlicher Familien in Niedersachsen, Landbauforschung Völkenrode - Braunschweig, 201 p.
- SCITOVSKY (T.), 1978. - L'économie sans joie, Paris, Calmann-Lévy, 1978, 293 p., traduit de l'américain.
- SEIBEL (C.), 1988. - Enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 1988 : "temps de travail", instruction de collecte détaillée, INSEE, rapport interne, 63 p.

- STEINMANN (R.), MATASCI-BRUNGEER (A. R.), 1978. - Arbeitsbeanspruchung und gesellschaftliche Stellung der Bäuerin, 231 et 177 p., Station Fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural, Tânikon, pp. 217-231.
- van DEENEN (B.), al., 1964. - Materialien zur Arbeitswirtschaft. Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie, H. 153, Bonn, 104 p.
- van KOOTEN (G. C.), ARTHUR (L. M.), 1985. - The theory of the farm household : an application to Saskatchewan, Canadian Journal of Agricultural Economics (33), mars, pp. 23-35.
- VANOLI (P.), 1983. - Les tracés divers de la notion de production, Economie et Statistique (158), septembre, pp.61-73.
- VOLKOFF (S.), MOLINIE (A. F.), 1979. - Enquête sur les conditions de travail, octobre 1978 : premiers résultats, Statistique du Travail, supplément au bulletin mensuel (71), 147 p.
- von WITZKE (H.), 1984. - A model of income distribution in agriculture : theory and evidence, European Review of Agricultural Economics (11-1), pp. 65-83.
- WALKER (K. E.), 1978. - La mesure du temps consacré aux activités domestiques des familles américaines, in Les Femmes dans la société marchande, Paris, PUF, pp. 155-172.
- WERNISCH (A.), 1978. - Wieviel arbeitet die bäuerliche familie ?, Förderungsdienst (26/2), pp. 44-51.

ANNEXES

Les conditions d'évaluation du temps annuel de travail par travailleur agricole sont présentées en annexe 4 pour la Suisse et 5 pour les Etats-Unis. Pour les pays de la CEE, se reporter à Fasterding (1982), au chapitre 1, à l'annexe 3 (Belgique). Pour la France, on trouvera des précisions en chapitre 1 (avec des renvois à plusieurs références), en annexe 10 relative aux salariés agricoles.

Annexe 1. Nomenclature des travaux constituant le travail professionnel agricole (T.P.A.)

Le classement des activités agricoles en travail professionnel et travail domestique se fait en fonction de la nature des travaux et de leur but.

1. Quelles activités constituent du travail professionnel agricole ?

Deux conditions sont à réunir : appartenir à la liste suivante et avoir pour but la vente ou une prestation pour l'exploitation et non pas pour la famille.

1a. La liste

- tâches de production végétale, de production animale
- entretien et réparation des matériels, des bâtiments d'exploitation, des installations, d'améliorations foncières (drainage...)
- production d'immobilisations (bâtiments d'exploitation, améliorations foncières)
- travaux de transport
- surveillance des travaux, des cultures, des animaux (garde incluse)
- tâches de direction, d'organisation
- travail de bureau, secrétariat, comptabilité, gestion, réception des clients et fournisseurs, téléphone
- tâches de nature commerciale (recherche de débouchés, contacts avec acheteurs et vendeurs, temps passé sur les foires et marchés...)
- cueillette de produits destinés à la vente
- temps de formation et d'information professionnelles, reçues et données
- réunions de coopératives, de crédit, de mutualité, de vulgarisation (mais pas de syndicat)

S'y ajoutent les activités dites "para-agricoles", qui sont effectuées avec les facteurs de production de l'exploitation (source : Statistique Agricole) :

1. fabrication de beurre et de fromage
2. conditionnement de fruits et légumes (tri, calibrage, mise en cagette, habillage)
3. vinification et distillation
4. cidrification et travail de cuve
5. autres transformations de produits agricoles (meunerie, brasserie, huilerie, sucrerie, féculerie, amidonnerie, fabrication d'aliments pour le bétail, charcuterie, foie gras...)
6. vente au détail des produits de l'exploitation (à la ferme, en bordure de route, sur un marché)
7. sylviculture : ensemble des activités culturelles conduisant à la production de bois sur pied (préparation du sol, semis, plantation, débroussaillage...)
8. exploitation forestière et scierie : travaux d'abattage et de débarquement du bois...

9. entreprise de travaux agricoles
10. pisciculture, ostréiculture
11. élevages "divers" : d'escargots, de grenouilles, d'animaux de laboratoire
12. activités d'agri-tourisme.

Enfin, sont à inclure :

- le temps d'entraide effectué dans d'autres exploitations
- les temps de déplacements liés aux activités précédentes
- les temps de "pertes inévitables" constitués par les temps de soins personnels des travailleurs (changer de vêtement, se désaltérer), les temps de panne et d'attente que l'on passe sur le lieu de travail sans avoir d'autre activité pour l'exploitation ou pour la famille, les courts arrêts qui interviennent à l'occasion de durs travaux. Par contre, sont exclus les temps de casse-croûte, de pause-café.

1b. Le but

Il y a travail professionnel agricole quand le but des activités précédentes est la vente ou une prestation pour l'exploitation et non pas la satisfaction directe des besoins de la famille. Mais comme les familles paysannes sont susceptibles de prélever pour leurs besoins une petite part des divers produits de l'exploitation (lait, viande, bois...), une grande partie de l'activité sur l'exploitation n'a pas qu'un seul but. Ce point est précisé en 3°).

2. Activités agricoles constituant du travail domestique

Ce sont les activités réalisées dans ou sur l'exploitation qui sont destinées totalement non pas à la vente ou à l'auto-alimentation de l'exploitation mais à l'autoconsommation ou l'auto-alimentation de la famille. Liste :

- travaux du jardin potager
- travaux liés aux petits élevages domestiques (poulailler, clapier..)
- transformation de biens (alimentaires ou autres) produits sur l'exploitation (fabrication de beurre, fromage, cidre, vin, "tuer le cochon"...)
 - abattre, casser, ranger du bois.

3. Activités qui se rattachent à la fois à l'exploitation et à la famille

Il s'agit essentiellement des 5 catégories d'activités suivantes :

1. produire en même temps des biens qui sont en partie vendus et en partie autoconsommés. On prélève pour les besoins de la famille des volailles, un porc, un veau, des pommes de terre, des fruits, du lait, du cidre, du bois... qui ont été produits en même temps que d'autres unités semblables destinées à la vente.
2. acheter des biens et services, faire des démarches administratives (ex. : assurances), bancaires, pour indistinctement l'exploitation et la famille.

3. accomplir certaines tâches de secrétariat (factures mixtes : eau, gaz, électricité, assurances incendie, frais d'automobile), recevoir des clients et des fournisseurs.
4. entretenir et réparer des équipements mixtes (auto, chemin...).
5. préparer des repas pour à la fois les salariés de l'exploitation et les membres de la famille.

Comment classer ces activités qui ont un caractère "mixte" ? Elles sont rattachées pour partie au T.P.A. et pour partie au travail domestique : selon la part du temps attribuable à l'un et à l'autre, à déterminer par l'enquête.

Annexe 2. Caractéristiques de l'échantillon finistérien

Répartition des exploitants et coexploitants selon leur classe d'âge
(au 31.12.1985)

| moins de 35 ans | 35 à 44 | 45 à 54 | 55 à 65 | total |
|-----------------|---------|---------|---------|-------|
| 34 | 35 | 36 | 21 | 126 |

Répartition des exploitants et coexploitants selon leur ancienneté dans
leur fonction (au 31.12.1985)

| 1 à 4 ans | 5 à 9 | 10 à 19 | 20 ou plus | non précisé | total |
|-----------|-------|---------|------------|-------------|-------|
| 18 | 22 | 38 | 44 | 4 | 126 |

Répartition des exploitations selon leur surface agricole utile en
1985

| | moins de 20 ha | de 20 à 29 | de 30 à 39 | de 40 à 59 | 60 ou plus | total |
|----------------|----------------|------------|------------|------------|------------|-------|
| lait sans porc | 2 | 12 | 16 | 5 | 6 | 41 |
| porc sans lait | 12* | 8 | 7 | 3 | 2 | 32 |
| lait et porc | 4 | 12 | 13 | 7 | 2 | 38 |
| total nombre | 18 | 32 | 36 | 15 | 10 | 111 |
| % | 16 | 29 | 32 | 14 | 9 | 100 |

* dont 2 avec moins d'1 ha, donc en hors sol.

Distribution des exploitations selon le montant moyen de leur produit en 1985 et 1986 (1)

| | moins de 500 000 F | de 500 000 à moins 750 000 | de 750 000 à moins d'1 million | d'1 million à moins 1,5 | 1,5 million ou plus | total |
|----------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------|-------|
| lait sans porc | 8 | 16 | 7 | 3 | - | 34 |
| porc sans lait | - | 1 | 6 | 9 | 8 | 24 |
| lait et porc | 3 | 4 | 11 | 8 | 5 | 31 |
| total nombre | 11 | 21 | 24 | 20 | 13 | 89 |
| % | 12 | 24 | 27 | 22 | 15 | 100 |

(1) les comptabilités n'ont pu être utilisées que pour 89 exploitations.

Répartition des exploitations selon le nombre de leurs productions agricoles et activités para-agricoles

| | 1 | 2 | 3 | 4 à 6 | ensemble |
|----------------|---------------------------------|---|---|---|----------|
| lait sans porc | lait (et produits joints) 22 | - lait et taurillons : 4 - lait et aviculture : 1 - lait et légumes de plein champ : 2 - lait et pommes de terre : 6 - lait et gîte rural : 1 total = 14 | - lait + taurillons + légumes de plein champ : 1 - lait + aviculture + transformation et vente : 1 - lait + lapins + lombriculture : 1 - lait + pommes de terre + travail salarié dans une CUMA : 1 total = 4 | - lait + vaches allaitantes + chanvre + sylviculture : 1 | 41 |
| porc sans lait | porc 14 | - porc + bovins à viande : 1 - porc + génisses : 3 - porc + vaches allaitantes : 2 - porc + pommes de terre : 4 - porc + gîte rural : 3 total = 13 | - porc + génisses + pommes de terre : 1 - porc + brebis + pommes de terre : 1 - porc + légumes + entreprise de travaux agricoles : 1 total = 3 | - porc + légumes + pommes de terre + entreprise de travaux agricoles : 1 - porc + légumes + pommes de terre + bovins à viande : 1 total = 2 | 32 |
| lait + porc | | - lait + porcs à l'engrais : 11 - lait + truies et porcs : 19 total = 30 | - lait + porc + aviculture : 1 - lait + porc + légumes : 1 - lait + porc + pommes de terre : 3 - lait + porc + entreprise de travaux agricoles : 1 total = 6 | - lait + porc + légumes + pommes de terre : 1 - lait + porc + bovins à viande + légumes + pommes de terre + entreprise de travaux agricoles : 1 total = 2 | 38 |

Seuils inférieurs retenus pour les productions secondaires : 3 truies, 1 hectare de pommes de terre (primeurs ou plant), 3 ha de légumes de plein champ (et de pommes de terre de conservation), 10 taurillons, 6 bovins de 2 ans ou plus, 5 vaches nourrices, 10 génisses femelles de 1 à 2 ans, 10 brebis mères, 50 lapines mères.

Activités para-agricoles retenues : entreprise de travaux agricoles (4 cas), travail salarié dans une CUMA (1), gîtes ruraux (4), sylviculture (1), transformation et vente directe (1).

Annexe 3. La méthode du relevé minimal journalier

1. L'expérience en Mayenne de l'Etablissement Départemental de l'Elevage

En 1982, cet organisme a mis en place des enregistrements de temps journalier dans 14 exploitations laitières présélectionnées (1). Le relevé minimal a été choisi car le but était d'avoir une évaluation seulement approximative des temps journaliers d'années complètes, avec une attention particulière accordée à la quantité de travail effectuée lors des périodes de pointe. Sur le formulaire utilisé, chaque jour il y a un chiffre à inscrire sur quatre lignes. Les deux premières sont celles de l'exploitant et de l'exploitante. Une ligne "main-d'oeuvre" regroupe le travail réalisé dans l'exploitation par d'autres personnes non salariées (actifs familiaux, stagiaires) ou au titre de l'entraide. La 4ème ligne se rapporte à l'entraide rendue. Manquent le travail effectué par des salariés et celui des entreprises de travaux agricoles. Quant à la définition donnée au travail professionnel agricole, elle est à peu près identique à celle de l'enquête finistérienne.

Les relevés ont été effectués dans une dizaine d'exploitations d'avril 1982 à fin septembre 1985. Pour avoir des éléments d'appréciation sur le degré d'approximation des évaluations faites, nous avons interrogé début 1987 six agriculteurs et/ou agricultrices, qui ont tenu leur calendrier en 1983-84 et/ou 1984-85. Les causes d'erreurs dans cette expérience de relevés minimaux sont les suivantes.

1. Le calendrier n'est pas toujours rempli chaque jour. La fréquence du retard et son importance varient selon les exploitations. Selon les déclarations des personnes interrogées à ce sujet, il arrive "assez souvent" qu'il y ait un ou deux jours de retard, surtout lors des grands travaux, et surtout la seconde année d'enregistrement. L'un des répondants a dit effectuer les évaluations une fois par semaine, et même une fois par quinzaine en période de travaux importants.
2. Il semblerait plus sûr que chaque travailleur, tout au moins chaque actif permanent, évalue et note son propre temps journalier de travail agricole. Il arrive que le chef d'exploitation et son conjoint procèdent chacun à l'enregistrement. Mais le calcul par un seul - tantôt l'exploitant, tantôt l'exploitante - est plus fréquent : tout au moins peut-il y avoir discussion avant l'inscription des chiffres.
3. La définition du travail professionnel agricole s'avère difficile à appliquer. Tantôt certaines activités sont à tort comptées (ex: tout le travail de bois, même s'il contribue pour partie à satisfaire un besoin domestique). Surtout plusieurs occupations sont à tort omises. Exemples déclarés : le temps d'information professionnelle, le travail agricole de nuit, les démarches administratives, une part du temps passé dans les foires expositions. Un tel ne compte que la 1/2 du temps passé dans les réunions professionnelles. Un répondant a indiqué que quand telle activité (sans autre précision) avait été réalisée en un temps plus long que la durée normale, c'est celle-ci qui avait été comptée.
4. En l'absence de documents intermédiaires où seraient notés en cours de journée les temps des diverses occupations, le mode de calcul du total journalier est simplifié et risque donc d'être sommaire. Il faut sans doute distinguer à ce propos deux principales hypothèses.

(1) Opération dirigée par J. Loisel.

S'il y a peu d'interruptions éliminables dans le travail agricole professionnel de chaque demi-journée (pour cause de travail domestique ou de repos, de loisirs, de repas), on peut se contenter de prendre comme points de repère un seul moment de début et un seul moment de fin, et de déduire les temps non professionnels.

Par contre, s'il y a beaucoup d'interruptions éliminables (2 ou 3 ou plus) et à durée variable - et ceci vaut surtout pour les agricultrices, mais pas nécessairement pour toutes - l'estimation devient nettement moins simple et risque d'être beaucoup plus approximative. Sans doute y a-t-il, même pour les agricultrices, des tâches répétitives qui se font à peu près toujours selon un horaire identique (traite, alimentation des veaux, par ex.) ; mais d'autres tâches sont irrégulières (les démarches administratives, la comptabilité, le téléphone, l'accueil des représentants et techniciens ...).

Dans l'hypothèse d'interruptions multiples, la reconstitution des divers temps de la journée pour aboutir à un total journalier peu erroné demanderait qu'un certain temps de réflexion y soit consacré. Selon les déclarations faites à ce sujet, les enregistrements sont assez souvent relativement brefs (2 à 3 minutes même si un seul enregistre). Le degré d'approximation du chiffre inscrit va alors dépendre de la fidélité de la mémoire, de l'intérêt porté par l'enquêté à la connaissance de sa durée d'activité professionnelle, de son degré d'exigence quant à l'exactitude souhaitée.

5. Les enquêtés n'ont pas recherché une grande précision puisqu'il leur avait été demandé de faire des estimations à une demi-heure près. Mais la règle d'arrondissement n'a sans doute pas été précisée. En effet, la grande majorité des temps journaliers inscrits sur les calendriers sont des nombres entiers d'heures. De manière stricte, un chiffre de 9 heures regroupe les temps qui vont de 8 h 31 à 9 h 30. Compte tenu de la marge d'imprécision pour le temps du matin et de celle pour le temps de l'après-midi, une erreur d'une heure en plus ou d'une heure en moins pour la journée n'est pas à exclure dans "nombre" de cas. Mais il s'agit sans doute de l'hypothèse la plus pessimiste. Des compensations entre sous-évaluations et sur-évaluations peuvent s'opérer ; il peut y avoir aussi des biais systématiques. Tout au moins si le total journalier inscrit est d'1 heure, il n'y a pas à supposer qu'il ait pu être de zéro.

2. Le relevé minimal journalier dans les comptabilités belges

L'Institut Economique Agricole de Bruxelles, qui dépend du Ministère de l'Agriculture, a un réseau d'information comptable auquel adhèrent volontairement - il ne s'agit pas d'un échantillon aléatoire - environ 1 300 exploitations. L'un des documents remplis par les exploitants, et adressés chaque quinzaine aux bureaux comptables, contient un tableau où se trouve noté chaque jour le nombre d'heures (généralement en unités complètes) de travail agricole des différentes personnes, non salariées et salariées, occupées dans l'exploitation.

La notion de travail agricole est plus restrictive que celle de l'enquête du Finistère. Sont omis les temps de gestion, de formation et information, de réunions professionnelles, de visites aux expositions agricoles, de voyages d'affaires, de travaux d'immobilisation.

Selon les responsables du réseau, l'enregistrement des prestations journalières du personnel non salarié est "en partie subjectif" et la précision des estimations peut varier fortement d'une exploitation à l'autre. Aussi les comptables examinent-ils avec les exploitants les chiffres inscrits afin d'obtenir des résultats "réalistes, en concordance, notamment, avec le nombre d'animaux détenus et l'importance des cultures entreprises durant l'exercice comptable concerné". Ces données servent en effet à calculer des "charges de travail familial", un salaire horaire minimum (établi par la Commission Paritaire Nationale pour l'Agriculture) étant appliqué aux heures enregistrées. Une telle intervention des comptables a-t-elle pour conséquence de minorer les temps de travaux et les durées de travail ?

Annexe 4. La mesure en Suisse du temps annuel de travail professionnel par travailleur agricole (1)

Au vu des nomenclatures d'activités ainsi que des réponses à nos demandes de précisions, la notion de TPA utilisée en Suisse dans diverses opérations de mesure paraît très proche de celle de notre enquête du Finistère.

1. Les estimations dans le réseau comptable

Il existe en Suisse un réseau comptable qui comprend un peu plus de 3200 exploitations. Il n'est pas constitué de manière aléatoire ; les critères d'appartenance sont précisés dans les rapports annuels de résultats.

L'un de ceux-ci est le nombre annuel de journées de travail normales. En effet, chaque exploitant, chaque exploitante portent une fois par mois, sur une fiche particulière, le nombre de ces journées qu'il (elle) a consacrées à l'activité agricole en distinguant l'exploitation proprement dite, les investissements dans l'exploitation et la forêt. La méthode est donc celle de la déclaration rétrospective ponctuelle répétée douze fois.

Est considérée comme normale une journée de travail de 10 h ou plus réalisée par un homme ou une femme entièrement apte au travail. Quand les performances sont au-dessous de la normale, en raison de l'âge par exemple, il y a conversion sur la base d'un barème conventionnel. D'autre part, le nombre annuel de journées de travail normales ne peut être supérieur à 300, chiffre lui aussi conventionnel.

L'objectif est d'estimer un revenu du travail (différence entre le revenu agricole et l'intérêt calculé sur le capital propre) par jour, ratio comparé à ce qui est appelé la "rétribution équitable" (référence constituée par tel salaire d'ouvrier), comparaison faite en vue d'arrêter la politique de soutien des prix agricoles.

L'évaluation du temps annuel de travail par travailleur sous forme de journées normales fournit ainsi une grandeur de nature politique, mais elle fait aussi partie des résultats statistiques publiés au titre du réseau comptable. Du nombre de jours de travail normaux on passe au nombre d'unités de travail (U.T.) calculées par rapport au seuil de 300 jours de travail normal. Les estimations annuelles du réseau ont été également utilisées pour chiffrer, par extrapolation, l'input travail de l'ensemble des exploitations suisses (2).

2. Des relevés périodiques de type budget de travail dans un petit nombre d'exploitations

21. La section Economie du Travail de la Station Fédérale de Recherches d'Economie d'Entreprise et de Génie Rural fait tenir des carnets de travail dans quelques exploitations du réseau comptable (environ 25 à l'origine, 14 seulement en 1986). Une distinction est faite entre les "travaux réguliers qui ne changent pas d'un jour à l'autre" et les

(1) Note réalisée grâce à la collaboration de la Station Fédérale de Recherche de Tanikön.

(2) Kipfer (W.), 1983. - Estimation de la quantité de travail globale de l'agriculture suisse, La recherche agronomique en Suisse, fascicule 3/4, pp.75-85.

autres activités agricoles, chaque groupe faisant l'objet d'une liste de postes définis par une nomenclature.

Pour les activités régulières, une fiche de budget de travail est établie le 1er et le 15 de chaque mois. Les temps de travaux et de travail par travailleur observés ainsi pour un jour sont extrapolés aux quatorze autres de la quinzaine. Par contre, les occupations irrégulières sont enregistrées tous les jours.

Le but principal de ces budgets de travail est d'étudier quels changements peuvent être introduits dans les méthodes de travail en fonction des écarts qui existent, pour les divers postes de travaux, entre les temps constatés et les temps standard.

Les résultats en terme de temps annuels de travail par travailleur ne donnent pas lieu à publication.

22. Le Secrétariat des Paysans Suisses suit, pour sa part, un petit réseau de comptabilités analytiques composé d'une quarantaine d'exploitations pour lesquelles les heures de travail sont recensées. Cette fois aussi on distingue les "travaux généralement permanents" qui sont évalués en heures par jour mais seulement une fois par mois (le nombre de jours de travail par mois étant relevé en complément) et les "travaux divers" qui, eux, sont notés tous les jours.

Comme le but est un temps travaillé par exploitation et par types de travaux et non pas par travailleur, les enregistrements se font non pas pour chacun des travailleurs nommément désignés mais pour l'ensemble groupé d'une part des hommes, d'autre part des femmes, enfin des enfants, les salariés étant chaque fois regroupés avec les non salariés. Les heures de travail recherchées sont en effet utilisées pour répartir les dépenses de main-d'oeuvre entre les diverses branches de l'exploitation.

3. Une enquête de type budget-temps en 1974 (Steinmann, Matasci-Brügger, 1978)

L'objectif était principalement de quantifier le travail des agricultrices sur la base d'un échantillon représentatif de l'ensemble des exploitations avec exploitante, les unités de moins d'un hectare étant cependant exclues. Sur 1000 cas tirés au sort, 600 ont accepté de participer à l'opération ; 578 ont effectué tous les relevés demandés. Il est à remarquer que la population finalement considérée comporte un biais : exploitants plus jeunes qu'en moyenne, plus de personnes par famille, agricultrices ayant plus souvent une formation professionnelle, exploitations de superficie plus grande (15,1 ha contre 13,9). Pour déterminer la portée des résultats, il faut noter aussi que :

- 22 % des paysannes effectuent un travail extérieur rétribué ;
- les exploitants agriculteurs à titre secondaire (nombre non précisé) sont inclus ;
- la plupart des exploitations ont des animaux (des vaches laitières le plus souvent) mais celles sans bétail ne sont pas isolées.

Un relevé périodique des emplois du temps de chaque personne travaillant dans les exploitations a été effectué pendant une année entière. L'enregistrement a eu lieu pour une journée tous les quinze jours, soit 26 fois, avec représentation de tous les jours de la semaine, y compris les dimanches. Toutes les occupations depuis l'heure du lever jusqu'à l'heure du coucher ont été décrites selon l'ordre chronologique de survenance. Ces activités ont été classées en fonction d'une nomenclature construite pour les besoins de l'enquête.

Ces relevés n'ont pas servi à évaluer des temps annuels de TPA pour chaque exploitant et chaque exploitante, mais seulement des temps annuels moyens par région et pour l'ensemble. La marge d'erreur est sans doute faible car l'estimation repose sur environ 14 000 emplois journaliers du temps pour les hommes et autant pour les femmes.

La qualité des réponses a été jugée en moyenne bonne par les responsables de l'enquête. Pourtant certaines erreurs résultent des difficultés d'identification des personnes qui ont enregistré, de non-réponses pour certains moments de la journée, d'incertitudes dans le classement des activités. Ajoutons que les diverses occupations n'ont pas été réparties selon les quatre grandes rubriques habituelles d'emploi du temps (travail professionnel, travail domestique, temps physiologique, temps libre).

Annexe 5. Les estimations aux Etats-Unis du temps annuel de travail professionnel par travailleur agricole

Comme généralement, on se contente d'évaluations fondées sur la méthode rétrospective ponctuelle (1). L'objectif est - exclusivement sans doute - de déterminer le nombre d'heures de travail engagées dans la production agricole américaine.

Trois enquêtes interrogent sur le temps travaillé :

- La "Farm Labor Survey" faite 4 fois par an auprès d'un échantillon de 14 500 exploitations (chiffre de 1985). Le travail agricole est défini dans une optique de branche. Chaque travailleur familial déclare la durée de son activité agricole au cours d'une semaine de référence. Les salariés sont regroupés selon le type de travail et le mode de rémunération : sont indiqués l'effectif de travailleurs et le nombre total d'heures fournies par chaque catégorie.

- La "Farm Costs and Return Survey" réalisée une fois par an depuis 1984 auprès de 24 000 exploitations. Seul l'exploitant (operator) est individualisé ; il déclare pour l'année le nombre de semaines de travail agricole et la durée moyenne de travail agricole par semaine (2). Pour les autres actifs familiaux ("unpaid labor"), seul est noté le total du travail fourni en moyenne par semaine. Aucune estimation d'heures de travail n'est faite à la rubrique "paid labor".

- L'enquête de mars de la "Current Population Survey" qui couvre 60 000 ménages appartenant à l'ensemble de la population (agricole et non agricole). Trois groupes d'actifs agricoles sont distingués : les self employed, les wage and salary workers, les unpaid family members. Il y a déclaration du nombre d'heures habituellement travaillées par semaine dans toutes les occupations professionnelles et le nombre de semaines de travail durant l'année.

Selon Sara Short, la seconde et la troisième enquête fournissent les meilleures estimations du total annuel des heures de travail affectées à la production agricole américaine. Il existe d'autres évaluations qui se fondent non pas sur des données d'enquêtes mais sur des coefficients de besoin de travail ; ces calculs aboutissent à des quantités moindres que les précédentes.

La principale différence entre la statistique américaine et la statistique agricole française de l'input travail agricole tient à ce que la première a un objectif d'exhaustivité en cherchant à prendre en compte un nombre total d'heures alors que la seconde se limite à un effectif de personnes travaillant à temps complet. Il existe par ailleurs certaines recherches visant à combiner quantité et qualité du travail (Ball, 1984); cf. annexe 9.

(1) même si celle-ci n'est pas estimée satisfaisante. Comme le dit Fred Thorp, chef de la Section des prix et de la main-d'oeuvre agricole au Service Fédéral de la Statistique Agricole des EU, comment obtenir une information de bonne qualité quand "il s'agit de tenir compte d'heures non registrées et non documentées" ?

(2) En 1986, les éleveurs laitiers (dont 9 % ne sont pas des agriculteurs à titre principal) ont déclaré travailler en moyenne 51 semaines par an et 68 heures par semaine, soit un total annuel de 3 468 heures. Source : United States Department of Agriculture, Economic Research Service, 1987. Financial characteristics of U.S. Farms, January 1, 1987. Agriculture Information Bulletin Number 525, Washington, August, 127 p. ; p. 60.

Références :

Ball (V.E.), 1984. - Measuring agricultural productivity, a new look, US Department of Agriculture, Economic Research Service, staff report n° AGES 840330, may.

Daberkow (S.G.), Whitener (L.A.), 1986. - Agricultural labor data sources : an update, USDA, Economic Research Service, Agriculture Handbook n°658, Washington, 25 p.

Short (S.), 1986. - Measuring agricultural labor hours and the rate of return to equity in farm assets, exposé aux réunions annuelles de l'American Agricultural Economics Association, Nevada, juillet, 9 p.

Annexe 6. Documents d'enregistrement de l'enquête du Finistère

EXTRAIT DE BUDGET-TEMPS

N° de l'exploitation : 181

| Indiquez toutes vos occupations, même les plus courtes | | N'avez-vous rien oublié | | matin | |
|--|---------------------------------------|-------------------------|------|-------|-------|
| h00 | 5h00 | h00 | 5h00 | matin | matin |
| | | | | | |
| 15 | | | | | |
| h30 | 5h30 | h30 | 5h30 | | |
| 45 | | | | | |
| h00 | | 6h00 | 6h00 | | |
| | Sommeil | | | | |
| 15 | | | | | |
| h30 | 6h30 | h30 | 6h30 | | |
| 45 | | | | | |
| h00 | | 7h00 | 7h00 | | |
| | Lever Toilette | | | | |
| 15 | Petit déjeuner | | | | |
| h30 | | 7h30 | 7h30 | | |
| | Remplir trapes & Compl. v. Lait. | | | | |
| 45 | Préparer la traite | | | | |
| h00 | | 8h00 | 8h00 | | |
| | Larguer les vaches dans air d'attente | | | | |

N° de l'exploitation : 181

| Indiquez toutes vos occupations, même les plus courtes | | N'avez-vous rien oublié | | matin | |
|--|--|-------------------------|-------|-------|-------|
| h00 | 8h00 | h00 | 8h00 | matin | matin |
| | | | | | |
| 15 | | | | | |
| h30 | 8h30 | h30 | 8h30 | | |
| 45 | | | | | |
| h00 | | 9h00 | 9h00 | | |
| | début de traite | | | | |
| 15 | | | | | |
| h30 | 9h30 | h30 | 9h30 | | |
| 45 | | | | | |
| h00 | | 10h00 | 10h00 | | |
| | fin de traite | | | | |
| 15 | Donner granulés aux vaches. remplir râteliers à foin | | | | |
| h30 | | 10h30 | 10h30 | | |
| 45 | Lasse-crête | | | | |
| h00 | | 11h00 | 11h00 | | |
| | Distribuer foin à 2 bandes de génisses | | | | |
| 15 | étaler de la paille sous génisses et vaches. | | | | |

Annexe 7. Le travail par exploitation : nombre de travailleurs et temps total de travail (enquête du Finistère)

Le nombre de travailleurs par exploitation et leur catégorie

Rappelons qu'un actif non salarié est un permanent s'il travaille chaque jour dans l'exploitation pendant au moins 1 heure, durant toute l'année. Dans l'échantillon étudié, la durée annuelle de TPA d'un tel travailleur dépasse à peu près toujours 800 heures ; mais quelques occasionnels travaillent davantage que des permanents. Quant aux salariés permanents, ce sont ceux qui travaillent de façon régulière chaque semaine quelle que soit leur durée hebdomadaire de TPA.

Un actif non salarié est classé à temps complet s'il travaille au moins 1 800 heures par an. Nous avons considéré comme salarié à temps complet celui qui travaille habituellement au moins 39 heures par semaine, en dehors des périodes de congés payés, soit un peu moins de 1 800 heures à l'année hors temps de maladie et autres absentéismes.

On pourrait penser que la situation la plus générale est celle de l'exploitation avec un exploitant et une exploitante, tous deux permanents et à temps complet (ou partiel pour l'exploitante). Environ la moitié des exploitations ont deux travailleurs permanents ; la grande majorité (83 %) en ont deux ou trois. Le nombre moyen de travailleurs permanents par exploitation est de 2,5 ; il est de 2,3 en porc sans lait, 2,4 en lait sans porc et 2,9 en lait + porc.

La présence de 17 GAEC (11 étant en lait + porc) au sein de l'échantillon contribue à faire augmenter l'effectif des actifs par exploitation. A une exception près, les GAEC ont chacun au moins trois actifs familiaux permanents. Pourtant, un peu plus d'un tiers des exploitations individuelles (36 %) ont trois ou quatre travailleurs permanents ; une fois sur deux le dépassement du seuil des deux actifs est lié à la participation aux travaux agricoles d'un parent retraité ou proche de la retraite.

Quant à la main-d'oeuvre occasionnelle, elle est fréquente et composite (tableau donnant l'association main-d'oeuvre permanente main-d'oeuvre occasionnelle).

Répartition des exploitations selon le nombre de travailleurs permanents (à temps complet ou partiel) ; variations selon la production dominante.

| | Lait sans porc | Porc sans lait | Lait et porc | Total |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|-------|
| 1, à temps complet | 1 | 4 | - | 5 |
| 2 | 26 | 18 | 13 | 57 |
| dont avec 1 à temps partiel | 14 | 6 | 4 | 24 |
| 3 | 11 | 6 | 17 | 34 |
| dont avec 1 à temps partiel | 4 | 2 | 12 | 18 |
| avec 2 à " | 3 | 2 | 1 | 6 |
| 4 | 3 | 4 | 5 | 12 |
| dont avec 1 à temps partiel | 1 | - | 1 | 2 |
| 2 " | 2 | 4 | 2 | 8 |
| 3 " | - | - | 2 | 2 |
| 5 | | | 1(cas de GAEC) | 1 |
| dont avec 3 à temps partiel | | | 1 | 1 |
| 6 | | | 1(cas de GAEC) | 1 |
| dont avec 2 à temps partiel | | | 1 | 1 |
| Total | 41 | 32 | 37 | 110* |

* Une exploitation en situation particulière étant exclue.
Pour les définitions, voir le texte.

Distribution des exploitations selon la composition de leur main-d'oeuvre permanente et occasionnelle

| Travailleurs permanents Nombre composition du collectif | Travailleurs occasionnels | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Total |
|--|---------------------------|--------------------|-----|-----|---|----|----|-------|
| | | 1. Exploitant seul | | | 2 | 1 | | |
| exploitant + exploitante | 10 | 5 | 1 | 2 | | 9 | 26 | 53 |
| exploitant + un aide familial non fils | | | 1 | | | 1 | 1 | 3 |
| 2. exploitant + coexploitant non-fils (GAEC non père-fils) | 1 | | | | | | | 1 |
| exploitant + exploitante + un aide familial fils | 2 | | | | | 1 | 5 | 8 |
| exploitant + exploitante + un aide familial non fils | 3 | 1 | | | | | 4 | 8 |
| exploitant + exploitante + coexploitant (GAEC père-fils) | 3 | | 1 | 1 | | 2 | 5 | 12 |
| 3. exploitant + exploitante + un salarié permanent | | | | | | 1 | 2 | 3 |
| exploitant + deux aides familiaux non fils | | | | | | 1 | 1 | 2 |
| exploitant + un aide familial fils + un salarié permanent | | | | 1 | | | | 1 |
| exploitant + exploitante + deux aides familiaux non-fils | | | 1 | | | | 3 | 4 |
| exploitant + exploitante + deux salariés permanents | | | | | | 1 | 2 | 3 |
| exploitant + exploitante + un aide familial fils + un aide familial non fils | 1 | | | | | | | 1 |
| 4. exploitant + exploitante + un aide familial non fils + un salarié permanent | | | | | | 2 | | 2 |
| exploitant + exploitante + coexploitant + un aide familial permanent non fils (GAEC père-fils) | | | | | | | 1 | 1 |
| exploitant + exploitante + coexploitant + un aide familial permanent fils (GAEC père fils) | 1 | | | | | | | 1 |
| 5. exploitant + exploitante + coexploitant + deux aides familiaux non fils + un salarié permanent (GAEC non père-fils) | 1 | | | | | | | 1 |
| 6. exploitant + exploitante + coexploitant + épouse + un aide familial du fils + un aide familial fils + un salarié permanent (GAEC père-fils) | | | | | | | 1 | 1 |
| TOTAL GENERAL | nombre | 22 | 6 | 6 | 5 | 18 | 53 | 110 |
| | % | 20 | 5,5 | 5,5 | 5 | 16 | 48 | 100 |
| dont : un permanent | | | | 2 | 1 | | 2 | 5 |
| deux permanents | | 11 | 5 | 2 | 2 | 10 | 27 | 57 |
| trois permanents | | 8 | 1 | 1 | 2 | 5 | 17 | 34 |
| quatre permanents | | 2 | | 1 | | 3 | 6 | 12 |
| cinq permanents | | 1 | | | | | | 1 |
| six permanents | | | | | | | 1 | 1 |

Légende des colonnes

1. néant
2. au moins un fils ou une fille
3. au moins un familial non-fils
4. au moins un fils + au moins un familial non-fils
5. non familial (salarié, remplaçant, stagiaire)
6. familial (fils ou non-fils) + non familial

La durée annuelle de travail professionnel agricole par exploitation

La moyenne générale s'établit à 6 945 heures (tableau). Le temps par exploitation varie selon l'orientation de production : il est le plus souvent situé entre 3 000 et 7 000 h en production porcine, entre 5 000 et 8 000 en production laitière, entre 5 000 et 10 000 en lait + porc (tableau). Les répartitions sont très étalées : à l'un des extrêmes on trouve deux unités porcines avec 3 292 et 3 294 heures, où l'exploitant travaille presque seul, l'appoint familial ou salarié n'étant que de 85 h et 182 h ; à l'autre, un GAEC lait + porc avec 14 780 h, qui emploie 2 associés masculins, 2 associés féminins, un aide familial à temps plein, un salarié à temps complet, des salariés non réguliers pour 235 h, un membre de la famille pour 68 h.

Le travail presté par la main-d'oeuvre familiale non permanente (ou classée comme telle), par la main-d'oeuvre salariée, par les stagiaires est d'un volume très variable selon les exploitations (figure). Quelle est l'importance relative de ce travail évalué selon la méthode de l'enregistrement minimum ? Cette question a trait à la portée générale de notre dispositif de mesure car si l'activité saisie en fiche de quinzaine représente une grande part du travail total par exploitation, l'estimation de l'input travail sera moins bonne. Mais comme la sous-déclaration est probable (cf. supra), il est difficile d'avoir des conclusions. Donnons pourtant les résultats auxquels on aboutit (tableau). La majeure partie des exploitations occupe soit de la main-d'oeuvre salariée, soit des stagiaires, soit des familiaux non permanents ou classés comme tels. L'apport annuel de travail est assez souvent faible par rapport au total : de 1 à 9 %. Mais il n'en est pas ainsi dans un nombre plus grand de cas ; la mesure du total des heures s'en trouve alors rendue plus compliquée et moins sûre.

S'il s'avère que la majorité des exploitations étudiées disposent d'une main-d'oeuvre d'appoint, ont-elles en particulier, ou en outre, la possibilité de mobiliser du travail supplémentaire lors des grands chantiers ? Beaucoup recourent aux entreprises de travaux agricoles (cf. p. 78). Nombreuses aussi (92 %) sont celles qui pratiquent l'entraide. Une forte majorité (quatre sur cinq) utilisent à la fois l'entraide et les services des entreprises de travaux.

Durée annuelle de travail professionnel agricole :
moyenne par exploitation.

| | ensemble des exploitations | exploitations individuelles |
|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| exploitations avec lait sans porc | 6 592 | 6 324 |
| exploitations avec porc sans lait | 6 266 | 6 087 |
| exploitations avec lait et porc | 7 896 | 7 243 |
| Total | 6 945 | 6 513 |

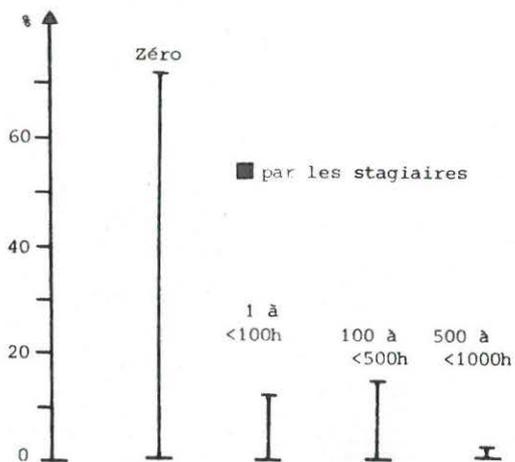
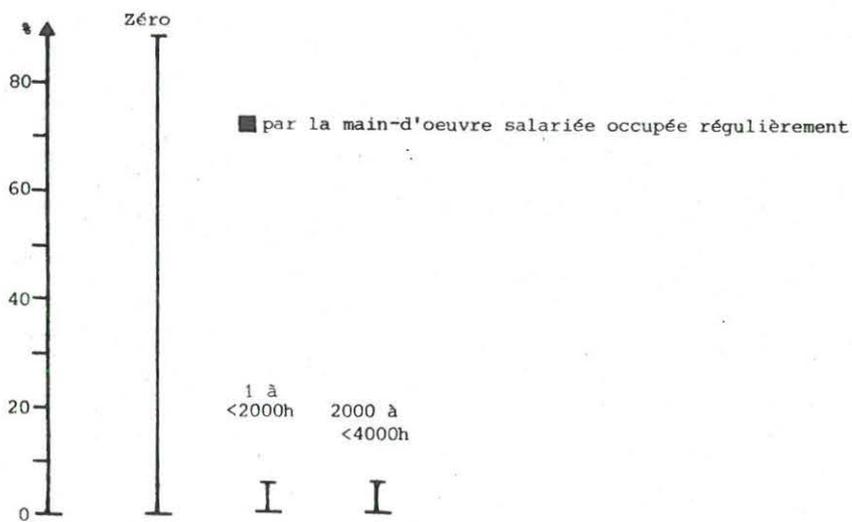
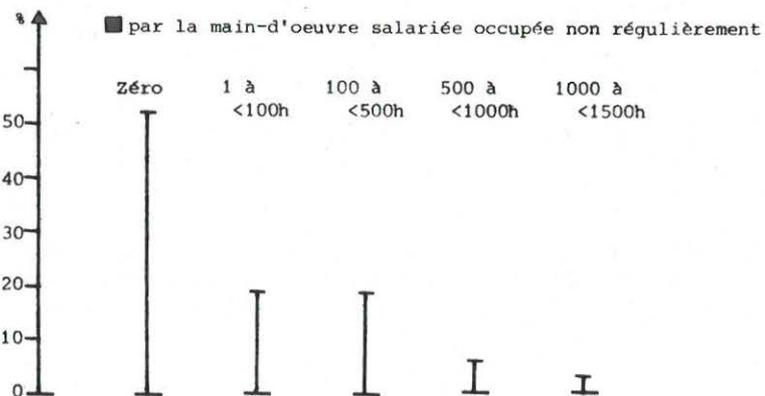
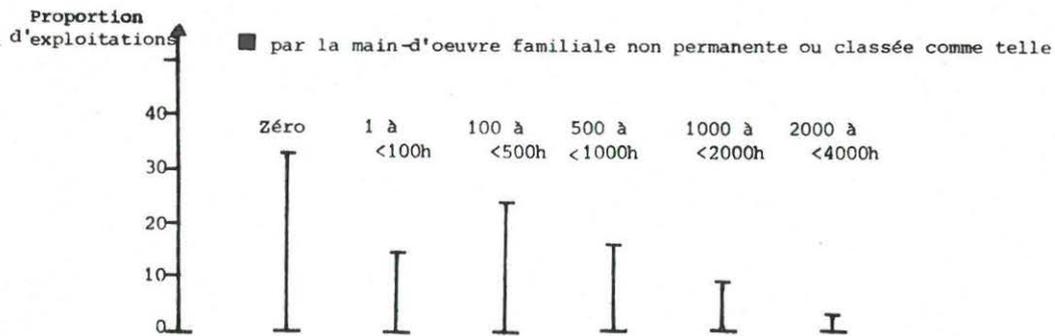
Répartition des exploitations selon leur nombre total annuel d'heures de travail professionnel agricole.

| | 3 000 à ◁ 5 000 h | 5 000 à ◁ 7 000 | 7 000 à ◁ 9 000 | 9 000 à ◁ 11 000 | 11 000 à ◁ 15 000 | ensemble |
|---------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------------|----------|
| exploitations de lait sans porc | 4 | 24 | 9 | 3 | 1 | 41 |
| exploitations de porc sans lait | 7 | 18 | 1 | 6 | - | 32 |
| exploitations lait + porc | 3 | 9 | 16 | 8 | 2 | 38 |
| Total | 14 | 51 | 26 | 17 | 3 | 111 |

Répartition des exploitations selon la part, dans le travail professionnel agricole total, du travail presté par les "autres travailleurs".

| | zéro | 1 à 9 % | 10 à 19 % | 20 à 29 % | 30 ou plus | ensemble |
|--------|------|---------|-----------|-----------|------------|----------|
| nombre | 18 | 44 | 32 | 5 | 12 | 110 |
| % | 16 | 40 | 29 | 5 | 10 | 100 |

Répartition des exploitations selon le nombre annuel d'heures de travail professionnel agricole fournies par telle catégorie de main-d'oeuvre.



Annexe 8. Problèmes posés par l'utilisation des comptabilités agricoles du Centre d'Economie Rurale du Finistère

- 103 enquêtés nous ont autorisé à consulter leurs résultats comptables de deux exercices. L'information s'est avérée inutilisable dans quatorze cas. Pour six exploitations, un seul exercice a été utilisé, à cause en particulier d'un changement dans le régime fiscal d'imposition directe. Ce n'est que pour 83 exploitations que les données comptables de deux exercices étaient disponibles.
- La zone d'intersection entre l'année d'enregistrement du temps de travail et les périodes comptables est variable selon les exploitations.
- Au cours des années considérées (1984-1985-1986) s'est produit un changement de plan comptable. Aussi les formulaires de présentation des résultats sont-ils variables selon les exploitations et les exercices. Les intitulés de postes diffèrent, les rubriques sont plus ou moins détaillées.
- Si les comptabilités sont établies selon le Plan Comptable Agricole ancien ou nouveau, le contenu des divers postes (qui n'ont pas toujours les mêmes noms que dans les nomenclatures officielles) n'est pas nettement précisé. Le mode de calcul aurait besoin d'être explicité. Les conventions de répartition de certaines charges entre l'exploitation et le ménage ne sont pas connues. Quant aux cotisations sociales comptées en charge, elles ne sont pas toujours les seules cotisations obligatoires.
- Le régime fiscal d'imposition du revenu n'est pas le même pour toutes les exploitations étudiées. Ceci a pour conséquence que nombre de postes (ceux des stocks, des amortissements) sont estimés de manière différente selon les exploitations. Les actifs du bilan ne sont pas généralement réévalués.
- Pour les GAEC, la situation n'est pas toujours nettement précisée quant à la rémunération des associés et quant au fermage versé par l'exploitation aux coexploitants propriétaires.
- On ne peut isoler pour tous une valeur d'autoconsommation soit que celle-ci soit incluse dans un autre poste de produits, soit que la rubrique ("prélèvement en nature" dans l'ancien plan comptable) ne soit pas renseignée.

Annexe 9. Capital humain, qualité des travailleurs et qualité du travail

On peut facilement supposer que les heures de travail comptabilisées ne sont pas homogènes. C'est pour tenir compte de la qualité variable du travail presté qu'a été introduite la notion de capital humain.

Généralités

. Un stock hétérogène d'aptitudes

En tant que flux de service productif, le travail professionnel représente un emploi du temps mais aussi une mise en oeuvre de diverses capacités. Les travailleurs, et spécialement les chefs d'entreprise, engagent en effet dans leur activité de production des aptitudes de divers ordres :

- les unes physiques, en relation avec l'état de santé, la "capacité de travail" pouvant être limitée par un handicap, une invalidité consécutive à un accident (éventuellement du travail), une maladie chronique ;
- les autres intellectuelles ou cognitives (compétences, connaissances, éducation, formation, imagination, information, instruction, qualification au sens étroit, savoir, savoir-faire) (1) ;
- enfin, les capacités liées aux traits de personnalité ou de caractère, ou caractéristiques psychologiques, attitudes, valeurs (ambition, ardeur, assurance, audace, courage, dynamisme, esprit d'initiative, goût du risque, pondération, sens des responsabilités, ténacité, volonté) (1).

La notion synthétique de capital humain - qui reprend par ailleurs la conception très large du capital que donne Irving Fisher - a été introduite pour traiter de ces qualités des travailleurs, ou des chefs d'entreprise, qui selon leur nature, leur volume, leur degré d'usage déterminent la qualité du travail et l'efficacité de celui-ci (2). Behrman et Taubman (in Greenwald, 1984, p.112) en proposent la définition suivante : "Le capital humain est le stock des capacités humaines économiquement productives. Ces capacités sont créées ou produites par la combinaison de capacités innées et d'investissements dans les êtres humains".

Ne pourrait-on pas identifier main-d'oeuvre et capital, et considérer le travail "comme le flux de services engendré par un stock donné de capital humain" (Smithson in Greenwald, 1984, p. 578) ? Si cette conception n'est pas retenue l'homme ne pouvant être vendu comme un capital physique (3), alors le capital humain est une composante de la main-d'oeuvre et le flux qui en est issu s'intègre dans le travail.

(1) Enumération non limitative.

(2) Cette détermination est particulièrement malaisée à établir. S'agissant de la qualité du travail, elle dépend de la qualité des travailleurs mais aussi de l'organisation de l'entreprise.

(3) Pour diverses positions en présence sur ce point, voir Simon et Tézenas du Montcel, 1978, p. 150 sq.

De la problématique du capital humain peut être rapproché un autre courant de recherches, d'inspiration empirique, qui porte sur le "facteur humain" et plus particulièrement l'aptitude à diriger, à gérer, (Muggen, 1969). Un économiste suédois (Olsson, 1988) a récemment soutenu l'idée que l'aptitude à diriger constitue un facteur clé de réussite dans une agriculture confrontée à de grands changements dans son environnement.

. L'investissement

Les facultés des travailleurs sont sous la dépendance de deux grandes déterminations qui, selon nombre d'auteurs, agissent en interaction en combinant leurs effets sans que l'on puisse isoler l'influence directe et croisée de l'une d'entre elles : la détermination biologique (des qualités dites naturelles ou innées étant liées à des facteurs génétiques), la détermination sociale (rôle de l'environnement, de la famille, du milieu social d'origine).

S'agissant du déterminisme social, il ne résulte pas toujours d'une action spécifique. Une influence comme celle du milieu familial s'exerce par imprégnation, inculcation implicite. Des dispositions, des savoir-faire, constitutifs d'un héritage culturel, sont ainsi acquis sans que l'on puisse isoler une affectation de ressources humaines et matérielles, bien qu'il y ait là une forme de production domestique. D'autre part, le développement des aptitudes résulte de la mise en oeuvre explicite de temps, d'effort, d'argent, de la part de l'individu, de la famille, d'institutions publiques ou privées.

L'analyse économique des investissements, telle qu'elle est appliquée au capital physique ou matériel, est transposée dès lors qu'il y a coût monétaire ou évaluable en monnaie et des gains en termes de produits et de revenus. Des dépenses classables éventuellement en consommation deviennent classées en formation, brute ou nette, de capital (pour la délimitation de ces dépenses, voir Pichot, 1986, pp. 301-304) ; un problème du même ordre se pose pour la classification d'occupations relevant habituellement du temps physiologique ou du temps libre.

. Capital humain et éducation

Un tel cadre de raisonnement a été tout particulièrement appliqué à l'éducation. Le capital humain est d'ailleurs souvent identifié à celle-ci qui comprend l'instruction scolaire seule ou plus généralement inclut aussi la formation en cours de vie active. Mais il s'agit là d'une restriction par rapport à la théorie de base.

On sait que celle-ci fait l'objet de plusieurs controverses. S'agissant de l'éducation, la critique porte sur le fait que le modèle suppose sans en faire la preuve que la productivité individuelle augmente quand l'instruction augmente. Une autre théorie, celle du filtre, soutient que "le système scolaire n'apprend rien qui soit utile à un quelconque emploi ultérieur"(1). Il informe seulement sur les aptitudes préexistantes et, à ce titre, les dépenses de formation peuvent encore avoir une rentabilité, sauf en milieu non salarié ; mais dans certaines professions, comme en milieu agricole, l'obtention de certaines aides publiques à l'installation est subordonnée à la possession de certains titres ou certificats scolaires.

(1) Baumol (W.J.) et al., 1986. - L'Economie, principes et politiques, St-Laurent (Québec), Ed. Etudes Vivantes, 579 p. ; p. 469.

Des recherches sociologiques et celles des économistes radicaux américains ont, elles, tenté de montrer que les investissements scolaires sont socialement déterminés, d'où de fortes inégalités des chances selon le milieu socio-professionnel d'origine, et que l'école exerçant des fonctions macrosociales contribue à la reproduction de l'ordre culturel.

La mesure empirique de l'investissement, du stock, du flux de services ; l'exemple de l'éducation

L'évaluation soulève des difficultés considérables que de nombreux auteurs ont soulignées. Par exemple J. L. Cayatte a présenté une critique systématique des mesures habituelles de la qualification, entendue par l'auteur comme "l'ensemble des qualités requises pour effectuer un travail et ayant un coût économique" (1984, p. 30). R. Girod insiste pour sa part sur l'écart qui peut exister entre le niveau formel d'instruction et le niveau réel des compétences (1981, p. 49 sq.) : l'enseignement suivi n'expliquerait qu'une part assez modeste des différences de niveau réel de culture générale. Il faut en effet commencer par vérifier le degré d'efficacité pédagogique d'une action de formation. Mais si le résultat attendu est un supplément de connaissances, l'école a aussi un rôle de transmission de valeurs et d'inculcation d'attitudes (Lemelin, 1984, p. 228 sq.). L'effet à cet égard a été souvent jugé négatif par les familles agricoles, celles-ci considérant que l'école détourne de la terre et du travail manuel, rend fainéant.

Dans les travaux visant à évaluer le rôle économique de l'éducation, on se contente d'indicateurs simplifiés pour exprimer le stock et le flux de services (instruction saisie par l'âge de fin d'études ou le nombre d'années de scolarité, le niveau scolaire atteint ou le diplôme obtenu), sans que les hypothèses instrumentales sous-jacentes soient toujours explicitées. Le flux est généralement supposé proportionnel au stock alors que le rapport entre ces deux termes prête à discussion.

Une autre question est celle de la dépréciation dans le temps du capital humain, du calcul de l'amortissement et de l'obsolescence. La notion de déqualification comporte de nombreux aspects ; pour une position du problème, on se référera à M. Vernières, Qualification et déqualification, essai de définition in Collectif 1978, pp. 53-66.

Le coût de l'investissement éducatif pour l'individu ou la famille est calculé à partir des dépenses monétaires de formation et du manque à gagner lié au temps passé à se former. Le coût en temps est incomplet si on n'inclut pas les heures explicitement consacrées aux tâches éducatives par les parents ou d'autres membres de la famille (1). Cette lacune peut avoir une importance particulière en agriculture car l'apprentissage familial a joué jusqu'à présent un grand rôle dans l'initiation au métier (2).

Le temps passé à se former en cours de vie active est, quant à lui, largement inconnu. Il peut s'agir d'abord, comme dans n'importe quel métier, de la formation liée à la pratique (3) ou apprentissage

(1) Un moyen indirect d'en tenir compte est d'introduire une variable "milieu familial d'origine".

(2) S'agissant de la qualité de cet apprentissage, les opinions sont très variées et parfois contradictoires.

(3) Le nombre d'années d'activité agricole est l'un des critères retenus dans la réglementation de la "capacité professionnelle" requise pour avoir droit aux aides publiques à l'installation.

sur le tas, jugé sans coût ; il y a là un exemple d'activités simultanées que l'on ne sait saisir. Rappelons qu'en économie industrielle on se réfère cependant volontiers à une théorie de l'apprentissage selon laquelle "l'expérience que procure la seule répétition des activités engendre le développement des connaissances, approfondit les compétences et permet d'améliorer les performances" (1). Quant aux modes d'accès en cours de vie active à de nouvelles connaissances, à de nouvelles capacités de direction, ils sont multiples, surtout que celles-ci relèvent à la fois de la formation et de l'information (2). Un tableau en fin d'annexe fournit une liste des canaux de diffusion existant en milieu agricole ; pour les actions institutionnalisées de formation dite "continue" ou "permanente", on peut se reporter à une classification utilisée par les statisticiens agricoles.

Si le TPA estimé dans le Finistère inclut un temps de formation et d'information professionnelles, à l'INSEE le classement varie d'une source à l'autre : alors que dans l'enquête Emploi les "heures passées en formation" ne sont pas considérées comme des heures de travail, l'enquête complémentaire de 1988 retient la formation professionnelle ; dans l'étude sur les Emplois du temps de 1985-1986, il existe une rubrique "temps professionnel et de formation". Si le temps passé à se former en cours de vie active inclut les acquisitions de compétences professionnelles, comment faire pour la formation générale, a priori exclue du travail professionnel dans la nomenclature retenue dans l'enquête finistérienne ? Dans la mesure où cette formation non directement professionnelle, en particulier celle des autodidactes, améliore la capacité de réflexion, elle peut jouer un rôle essentiel dans l'exercice de la fonction de chef d'entreprise. On sait que la participation à un mouvement d'éducation populaire comme la Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) a souvent modifié les comportements des agriculteurs et agricultrices, les ont infléchis dans un sens moderniste.

S'agissant du coût du temps de formation continue inclus dans le TPA, faut-il le considérer comme nul ? Dans la mesure où le temps consacré à se former aurait pu être consacré à d'autres tâches agricoles, il peut entraîner un manque à gagner dans l'immédiat. Notons par ailleurs que la participation à des actions institutionnalisées de formation donnent droit, à certaines conditions, à une indemnisation s'il y a utilisation d'une main-d'oeuvre intérimaire.

La mise en évidence des effets de l'éducation dans la production

Sans doute la formation scolaire est-elle en moyenne faible en agriculture, par comparaison avec celle de nombreuses autres professions. Mais certains groupes d'agriculteurs, aux effectifs plus ou moins nombreux, se détachent suffisamment d'un niveau généralement bas pour qu'il soit justifié de rechercher si cet écart a des conséquences économiques. Un autre problème est celui de l'augmentation, d'une génération à la suivante, du temps passé à se former, à l'âge scolaire ou après.

(1) Morvan (Y.), 1985. - Fondements de l'économie industrielle, Paris, Economica, 482 p., p. 5.

(2) Par ailleurs des savoirs nouveaux sont incorporés dans le capital physique.

. D'une part, les calculs ne seront que simplifiés compte tenu des difficultés de saisie du stock et du flux de capital éducatif. Pourtant on cherche parfois à évaluer un indice pondéré de qualité du travail. Ainsi en est-il dans les travaux de comptabilité de la croissance économique (Denison aux Etats-Unis ; Carré, Dubois, Malinvaud en France). Ces derniers prennent en compte deux facteurs qualitatifs : la composition de la population active par âge et par sexe, et le niveau d'instruction.

La technique consiste à affecter à chaque personne active un poids fonction de son âge, de son sexe, de son niveau d'instruction, les poids étant proportionnels à la rémunération du travail selon chacun de ces trois facteurs (1). Deux hypothèses principales sont ainsi faites (auteurs cités, p. 58-59) :

- "Les différences statistiques de rémunération du travail en fonction des différentes valeurs ou modalités prises par le facteur considéré (...) mesurent approximativement les différences de productivité de la population active en fonction de ce facteur ..." ;

- "Les différentes valeurs prises par la rémunération moyenne du travail de catégories définies de population active en fonction des diverses modalités ou valeurs d'un facteur sont imputables au seul facteur étudié ...". Mais les auteurs ont fait des corrections sur ce point ; par exemple, comme dans les calculs de Denison, les deux cinquièmes des écarts de salaires en fonction de l'âge de fin d'études sont imputés aux qualités innées et au milieu familial.

En agriculture, la méthode "des heures de travail ajustées par la qualité" a été proposée par Griliches en 1960. Les indices récents utilisés aux Etats-Unis sont présentés par Ball (1985). Pour éviter d'avoir à supposer que pour des travailleurs familiaux aussi un taux de salaire de référence donne une approximation de la productivité marginale du travail, la tendance est à traiter l'éducation comme un facteur distinct et non pondéré lorsqu'on mesure l'influence économique de cet élément du capital humain (Jamison et Lau, 1982, p. 6).

. Quelles que soient les estimations faites, la mise en évidence des effets de l'éducation pose des problèmes d'interprétation. De nombreuses analyses économétriques ont trouvé une liaison positive et significative, toutes choses égales par ailleurs, entre l'éducation des agriculteurs (celle des autres travailleurs agricoles étant ou non considérée en même temps) et des critères soit d'efficacité technique soit d'efficacité allocative. L'ouvrage le plus général sur le sujet est celui de Jamison et Lau, même si les études données en référence concernent surtout les pays en voie de développement. Ces auteurs signalent qu'aux Etats-Unis le thème avait déjà donné lieu à des travaux avant 1920. Pour une référence récente en France, on consultera Bonnieux (1988).

(1) Cette démarche est à comparer à celle qui consiste à distinguer au sein de l'input travail une part de "travail simple" (proportionnelle au salaire du travail le moins bien rémunéré) et une part de capital humain (ou partie de la rémunération qui est supérieure au revenu du travail simple). Pour une application, voir C. Nême, Le paradoxe de Léontieff et les échanges extérieurs de la France, Revue d'Economie Politique, n° 3 de 1983, pp. 462-470.

La portée de ces travaux est difficile à déterminer, ce que plusieurs de leurs auteurs relèvent (1). D'une part, la qualité du travail ne dépend pas que de la qualité des travailleurs. D'autre part, la qualité du travail ne dépend pas que de l'éducation ; ce qui semble attribuable à l'éducation peut être dû à d'autres aspects du capital humain. Enfin, les connaissances mises en oeuvre dans l'activité économique ne dépendent pas que des investissements scolaires si même elles en dépendent, ce dont doute la théorie du filtre. Jamison et Lau formulent pour leur part leurs interrogations de la manière suivante (p. XIV) : dans quelle mesure les corrélations trouvées ne résultent-elles pas d'attributs individuels liés à l'éducation ; à travers lesquels de leurs produits la scolarisation et la formation continue exerceraient leurs effets.

Alors même que le niveau et le développement des connaissances jouent un grand rôle en économie, et d'abord comme facteur de production, les multiples mécanismes par lesquels s'exerce cet effet sont difficiles à élucider, que ce soit en micro ou en macroéconomie.

Les voies scolaires et non scolaires de formation dans l'échantillon finistérien

. Même si une fréquentation donnée de l'école produit des connaissances et des dispositions variables selon les individus, faisons état des scolarités suivies.

Comme les enquêtés ont été scolarisés à des dates différentes tout au long d'une période de 40 ans qui va de 1935 à 1975 et que l'offre scolaire a beaucoup changé au cours de ces années, des écarts importants vont apparaître dans les durées de scolarité selon les générations (tableaux pour l'enseignement général et l'enseignement agricole). Au groupe des exploitants les plus âgés avec peu ou pas du tout d'études secondaires générales, peu ou pas du tout d'études agricoles - situation bien connue - s'oppose nettement celui des moins de 35 ans chez qui un profil majoritaire, mais qui reste loin d'être généralisé, associe une formation générale de 1er cycle et un niveau de brevet de technicien ou de technicien supérieur en agriculture. Le passage de la situation ancienne à la nouvelle s'est fait sans coupure nettement marquée dans les générations intermédiaires. Il faut tenir compte du fait que le Finistère est un département où depuis assez longtemps la scolarisation est en moyenne plus longue que dans l'ensemble national. Par exemple, dès les générations 1931-1940, deux exploitants étudiés sur trois ont accédé à l'école secondaire ; mais ce fut au plus pour un 1er cycle plus ou moins écourté.

Il faut par ailleurs relever que parmi les moins de 45 ans qui n'ont pas fréquenté l'enseignement agricole, plusieurs se sont orientés vers l'enseignement technique qui les a conduit vers un métier non agricole avant l'installation à la terre.

(1) La théorie de l'apprentissage utilisée en économie industrielle donne lieu aussi à des calculs de l'influence de l'apprentissage sur le tas quant aux rendements et au nombre d'heures de travail par unité produite. Selon Morvan (1985, p. 5), "il n'est pas sûr que le phénomène soit aussi "pur" qu'il n'y paraît. En d'autres termes, n'est-il pas parfois lié à d'autres types de progrès (introduction de nouvelles machines, modification de l'organisation générale de l'entreprise ...) de sorte qu'il devient parfois difficile d'opérer une véritable part des choses ?"

Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le niveau de fréquentation de l'enseignement général : variations selon les générations

| | primaire | 6ème ou 5ème | 4ème ou 3ème | seconde ou plus | total |
|-----------------|----------|--------------|--------------|-----------------|-------|
| moins de 35 ans | 6 | 13 | 25 | 13 | 57 |
| 35 à 44 | 11 | 14 | 31 | 12 | 68 |
| 45 à 54 | 26 | 14 | 23 | 2 | 65 |
| 55 à 65 | 26 | 3 | 5 | 0 | 34 |

Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le niveau de fréquentation de l'enseignement agricole : variations selon les générations

| | néant | cycle court commencé | cycle court terminé | cycle long (au moins commencé) ou au-delà | Total |
|-----------------|-------|----------------------|---------------------|---|-------|
| moins de 35 ans | 14 | 2 | 17 | 24 | 57 |
| 35 à 44 | 25 | 8 | 26 | 9 | 68 |
| 45 à 54 | 35 | 14 | 15 | 1 | 65 |
| 55 à 65 | 26 | 6 | 2 | 0 | 34 |

. Comme l'instruction initiale a été souvent brève, la formation acquise en cours de vie active mérite attention car susceptible de jouer un grand rôle dans l'amélioration des connaissances.

Or les filières hors école ont aussi leur histoire. Les fréquences de participation observées à telle date dépendent à la fois de l'ancienneté d'existence de telle filière et de l'ancienneté dans la fonction de chef d'exploitation. Les plus jeunes dans la carrière se sont vus offrir un éventail plus large de possibilités mais n'ont eu que peu de temps pour en bénéficier. Fournissons cependant les comptages globaux pour sept voies de formation post-scolaire (tableau), en notant que les résultats se situent nettement au-dessus des moyennes du milieu agricole. On relèvera en particulier que 76 % des exploitants et 69 % des exploitantes sont membres d'un Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) ou l'ont été dans le passé, proportions rarement atteintes. C'est là la caractéristique la plus commune aux agriculteurs étudiés, après celle de l'adhésion à un centre de gestion.

S'agissant de la participation à la JAC, les moins de 35 ans ne sont pas concernés. Près de la moitié des exploitants de 45-65 ans, le tiers de ceux des générations 1941-1950 ont été adhérents, militants ou responsables. Le degré de participation a été à peu près du même ordre chez les exploitantes.

D'autres indices témoignent, quant à eux, d'une recherche active de l'information préalable à la décision et d'un attrait pour le progrès technique. 91 % des producteurs de lait sont ou ont été des adhérents du contrôle laitier. 68 % des producteurs de porcs suivent - ou ont suivi - un programme de gestion technique. 73 % des producteurs de fourrages font analyser ceux-ci, ou l'ont fait dans le passé. Enfin, 82 % de l'ensemble des enquêtés font - ou ont fait - analyser leurs terres.

Ces résultats laissent penser que l'acquisition de compétences par voie non scolaire est le fait de beaucoup des agriculteurs et agricultrices étudiés. Pourtant il n'est pas exclu qu'un certain nombre aient subi une déqualification plus ou moins grande en cours de carrière, compte tenu de l'ampleur des progrès des sciences et des techniques y compris dans le domaine de la gestion. Bien qu'ayant réuni beaucoup de données sur les participants à l'enquête, nous ne sommes pas en mesure de l'établir.

SEPT VOIES DE FORMATION HORS ECOLE

1. Participation à la Jeunesse Agricole Catholique (JAC)

| | non | sympathisant | adhérent | militant | responsable | total des cas précisés |
|------------------|-----|--------------|----------|----------|-------------|------------------------|
| exploitants nbre | 80 | 6 | 22 | 7 | 10 | 125 |
| % | 64 | 5 | 17 | 6 | 8 | 100 |
| exploitantes | 62 | 3 | 19 | 8 | 8 | 100 |

2. Adhésion à un Groupement de Vulgarisation Agricole

| | non | oui actuellement | oui antérieurement | total des cas précisés |
|------------------|-----|------------------|--------------------|------------------------|
| exploitants nbre | 29 | 90 | 6 | 125 |
| % | 23 | 72 | 5 | 100 |
| exploitantes | 31 | 67 | 2 | 100 |

3. Voyages d'études à l'étranger

| | non | oui | total des cas précisés |
|------------------|-----|-----|------------------------|
| exploitants nbre | 72 | 53 | 125 |
| % | 58 | 42 | 100 |
| exploitantes | 65 | 35 | 100 |

4. Participation à des journées d'études

| | zéro | 1,2, 3 journées | 4 ou plus | total des cas précisés |
|------------------|------|-----------------|-----------|------------------------|
| exploitants nbre | 59 | 12 | 54 | 125 |
| % | 47 | 10 | 43 | 100 |
| exploitantes | 49 | 8 | 43 | 100 |

5. Participation à des stages de formation courte (20 à 120 heures)

| | zéro | un | deux ou plus | total des cas précisés |
|------------------|------|----|--------------|------------------------|
| exploitants nbre | 88 | 16 | 21 | 125 |
| % | 70 | 13 | 17 | 100 |
| exploitantes | 66 | 14 | 20 | 100 |

6. Participation à des stages de formation longue (plus de 120 heures)

| | zéro | un | deux ou plus | total des cas précisés |
|------------------|------|----|--------------|------------------------|
| exploitants nbre | 107 | 14 | 4 | 125 |
| % | 86 | 11 | 3 | 100 |
| exploitantes | 93 | 5 | 2 | 100 |

7. Exercice d'une responsabilité (au moins de niveau communal) dans un organisme professionnel agricole

| | non | une responsabilité | deux ou plus | total des cas précisés |
|------------------|-----|--------------------|--------------|------------------------|
| exploitants nbre | 70 | 32 | 23 | 125 |
| % | 56 | 26 | 18 | 100 |
| exploitantes | 74 | 21 | 5 | 100 |

. Au total, apparaît une très grande diversité dans les formations suivies. Entre voies scolaires et voies non scolaires de nombreuses combinaisons sont possibles. Une question importante est celle de savoir si les moins scolarisés ont cherché plus souvent à acquérir des compétences en cours de vie active ; on ne peut le vérifier que pour les sept voies repérées. Soit ceux qui ont au plus fréquenté une classe de 6ème ou 5ème d'enseignement général, et au plus commencé une formation agricole courte. Ils sont au nombre de 39 ; à peu près tous sont nés entre 1921 et 1940, et ils constituent près des deux tiers de ces derniers. Il s'avère qu'ils sont sous-représentés dans chacune des sept voies de formation hors école. La demande de formation post-scolaire augmenterait avec le niveau d'instruction initiale.

Une autre question est celle de la sommation des compétences par exploitation. La quantité de connaissances disponibles par exploitation dépend du nombre de travailleurs et de la quantité de formation par travailleur. Mais le cumul de la formation de l'exploitant avec celle des autres personnes actives dans l'exploitation ne conduirait-il pas à des redondances si les filières suivies sont de même nature et de même niveau ? Il faudrait pouvoir sommer les seules formations qui se complètent par leur nature et /ou par leur niveau.

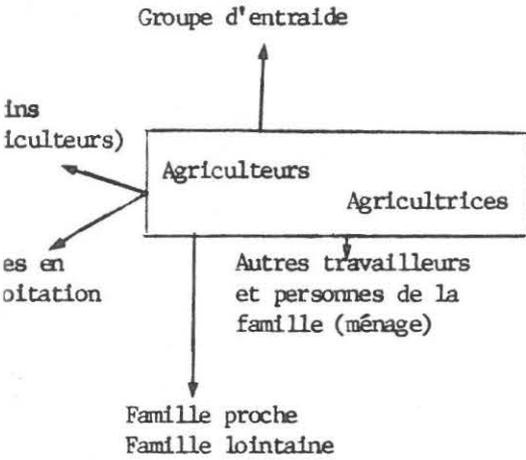
. Dans les trois cas atypiques étudiés en complément de l'échantillon finistérien, les itinéraires de formation sont-ils originaux ? La qualification scolaire n'est importante qu'une fois, l'agriculteur et l'agricultrice ayant été tous deux enseignants en école secondaire agricole avant de devenir producteurs de lait. Dans les deux autres exemples prédomine la formation hors école. En B., l'exploitant n'a même pas pu suivre entièrement la scolarité obligatoire pour des raisons de santé ; autodidacte, il pense avoir beaucoup appris au contact d'une élite d'élèves au sein d'un CETA qu'il a fréquenté pendant 17 ans. Anciens élèves du cycle court agricole, M et Mme C. ont eu un itinéraire marqué par des responsabilités départementales dans le JAC ; la suite en a largement découlé (nombreuses réunions de formation professionnelle, adhésion à un CETA, responsabilités dans les organisations agricoles).

. Telle ou telle filière d'acquisition de connaissances favorise-t-elle l'accès à la réussite économique ? L'enquête ne permet pas de l'établir. On observe d'une part que les anciens élèves des cycles longs de l'enseignement général, agricole, technique se répartissent dans toutes les classes de revenu par agent, d'autre part que les exploitants aux meilleurs revenus par agent ont suivi des voies scolaires ou post-scolaires très variées. Trop de facteurs déterminent la rentabilité de l'activité agricole pour que le rôle positif de telle forme d'éducation apparaisse immédiatement.

A défaut d'aboutir à des propositions constructives et des résultats chiffrés, ces observations et réflexions contribuent tout au moins à souligner la nécessité de s'interroger davantage sur le contenu du capital humain, sa formation, son rôle - et en particulier celui de sa composante éducative - dans l'activité de production.

- Ball (V. E.), 1985. - Output, input and productivity measurement in U.S. agriculture 1948 - 79, American Journal of Agricultural Economics, 67, pp. 475-486.
- Bonnieux (F.), 1988. - Prise en compte de l'éducation comme facteur de production agricole : une analyse départementale, communication au colloque ASRDLF, 1-2 septembre 1988, Walferdange (Luxembourg), 20 p.
- Cayatte (J. L.), 1984. - Qualification et hiérarchie des salaires, Paris, Economica, 249 p.
- Collectif, 1978. - La qualification du travail : de quoi parle-t-on ? Commissariat Général du Plan, Paris, La documentation française, 203 p.
- Girod (R.), 1981. - Politiques de l'éducation, Paris, PUF, 267 p.
- Greenwald (D.), 1984. - Encyclopédie Economique, Paris, Economica (traduction), 1223 p.
- Griliches (Z.), 1960. - Measuring inputs in agriculture : a critical survey, Journal of Farm Economics, XLII, pp. 1411-1427.
- Jamison (D. T.), Lau (L. J.), 1982. - Farmer education and farm efficiency, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 292 p.
- Lemelin (C.), 1984. - Interprétations de la corrélation éducation-revenu, L'actualité économique, vol. 60, n° 2, juin, pp. 223-239.
- Muggen (G.), 1969. - Human factors and farm management, a review of the literature, WAERSA, 11 (2), pp. 1-11.
- Olsson (R.), 1988. - Management for success in modern agriculture, European Review of Agricultural Economics (15), pp. 239-259.
- Pichot (A.), 1986. - Préalables comptables d'une meilleure articulation des politiques économique et sociale (les travaux sur le capital humain) in Archambault (E.), Arkhipoff (O.), Etudes de comptabilité nationale, Paris, Economica, pp. 287-312.
- Simon (Y.), Tézenas du Montcel (H.), 1978. - Economie des ressources humaines dans l'entreprise, Paris, Masson, 215 p.

LES CANAUX DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES AUPRES DES AGRICULTEURS EN ACTIVITE



DIAS :

Journaux agricoles et d'information générale
Revue
Télévision
Radio

MÉTHODES DE DIFFUSION DE MASSE :

Journées Portes Ouvertes
Concours et Comices Agricoles
Foire et Marchés
Sites d'essais et d'exploitations
Journées de démonstration
Sites de Stations expérimentales

Réunions d'information
Voyages d'études

Initiatives :

"Blé conseil"
"Maïs conseil"
"Fourrages mieux"

GROUPES DE DEVELOPPEMENT :

- CETA - GVA (F)
- Centre d'information et vulgarisation agricole et ménager
- Groupe d'études et de recherches pour le développement agricole local
- Groupe de défense sanitaire

LES CONSEILLERS, TECHNICIENS, AGENTS TECHNICO-COMMERCIAUX

- Conseillers polyvalents des Services d'Utilité Agricole et de Développement (SUAD)
- Techniciens de la Chambre d'Agriculture
- Techniciens d'Etablissement Départemental d'Elevage
- Conseillers de gestion (Centre de Gestion) et comptables
- Techniciens de Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA)
- Techniciens de Coopératives
- Fournisseurs privés, négociants et leurs agents
- Firmes et sociétés auxquelles l'agriculteur livre ses produits (laiteries)
- Agents de relation culture à dominante développement
- Vétérinaires
- Contrôleurs laitiers, contrôleurs de croissance
- Inséminateurs
- Agents du Crédit Agricole
- Conseillers Mutualité, techniciens Assurances Mutuelles Agricoles
- Techniciens des Directions Départementales de l'Agriculture, lycées agricoles
- Agents des Associations Départementales pour l'Aménagement des structures des exploitations agricoles
- Notaires ...

FORMATION PERMANENTE OU CONTINUE AGRICOLE

- Stages type 200 heures

Ils permettent de prétendre à la capacité professionnelle et sont nécessaires aux jeunes de plus de 25 ans qui n'ont pas au moins le BEPA et souhaitent bénéficier d'une aide de l'Etat pour une installation ou un plan de développement.

Un certain nombre de ces stages sont spécialement prévus pour les femmes : ils sont dits "stages féminins", "200 heures féminins" ou "200 heures actives agricoles". Il s'agit de stages rémunérés, mais qui ne permettent pas tous de répondre à l'exigence de capacité professionnelle minimum exigée pour bénéficier de certaines mesures.

- Préparation à l'installation

Un stage dit de 40 heures a été rendu obligatoire, depuis fin 1981, préalablement à l'installation, y compris pour les détenteurs d'un diplôme conférant la capacité professionnelle. Depuis 1982, ce stage peut facultativement inclure un "supplément gestion" qui porte sa durée à 60 heures.

- Stages de courte durée : de 20 à 120 heures, ils visent à l'entretien et au perfectionnement des connaissances.

- Brevet Professionnel Agricole (BPA)

Cette formation découpée en certificats répartis sur 1 à 3 années, dure en moyenne 800 heures. Il existe un vingtaine d'options du BPA, chacune prenant en compte un type de production (agriculture - élevage - horticulture - viticulture).

- Brevet de Technicien agricole (BTA) qui se prépare en deux années.

- Brevet de Technicien supérieur adulte (BTS), formation en 1 500 heures.

- Certificats de spécialisation

Ils sanctionnent un complément de formation professionnelle dont le contenu s'appuie sur les programmes du BEPA ou du BTA ou du BTSA. L'objet de ces formations d'une durée d'environ 500 heures est de faciliter l'adaptation à un emploi ou à une activité nouvelle.

- Autre : stages suivis ne rentrant pas dans une des catégories précédentes.

Source : Statistique Agricole - Enquête Structures 1985. Instructions aux enquêteurs, 1985, 36 p. ; pp.7 et 8.

Annexe 10. La mesure en France du temps annuel de travail professionnel agricole des salariés agricoles

On peut penser que le temps annuel de travail est moins difficile à quantifier pour les salariés que pour les non salariés, y compris dans l'agriculture. Les estimations existantes pour les salariés agricoles ne seraient-elles pas dès lors plus satisfaisantes ? Les calculs de durées annuelles sont rares et font l'objet de nombreuses approximations.

I. Une évaluation moins difficile pour les salariés ?

1) Facteurs favorables à une mesure plus aisée

a. Une réglementation contribue à fixer des limites au temps travaillé. Les dispositions en sont connues : durée hebdomadaire légale, durées maximales pour la journée, la semaine, pour l'année, heures supplémentaires donnant lieu à majoration de salaire, repos hebdomadaire, repos compensateur, congés payés, jours fériés. Ceci entraîne trois conséquences du point de vue de la mesure du travail :

- Normalement il y a enregistrement permanent puisque tout employeur de main-d'oeuvre agricole salariée doit tenir un registre des heures de travail, signé par lui et par le salarié, dans lequel doit être recensé, jour par jour et par salarié, les heures de travail "effectif" en distinguant les heures supplémentaires, les heures de récupération. Dans cette réglementation, le travail "effectif" s'entend à l'exclusion du temps nécessaire à l'habillage, aux casse-croûte et aux repas ainsi que des périodes d'inaction dites "périodes d'équivalence". Par ailleurs les fiches de paye renseignent sur les heures ouvrées.

- Le nombre annuel de jours avec TPA est moindre que pour les actifs familiaux. Les jours sans TPA se répartissent en 62 ou 63 dimanches et jours fériés ou jours de récupération, 47 samedis (ceux de congés annuels exclus), 30 jours ouvrables de congés payés annuels, quelques jours pour autres congés (fractionnement, ancienneté, exceptionnels pour événements familiaux), plusieurs jours éventuellement d'arrêt pour cause d'accident ou de maladie ; soit un total de l'ordre de 150.

- Malgré le caractère saisonnier des travaux agricoles, l'irrégularité des temps travaillés serait moindre. Dans l'enquête Emploi de l'INSEE - source présentée infra - de mars 1987, 84 % des ouvriers agricoles sont classés comme ayant un horaire hebdomadaire habituel, ce qui est beaucoup même si la proportion est encore plus élevée chez les ouvriers non agricoles (de l'ordre de 95 %). Mais on classe comme tels non seulement ceux qui déclarent un horaire habituel mais ceux qui, à défaut, peuvent indiquer le nombre d'heures qu'ils effectuent "en moyenne" par semaine. ; d'autre part, la notion d'horaire habituel serait à expliciter. On n'a donc pas là une information sûre quant au degré de variabilité des temps par semaine. L'irrégularité observée pour les quelques salariés permanents de l'échantillon finistérien nous a surpris.

b. Les salariés agricoles ont une durée du travail qui a été convenue avec leur employeur, des horaires de début et de fin préétablis, qu'ils soient fixes (le plus souvent selon Bué, 1988, p. 21) ou variables.

c. La séparation entre le lieu de travail et le domicile est plus fréquente et plus marquée que pour les actifs familiaux. La liberté de passer en cours de travail à une autre occupation est moindre.

d. Le travail mental, le plus difficile à cerner, tient une place moindre dans l'emploi du temps des salariés.

2) Pourtant, l'évaluation de la durée annuelle du travail des salariés se heurte, elle aussi, à un certain nombre de difficultés

a. La réglementation n'est pas toujours respectée. Les registres des heures de travail ne semblent pas souvent tenus. Il existe du travail au noir (1).

b. Les salariés constituent des groupes hétérogènes de travailleurs :

- Quelques-uns travaillent dans plusieurs exploitations (3,6 % des permanents selon l'enquête Salaires et main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture d'octobre 1984 ; source présentée infra) et il faudrait pouvoir distinguer le temps total de TPA et le temps par exploitation. D'autres ont une seconde profession de type non agricole (2,6 % des permanents selon la même source) et il faudrait alors calculer le temps professionnel total et le TPA.

- Certains qui sont des actifs agricoles à temps plein se trouvent intégrés à la vie familiale de l'exploitation et ont des conditions de travail peu différentes de celles des actifs familiaux.

- Les travaux saisonniers peuvent être réalisés par un très grand nombre de temporaires.

Il peut donc exister des différences importantes dans les quantités de travail agricole fournies selon un statut salarial.

c. Enfin, la délimitation du TPA ne peut être la même pour les salariés que pour les non salariés et l'application de la notion la plus générale de salarié agricole : "salarié occupé à des travaux agricoles" (SCEES, Enquête Salaires 1986, Instructions aux enquêteurs, 1986, 17 p ; p. 6) pose plusieurs problèmes particuliers. On l'a indiqué en introduction générale à propos des pauses. Rappelons à ce sujet que dans ses recommandations internationales sur les statistiques du travail, le Bureau International du Travail (BIT) demande d'inclure dans la durée "effective" du travail "le temps correspondant à de courtes périodes de repos sur le lieu de travail, y compris les pauses pour le thé et le café", ainsi que "le temps passé sur le lieu de travail à attendre ou à rester à disposition en raison, par exemple, du manque occasionnel de travail, d'arrêts de machines ou d'accidents, ou le temps passé sur le lieu de travail pendant lequel aucun travail n'est fait mais pour lequel un paiement est effectué sur la base d'un contrat d'emploi garanti" (Marsden et al. 1984, p. 14-15).

(1) Pour le travail clandestin des immigrés dans le Midi de la France, à la fin des années 1970, voir Berlan (J.-P.), Gambade (I.), 1980. - Un quignon de pain : le marché du travail et les conditions de vie et de travail en agriculture intensive, INRA-CEFI, 179 p.

D'autre part, si pour un salarié le travail est l'activité productive rémunérée, les occupations effectuées à titre professionnel peuvent être un peu plus larges que pour un non salarié, incluant des travaux pour la famille de l'employeur, agricoles ou non.

Au total, la mesure de la durée annuelle de travail professionnel agricole des salariés agricoles n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le supposer. Rares d'ailleurs sont les estimations qui en sont faites.

II. Les diverses sources

1) Le temps annuel de travail professionnel des salariés a-t-il fait l'objet d'enregistrements permanents ?

Quand la méthode d'enregistrement permanent a été appliquée dans les exploitations agricoles (cf. chapitre 1), on a considéré tous les travailleurs de celles-ci, salariés inclus. Mais, comme on l'a vu, ces enquêtes portent sur des échantillons restreints (y compris dans l'étude budget-temps faite par l'INSEE en 1985-1986 pour 11 mois) et comme les salariés constituent une fraction minoritaire de la main-d'oeuvre agricole, il y a très peu de salariés pour lesquels l'année de travail a été mesurée par relevé permanent ; ces résultats sont d'ailleurs rarement publiés distinctement.

2) Quelles durées de travail sont estimées par la méthode rétrospective ponctuelle ?

Une analyse complète de chaque source suppose d'examiner les définitions retenues pour les travailleurs, pour leur travail, les échantillons étudiés, laquelle des durées du travail est considérée - rappelons que l'Office Statistique des Communautés Européennes distingue 6 concepts de durée du travail (Marsden et al., 1984, p. 14) - comment elle est saisie, quelles questions sont posées à ce sujet, quels résultats peuvent ou non en être tirés en termes de durée annuelle du travail. On ne s'arrêtera ici qu'aux éléments les plus en rapport avec notre objet d'étude.

21. Les données de la statistique agricole

L'optique est uniquement celle du travail facteur de production en ce sens que les données qui sont recueillies pour "les salariés des exploitations agricoles" le sont auprès des exploitations elles-mêmes et non de leurs salariés, et quel que soit le métier principal de ceux-ci. Notons qu'en 1987, 8 % des exploitations emploient des salariés permanents ("effectuant un travail agricole de façon régulière chaque semaine"), 20 % des salariés saisonniers ; d'autre part 50 % font appel à une main-d'oeuvre fournie par les entreprises de travaux agricoles (ETA) ou les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) (1). Cette même année le nombre de salariés permanents s'élève à 157 800 (dont 25 600 femmes), 113 800 d'entre eux ayant un emploi à "temps complet" (cf. infra).

(1) Collection de Statistique Agricole, 274, juillet 1988 ; p.74.

211. Dans les recensements généraux de l'agriculture, dans les enquêtes relatives à la structure des exploitations agricoles (n = plus de 40 000), dans les enquêtes spécifiques sur les salaires et la main-d'oeuvre salariée (n = 8 000), on considère le travail fourni par chaque salarié (1) durant l'ensemble d'une campagne agricole. On se réfère à la durée hebdomadaire "moyenne" du travail accompli dans les exploitations mais sans que le nombre annuel de semaines de travail soit précisé. On cherche seulement à faire entrer les salariés permanents (comme les non salariés) dans une classification à 5 postes : un (seul) de temps complet (39 heures ou plus) (2) et quatre de temps partiel, le résultat étant un calcul simplifié de l'input-travail salarié exprimé en unités de travail annuel (UTA). L'enquête salaires contient en plus une question sur le nombre d'heures de travail des permanents mais on n'interroge que sur la durée au cours du mois d'octobre (pour la définition, voir SCEES, Enquête Salaires 1986, instruction aux enquêteurs, p. 11) et rien ne permet de passer de ce temps pendant un mois au temps pendant un an.

Par contre, jusqu'en 1973, le nombre annuel d'heures de travail était évalué dans cette source (3). L'employeur était interrogé rétrospectivement sur le nombre "effectif" d'heures ouvrées par salarié occupé régulièrement au cours de chacun des douze mois précédant l'enquête. Un tableau était à remplir sur le nombre mensuel de jours de travail et le nombre d'heures effectuées habituellement par jour. La notion de travaux agricoles était celle utilisée communément par la Statistique Agricole. Cette estimation a été jugée "imprécise dans bien des cas" avec le commentaire suivant :

"En effet, bien souvent et plus particulièrement dans les petites exploitations agricoles n'employant qu'un ou deux salariés permanents (c'est la grande majorité des exploitations directement concernées par l'enquête), la rémunération est établie indépendamment du nombre d'heures effectivement ouvrées par le salarié. D'autre part, l'exploitant n'a pas toujours un souvenir précis de ce nombre d'heures pour les mois les plus éloignés de la date de passage de l'enquêteur. Enfin, certains

(1) Pour la main-d'oeuvre saisonnière et occasionnelle, pour la contribution des salariés d'ETA et de CUMA (l'une et l'autre étant exclues du champ de l'enquête Salaires), on se limite à la quantité globale de travail fournie par l'ensemble des personnes concernées.

(2) A rapprocher des instructions de l'Office Statistique des Communautés Européennes : "le travail à temps complet est à considérer selon le nombre d'heures minimal mentionné dans les contrats nationaux de travail, mais si le nombre d'heures n'est pas indiqué dans ces contrats, le nombre de 2 200 heures est retenu". Source : Eurostat, Structure des exploitations, Méthodologie des enquêtes communautaires, série E, 1986, 228 p. ; p. 21.

(3) Ultérieurement c'est pour les salariés non agricoles que la durée annuelle du travail a été saisie par enquête. Ainsi le Ministère du Travail a réalisé fin 1981 et fin 1982 une enquête sur la durée annuelle offerte dans les établissements d'au moins 10 salariés de l'industrie et des services, ainsi que sur les éléments qui la déterminent (durée quotidienne, hebdomadaire, durée des congés annuels, des jours fériés, des ponts, du repos hebdomadaire). La branche agricole est aussi exclue des enquêtes de l'Office Statistique des Communautés Européennes sur le coût de la main-d'oeuvre, qui interrogent sur le temps annuel travaillé (durée effective moyenne par ouvrier, temps usuel moyen par employé).

modes de détermination du salaire (par exemple paiement à la tâche) se prêtent difficilement à une évaluation du temps de travail. Il en est de même de certains salariés logés (et nourris) par l'exploitant, dont les horaires de travail ne sont pas toujours facilement et efficacement appréciables ; ce type de salarié habitant la plupart du temps sur l'exploitation est sans doute plus facilement mobilisé que les autres types de salariés ayant un horaire fixe, sans pour autant que le nombre d'heures correspondant soit pris en compte dans le calcul de la rémunération." (1).

Citons le dernier résultat de temps annuel issu de cette source. Au cours de la période allant du 1er mai 1972 au 30 avril 1973, les salariés permanents à temps complet - i.e effectuant "un travail d'une durée mensuelle moyenne de l'ordre de 175 à 200 heures, selon les régions" (2) - ne travaillant pas à l'extérieur ont consacré aux travaux agricoles, en moyenne :

- 2 392 heures, dans la catégorie des ouvriers qualifiés,
- 2 238 heures, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés,
- 2 283 heures, toutes catégories confondues.

En ordre de grandeur, les moyennes nationales actuelles, calculées très approximativement (cf. infra), sont nettement moindres. Un autre résultat de cette source est à citer : les salariés s'occupant de productions animales travaillaient environ 400 heures de plus que ceux s'occupant de cultures spécialisées (3).

212. Comme on le sait, l'objectif du calcul des UTA se retrouve dans le RICA et cette fois la question posée porte sur le nombre annuel d'heures de travail effectué (dans une exploitation, comme précédemment, même si le salarié travaille dans plusieurs, éventualité en fait assez rare) au cours de l'exercice comptable. Quelle est la qualité des réponses faites par les employeurs ? Les comptes rendus du RICA ne le précisent pas. Il faut s'interroger en tenant compte des facteurs qui, on l'a vu, les uns facilitent, les autres compliquent la connaissance du temps travaillé par les salariés.

On a effectué un dépouillement des valeurs qui ont été inscrites, pour l'exercice comptable de 1980 et celui de 1986 (4) en fiche d'exploitation, au titre du temps annuel de travail agricole, dans

(1) Collections de Statistique Agricole, Les salaires et la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture en avril 1971, n° 132, avril 1975, p. 7

(2) Collections de Statistique Agricole, Les salaires et la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture en 1973, n° 141, février 1976, p. 3

(3) Etudes et Conjoncture, n° 3, mars 1969, p. 97. Du 1er mai 1967 au 30 avril 1968, 2 830 heures en production animale contre 2 440 en cultures spécialisées, dans la catégorie des ouvriers qualifiés ; 2 730 et 2 320 pour les non qualifiés.

(4) A compter de 1987, la main-d'oeuvre salariée n'est plus individualisée.

l'exploitation, des salariés occupés régulièrement (1). Les résultats sont donnés par le tableau ci-joint. Les durées faibles correspondent à du travail à horaire réduit ou peut-être aussi à du travail temporaire. Bien que le seuil officiel de l'UTA soit de 2 200 heures - et le nombre de fois où ce chiffre a été inscrit est à remarquer - un niveau de 1 800 heures pourrait déjà être considéré comme supérieur aux seuils de temps plein appliqués en milieu salarié non agricole (2). Or il apparaît que beaucoup de salariés agricoles employés dans les exploitations de l'échantillon RICA travailleraient nettement plus que 1 800 heures niveau également plus élevé que la durée moyenne de travail des salariés non agricoles à temps complet ; et ceci en 1986 encore, même si le phénomène est moins accentué qu'en 1980. Les chiffres inscrits dans les documents du RICA surprennent à deux points de vue : des temps supérieurs à 2 000 heures seraient encore fréquents en milieu salarié agricole avec dépassement des plafonds institués par la réglementation ; en outre la dispersion autour de la moyenne serait très forte.

Distribution des salariés occupés régulièrement selon les valeurs inscrites pour leur durée annuelle de travail agricole. RICA , France entière, 1980 et 1986

| | 1980 | 1986 |
|-----------------------|------|------|
| moins de 1 000 heures | 141 | 93 |
| de 1 000 à 1 399 | 102 | 89 |
| de 1 400 à 1 599 | 48 | 47 |
| de 1 600 à 1 799 | 41 | 52 |
| de 1 800 à 1 999 | 113 | 108 |
| de 2 000 à 2 199 | 157 | 103 |
| de 2 200 à 2 399 | 138 | 119 |
| dont 2 200 | 57 | 57 |
| de 2 400 à 2 999 | 166 | 77 |
| de 3 000 à 3 499 | 49 | 26 |
| TOTAL | 955 | 714 |

Champ : sous-échantillon I seulement. A l'exclusion des salariés chefs d'exploitation.

(1) "La main-d'oeuvre est dite régulière quand, au cours de l'exercice comptable, elle a participé chaque semaine (en dehors des congés normaux, service militaire, maladie, accident, maternité, arrivée dans l'exploitation et départ de l'exploitation) pendant une durée d'au moins une journée complète aux travaux de l'exploitation agricole" (source : instructions du RICA)

(2) Compte tenu de la tendance à la diminution du temps annuel travaillé par les salariés, le seuil de l'UTA ne s'écarterait-il pas de plus en plus des normes du salariat ?

22. Les données de l'INSEE

Depuis 1982, elles portent sur les "ouvriers agricoles et assimilés" qui ont leur métier principal ou exclusif dans l'agriculture, la pêche, la sylviculture et le jardinage. Selon l'enquête Emploi de mars 1987, l'effectif est de 223 267 (dont 50 445 femmes) parmi lesquels 194 609, soit la très grande majorité, sont à "temps complet" : sont classés ainsi dans cette enquête ceux qui se déclarent comme tels en réponse à une question sur le sujet et, parmi ceux qui ne répondent pas, ceux qui travaillent au moins 30 heures par semaine.

Cette enquête renseigne, de fait, sur le temps de travail à l'aide de deux notions de durée hebdomadaire :

- l'une étant le nombre d'heures de travail "réellement accomplies", pendant une semaine de référence, dans la profession principale (y compris les heures supplémentaires effectivement réalisées ; non compris les heures payées mais non accomplies, les temps de trajet domicile-lieu de travail, les heures perdues pour cause de maladie, congé, chômage, les heures passées en formation professionnelle ; la question des pauses et des temps morts n'étant pas, elle, évoquée) ;

- l'autre portant sur le nombre d'heures de travail effectuées habituellement par semaine dans la profession principale.

Ces données (1) font partie de celles que l'INSEE utilise pour calculer de manière indirecte le temps annuel de travail par salarié dans la branche agricole. Cette évaluation relève d'un ensemble d'estimations réalisées pour les besoins de la comptabilité nationale et visant à connaître en heures annuelles le volume de travail fourni dans les diverses branches. Le calcul se fait en trois étapes (Ernst, 1987, p. 41) : "Dans un premier temps on évalue la durée annuelle offerte aux salariés à temps complet. On intègre en second lieu l'absentéisme pour maladies et grèves. Enfin, on corrige la durée ainsi obtenue pour prendre en compte l'incidence du travail à temps partiel".

S'agissant des salariés de la branche agricole, les hypothèses ou conventions suivantes sont adoptées :

Pour les salariés à temps complet

- Au titre de ce qui est appelé, pour les salariés non agricoles, "l'horaire moyen de l'établissement" (assimilé à la durée hebdomadaire offerte, c'est-à-dire pratiquée normalement dans les établissements pour l'ensemble du personnel à temps complet au cours d'une semaine), on prend le nombre d'heures "réellement accomplies" (cf. supra la définition) pendant une semaine de référence par les personnes qui déclarent travailler au moins 45 heures.

- Le temps de travail au cours du mois d'octobre, qui est déclaré dans l'enquête sur les salaires et la main-d'oeuvre salariée dans l'agriculture (donc pour une population définie différemment), est utilisé pour tenir compte partiellement du mouvement saisonnier qui peut affecter l'horaire hebdomadaire des ouvriers agricoles.

(1) Pour approfondir la notion de durée du travail et s'approcher le plus possible d'une mesure de la durée "effective", l'enquête Emploi de mars 1988 donne lieu à une investigation complémentaire sur le temps de travail (Seibel, 1988).

- Les congés annuels, ponts et jours fériés à déduire de la durée offerte sont ceux prévus par la législation et non ceux effectivement pris et non récupérés (1).

- Les congés pour événements familiaux ne sont pas considérés, ni les repos compensateurs. Les congés de fractionnement retenus sont ceux connus pour les salariés des industries agro-alimentaires.

- Les absences pour maladie, maternité, accidents du travail (au sens large) sont calculées à l'aide des statistiques de la MSA en isolant les personnels salariés des organismes para-agricoles. Sont exclues les absences de courte durée inférieures ou égales à 3 jours qui ne font pas l'objet d'une déclaration d'arrêt de travail notifié par un médecin.

- Les absences pour grèves ne sont pas prises en compte, ni les autres absences, autorisées ou non.

Pour les salariés à temps partiel

- Les effectifs annuels moyens à temps partiel sont estimés à partir des résultats des enquêtes Emploi de mars.

- L'horaire "effectif" des salariés à temps partiel est celui déclaré dans l'enquête Emploi au titre de l'horaire hebdomadaire habituel.

Pour l'ensemble

- Le travail au noir n'est pas évalué.

- La durée du travail des "ouvriers agricoles et assimilés" est égale à celle des salariés de la branche agricole.

Au total se trouve calculée, pour chacune des années de la période 1970-1986, une moyenne de temps annuel de travail "effectif" par salarié dans la branche agricole, sans distinction de temps complet et de temps partiel. Elle s'élève par exemple à 1 651 heures en 1985, 1 647 en 1986, la durée "offerte" se situant, elle, pour les agents à temps complet à 1 834 h et 1 825 h (Ernst, 1987, p. 94) (2). Mais rien n'est indiqué sur le degré d'approximation de la mesure. En conséquence, on ne sait pas bien répondre à la question de savoir si les salariés agricoles travaillent, encore maintenant, plus à l'année que l'ensemble des salariés non agricoles ou telle ou telle catégorie de ceux-ci, à qualification d'emploi égale. L'instauration progressive d'une parité dans la législation du travail a contribué à réduire les écarts dans les temps ouvrés. Mais on sait qu'à législation égale, il peut y avoir des disparités de quelques centaines d'heures dans les temps annuels travaillés, hors chômage partiel. En l'absence de données précises sur chacun des postes précédemment évoqués, les évaluations ne sont que des ordres de grandeur sans que les marges d'erreur permettent de conclure ; les résultats surprenants du RICA obligent à une grande prudence.

(1) En 1976, dernière année pour laquelle l'information est donnée par l'enquête Salaires et main-d'oeuvre salariée en agriculture, 91 % ont pris les congés payés auxquels ils peuvent prétendre selon les déclarations faites par les employeurs. Source : Collections de Statistique Agricole, n° 168, décembre 1978, p. 14. Le complément à l'enquête Emploi de mars 1988 renseignera, de manière plus précise, sur la situation actuelle à cet égard des ouvriers agricoles.

(2) Ces chiffres sont à rapprocher de ceux du RICA (cf. supra). Notons aussi qu'il y a un écart relativement important entre les durées offertes moyennes de 1972 et 1973 et les temps effectifs déclarés en 1972-1973 dans l'enquête sur les salaires en agriculture d'avril 1973 (cf. supra).

LISTE DES SIGLES

| | |
|-----------|---|
| C E T A | Centre d'études techniques agricoles |
| C U M A | Coopérative d'utilisation de matériel en commun |
| E T A | Entreprise de travaux agricoles |
| G A E C | Groupement agricole d'exploitation en commun |
| G V A | Groupement de vulgarisation agricole |
| J A C | Jeunesse agricole catholique |
| P A T | Personne année travail |
| S C E E S | Service central des enquêtes et études statistiques (Ministère de l'Agriculture) |
| R I C A | Réseau d'information comptable agricole |
| T P A | Travail professionnel agricole |
| U T A | Unité travailleur annuelle |
| U T A F | Unité travailleur annuelle familiale |
| U T H | Unité travailleur humain |

INDEX

- budget de travail, 18
 budget-temps, 19-20
- capital humain, 7, 124-134
 coefficient de travail, 79
 comptabilité : en temps de travail, 6
 coût :
 - de la main-d'oeuvre non salariée, du travail non salarié, 62-64
 - d'opportunité, 63
- demande de travail : non salarié ou familial, 64
 déqualification, 131
 division du travail : entre sexes, 42, 67 ; technique, 83
 durée effective du travail, 138
- éducation, 125-134
 effet : - de revenu, 68 - de substitution, 68 - (effet) GAEC, 84
 enregistrement permanent, 18-20
 esprit d'entreprise, 7
 estimation rétrospective ponctuelle, 21-22
- force de travail, 6
 intensité : du travail, 6, 66
 - en travail, 61
 - capitalistique, 77
- main-d'oeuvre, 6, 10-11
- offre de travail : non salarié ou familial, 64, 69
- pause, 6
- pointe saisonnière de travail, 7
- qualification, 7
 qualité : des travailleurs, 124
 - du travail, 124
- relevé minimal journalier, 16, 108-110
- salarié : main-d'oeuvre, 10-11
 - temps annuel de travail, 137-144
- temps de mobilisation, 9
 temps de présence, 8-9
 temps libre, 47-48, 68
 temps physiologique, 47-48, 67
 temps de travaux, 18
- travail agricole, 7-10
 travail bénévole, 71
 travail de direction, 7-8
 travail domestique, 6, 47-48, 67
 travail familial, 6
 travail humain, 6
 travail marchand, 5-6
 travail noir, 28, 138
 travail professionnel, 6
 travail professionnel agricole, 7-10

TABLE DES MATIERES

RESUME

| | |
|---|---|
| INTRODUCTION | 3 |
| Section 1. Deux objectifs. | 3 |
| 1. Un premier but, d'ordre méthodologique : contribuer à une meilleure mesure du temps annuel de travail par travailleur agricole | |
| 2. Second objectif : reprendre une analyse des longues durées annuelles de travail qui semblent persister dans le secteur de l'élevage | |
| Section 2. Les moyens de la recherche. | 5 |
| 1. Une référence à une notion économique de travail La notion de travail facteur de production ; l'un des emplois du temps. Contenu donné au travail professionnel agricole, en particulier au travail agricole non salarié : distinguer entre production pour l'exploitation et production pour le ménage, prendre en compte le travail de direction et le travail d'exécution, inclure les activités para-agricoles, distinguer entre temps de travail et temps de présence sur le lieu de production Le travail professionnel de quels travailleurs ? | |
| 2. L'enquête Un échantillon d'une centaine d'exploitations laitières et porcines du Finistère : critères de choix, tirage au sort et volontariat Trois sources de données Quelques caractéristiques des exploitations et exploitants étudiés Le contexte économique agricole de la situation finistérienne observée en 1985-1986 | |

1ère PARTIE :

| | |
|---|----|
| LA METHODOLOGIE DE LA MESURE DU TEMPS ANNUEL DE TRAVAIL | 15 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| <u>Chapitre 1er</u> : Le dispositif de mesure qui a été expérimenté. . . | 17 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Section 1. Les divers modes d'évaluation des temps annuels par travailleur. | 17 |
|---|----|

1. L'enregistrement permanent tout au long de l'année
Le relevé minimal journalier
Les budgets de travail
Les budgets-temps
2. L'estimation rétrospective ponctuelle en fin d'année

| | |
|--|----|
| Section 2. L'agencement de notre dispositif. | 22 |
| 1. L'organisation générale | |
| 2. Deux types de relevés et quatre types de jours pour la main- d'oeuvre familiale permanente | |
| 3. Pour les autres travailleurs, un enregistrement minimum | |
| | |
| <u>Chapitre 2.</u> Appréciation critique de l'application du dispositif | 25 |
| Section 1. La qualité des enregistrements effectués pour les actifs familiaux permanents. | 25 |
| 1. Les relevés simplifiés pour les dimanches et jours fériés | |
| 2. Les relevés simplifiés pour les jours de semaine non fériés | |
| 3. Les budgets-temps des jours J | |
| 4. Le travail des enquêteurs | |
| | |
| Section 2. Appréciation des relevés réalisés pour les autres tra- vailleurs | 28 |
| | |
| Tableaux du chapitre 2 | |
| | |
| 2ème PARTIE : LES TEMPS ANNUELS MESURES ET LEUR INTERPRETATION. . . . | 33 |
| | |
| <u>Chapitre 3.</u> Les temps mesurés. | 35 |
| Section 1. La durée annuelle de travail professionnel agricole des exploitants | 35 |
| 1. La plupart des temps se situent entre 3 000 et 4 000 heures | |
| 2. Comparaison avec d'autres évaluations par enregistrement | |
| 3. Les durées annuelles sont-elles aussi longues hors de l'agri- culture chez les non salariés ? | |
| 4. Parallèle avec le temps annuel de travail des salariés ; appré- ciation des écarts | |
| | |
| Section 2. La durée annuelle de travail professionnel agricole des exploitantes. | 41 |
| 1. Un travail professionnel moindre mais souvent à temps complet | |
| 2. Division du travail : part relative du travail dans l'exploita- tion et du travail pour la famille | |
| | |
| Section 3. Le nombre de jours de travail par an et d'heures par jour. | 43 |
| 1. Combien de jours sans travail ? La contrainte du travail de tous les jours de l'année | |

Peu ou pas de vacances. L'absence ou la rareté des dimanches libres. Un faible absentéisme pour cause de maladie.

2. Combien d'heures par jour ?

Conclusion du chapitre 3 : quand la durée du travail professionnel agricole est élevée, quel est le temps consacré aux autres occupations ?

Tableaux et figures du chapitre 3

| | |
|--|----|
| <u>Chapitre 4.</u> Interprétation des longues années de travail des exploitants | 61 |
| Section 1. L'analyse ex-ante : hypothèses sur le comportement de l'agriculteur dans l'affectation de son temps. | 61 |
| 1. Les facteurs qui incitent à augmenter le temps de TPA par travailleur familial Un coût marginal nul Un moyen de réduire le coût des autres facteurs | |
| 2. Les limites de l'incitation à accroître le temps de TPA par travailleur familial Les multiples déterminants du niveau de revenu agricole La concurrence des trois autres affectations du temps | |
| 3. Résumé du schéma d'interprétation de l'offre de TPA par actif familial | |
| Section 2. Résultats observés ex-post dans le Finistère : sont-ils compatibles avec les hypothèses de comportement ? | 71 |
| I. Association revenu - temps de travail. | 71 |
| 1. Données et conventions | |
| 2. Résultats : le croisement du revenu par agent familial avec le temps annuel de travail de l'exploitant | |
| 3. Retour sur l'interprétation | |
| 4. Typologie ; l'association temps moindres - revenus élevés | |
| II. Les combinaisons travail - capital et les méthodes de production. | 77 |
| 1. Un recours fréquent à des techniques modernistes qui économisent de la main-d'oeuvre et du travail Les travaux de culture semblent fortement mécanisés Le degré de modernisme est important aussi en installations laitières Le coefficient de travail | |
| 2. Trois modalités de non limitation des besoins en travail Peu souvent des pratiques qui à capital - équipement égal (sinon moindre) économisent le travail | |

- Faire par les hommes plutôt que par les machines
 Faire plutôt que faire faire, s'auto-provisionner plutôt
 qu'acheter, ne pas simplifier les autoproductions
 3. Conclusion sur le capital et les méthodes de production

Conclusion du chapitre 4

Tableaux et figures du chapitre 4

| | |
|--|-----|
| CONCLUSION GENERALE. | 93 |
| BIBLIOGRAPHIE. | 97 |
| ANNEXES. | 101 |
| 1. Nomenclature des travaux constituant le travail professionnel agricole (enquête du Finistère). | 103 |
| 2. Caractéristiques de l'échantillon finistérien. | 106 |
| 3. La méthode du relevé minimal journalier. | 108 |
| 4. La mesure en Suisse du temps annuel de travail par travailleur agricole | 111 |
| 5. Les estimations aux Etats-Unis du temps annuel de travail par travailleur agricole | 114 |
| 6. Les documents d'enregistrement de l'enquête du Finistère | 116 |
| 7. Le travail par exploitation : nombre de travailleurs et temps total de travail (enquête du Finistère). | 118 |
| 8. Problèmes posés par l'utilisation des comptabilités agricoles du Centre d'Economie Rurale du Finistère. | 123 |
| 9. Capital humain, qualités des travailleurs et qualité du travail. | 124 |
| 0. La mesure en France du temps annuel de travail professionnel agricole des salariés agricoles. | 137 |
| Liste des sigles | 145 |
| INDEX. | 146 |